

Agenda 21 Bar-le-Duc

Diagnostic partagé de développement durable

Mai 2015



SOMMAIRE

Préambule	4
Partie 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	8
Jalons administratifs et géographiques de Bar-le-Duc : des enjeux transversaux à prendre en compte dans l'analyse des problématiques de développement durable.....	9
Aménager la ville compacte et les espaces ruraux et développer l'offre en logements durables	12
Favoriser l'emploi et le développement économique local durable	19
Créer les conditions d'une mobilité durable	30
Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques	37
Gérer durablement les ressources naturelles	42
Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances à Bar-le-Duc	49
Renforcer les solidarités et les politiques sociales.....	51
Déployer les politiques locales de santé avec tous les acteurs.....	62
Faire de la culture et du sport des leviers de développement durable	67
Fonder le développement durable sur la connaissance et la sensibilisation.....	71
Partie 2 : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT ET DES PRATIQUES INTERNES DES SERVICES AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	76
Eco-responsabilité de la collectivité	77
Permettre l'épanouissement et l'insertion du plus grand nombre, via l'action de la collectivité	85
Partie 3 : Analyse ATOUTS / FRAGILITES / OPPORTUNITES / MENACES.....	88
VOLET TERRITOIRE.....	89
DIAGNOSTIC INTERNE	106

Préambule

A. Le développement durable et l'Agenda 21

I. Le développement durable

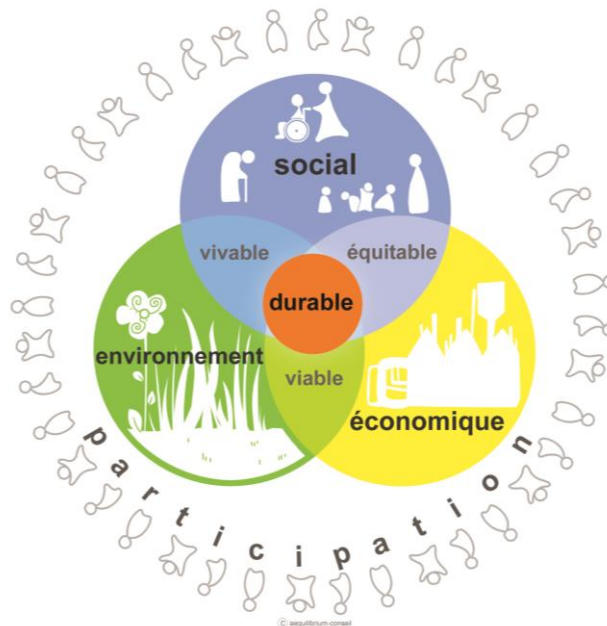
Les préoccupations autour de l'avenir de l'homme et de la planète sont apparues progressivement depuis les années 1970 et ce, face à différents constats :

- une **répartition inégale** des richesses ;
- des **inégalités sociales** qui s'accroissent ;
- des **ressources naturelles** limitées mais des modes de consommation de moins en moins économes entraînant un gaspillage des richesses ;
- provoquant également des rejets de **pollutions et de déchets** dans l'environnement, qui détériorent à long terme la qualité de l'eau, de l'air et des sols...

Le développement durable fait l'objet d'une première définition en 1987 au sein du **rapport « Notre avenir à tous »** de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, (communément appelé Rapport Brundtland¹) :

« Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le développement durable intègre les **4 sphères fondamentales** suivantes :



Il s'agit de trouver l'**équilibre** entre ces sphères en cherchant à savoir si les projets et actions prennent en compte et intègrent :

- **L'environnement** : pour offrir une meilleure qualité de vie, le développement doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions ;
- **Le social** c'est à dire l'accès de tous à la santé, à l'éducation, au logement. C'est aussi favoriser l'économie locale, le retour à l'emploi de personnes en difficultés, renforcer le lien social, la solidarité, etc. ;
- **L'économie** : le développement économique pluriel permettant de produire des richesses mais aussi des emplois ;

¹ Gro Harlem Brundtland, 1er Ministre Norvégien, alors présidente de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement

- **La participation / gouvernance** : donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux, dans toute leur diversité, de donner leur avis et de faire part de leurs besoins pour enrichir les décisions prises par les instances décisionnaires.

II. Du développement durable à l'Agenda 21

A Rio de Janeiro en 1992, lors de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**, 178 Etats présents lors du Sommet de la Terre adoptent une déclaration solennelle définissant les **principes d'un développement plus durable**. Les Nations Unies s'engagent alors à établir un plan d'actions mondial pour le développement durable au 21^{ème} siècle, baptisé « **Agenda 21** », signifiant :

- ⇒ **Agenda : Agir, Faire, Programmer ;**
- ⇒ **21 : pour le 21^{ème} siècle.**

Chaque collectivité, à l'échelle de son territoire, est invitée à participer de manière volontaire à cette démarche afin de concrétiser le principe : « **penser global, agir local** » à travers la préparation d'un « programme action 21 » en coopération avec les habitants, les organisations locales et les entreprises.

Dans son **Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux**, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) vise 5 finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au-delà des finalités du développement durable, des **éléments sont déterminants** afin de mener à bien un projet comme l'Agenda 21. Le cadre de référence du Ministère en retient cinq

- ✓ Une stratégie d'amélioration continue

Apporter une **amélioration à la situation initiale** au regard des finalités du développement durable et améliorer les **méthodes de travail** pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives.

- ✓ La participation

Rendre compte de la complexité des systèmes local et global qui intéressent un territoire.

- ✓ L'organisation du pilotage

S'assurer de l'association d'acteurs multiples au pilotage, assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et les projets menés sur le territoire, tout en organisant la représentation ou la participation des différents intérêts présents, et en assurant également les arbitrages nécessaires.

- ✓ La transversalité des approches

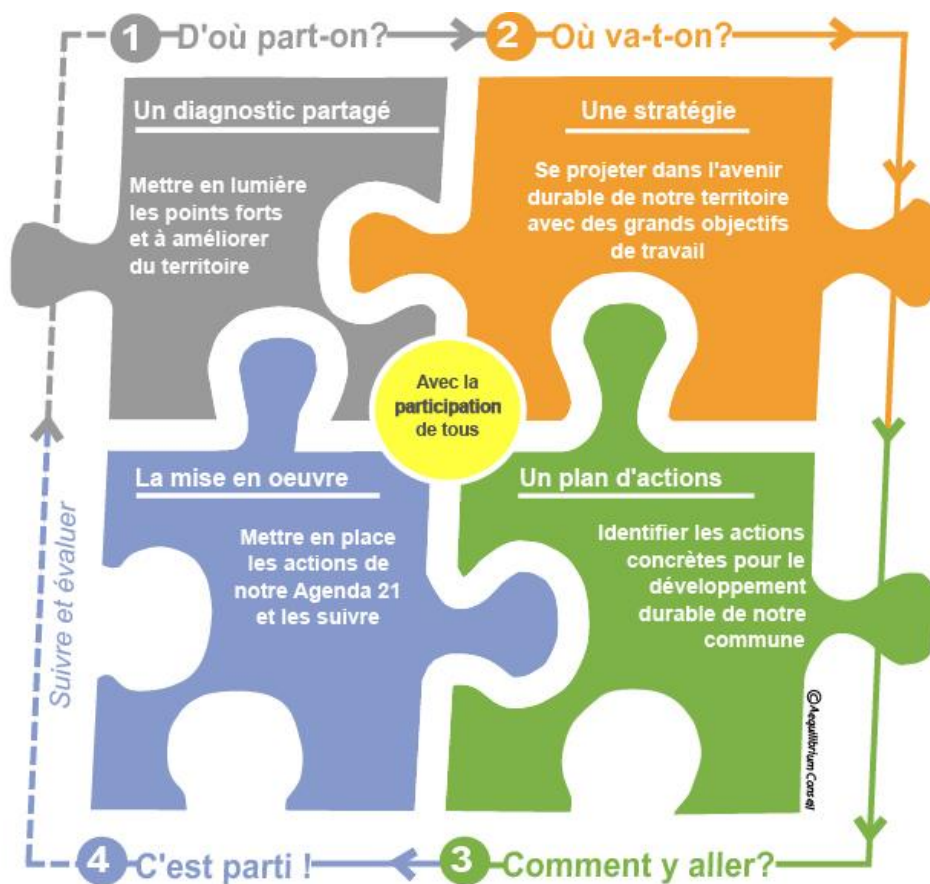
Intégrer les 3 dimensions du développement durable (efficacité économique, progrès social et protection de l'environnement) et **articuler** les court, moyen et long termes, entre les échelles territoriales (du local au global), entre les domaines d'actions, autour d'enjeux transversaux, et enfin entre les actions des parties prenantes.

- ✓ L'évaluation partagée

Via l'évaluation, **explicitier les changements recherchés** (pratiques, comportements, modes de production et de consommation), en mesurer l'ampleur et apporter les éléments nécessaires à leur appréciation. L'évaluation, **ex ante et ex post**, permet de **vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées** au regard des finalités du développement durable, des enjeux du territoire eu égard à ces finalités, des aspirations de la population, et leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés.

B. L'agenda 21 de Bar-le-Duc

Quatre grandes phases contribuent à l'élaboration de l'Agenda 21 de Bar-le-Duc. Chacune d'entre-elle regroupe des temps dédiés à la concertation avec les habitants et les partenaires de la collectivité investis dans la démarche afin d'aboutir à des propositions pour l'avenir construites par tous, de manière transversale tel que l'implique une démarche de développement durable.



I. Phase 1 : Le diagnostic partagé

Il dresse un état du territoire de Bar-le-Duc. Il identifie les facteurs favorables à un développement durable dans la commune mais aussi les facteurs sur lesquels il conviendrait de porter une attention. Il permet de répondre aux questions suivantes:

- ⇒ Quels sont les atouts et contraintes du territoire ?
- ⇒ Qu'est-ce qui a déjà été engagé par le territoire ?
- ⇒ Qu'attendent les habitants ?

Ce diagnostic fait la synthèse des données, rapports et sources d'information transmis par la collectivité ainsi que les contributions des habitants, des acteurs locaux, des élus et des agents municipaux recueillis lors d'entretiens, d'ateliers et de temps de concertation, enrichissant ce diagnostic :

- Séminaire des élus : le 30 janvier 2015
- Sensibilisation et introduction de la démarche auprès des agents et des partenaires de la collectivité: les 23 et 24 février 2015
- Entretiens avec des acteurs locaux : les 5 et 6 mars 2015
- Rencontre avec les Comités de quartier : le 17 mars 2015
- Réunion d'un groupe d'agents : le 30 mars 2015
- Ateliers de concertation avec les habitants : le 30 mars et le 8 avril 2015
- Atelier de concertation avec les partenaires : le 8 avril 2015

II. Phase 2 : La stratégie

Définir une stratégie de développement durable consiste à déterminer **quels sont les objectifs à se fixer et à atteindre pour l'avenir durable de la ville de Bar-le-Duc**. Elle regroupe l'ensemble des objectifs de travail pour les années à venir de la collectivité et constitue le socle de l'élaboration du programme d'actions (ou plan d'actions).

La stratégie de l'Agenda 21 de Bar-le-Duc devra prendre en compte les travaux réalisés par le Conseil départemental de la Meuse et le Pays barrois, à savoir un Agenda 21 pour le premier et un projet de territoire pour le deuxième qui fixent également un cap et des objectifs à suivre pour ces deux structures parmi lesquelles Bar-le-Duc occupe une position centrale.

III. Phase 3 : Le plan d'actions

A la lumière des objectifs définis, un **programme d'actions** sera élaboré regroupant l'ensemble des propositions d'actions faites, analysées au regard de leur faisabilité technique, administrative et financière et hiérarchisées. Ce programme d'actions sera composé de **projets de la commune et pourra être enrichi d'actions portées par les associations, les habitants, les entreprises, etc.** recueillis sous forme de **fiches actions de l'Agenda 21**.

Cette étape fait à nouveau l'objet d'une **concertation** permettant aux habitants et acteurs locaux de faire des propositions d'actions.

IV. Phase 4 : La mise en œuvre

Une fois le programme d'actions validé, la mise en œuvre des actions appartient à la collectivité et aux acteurs clés du territoire engagés dans l'Agenda 21. Le programme doit respecter un **échancier et est évalué de manière régulière**.

C. Lecture du document de diagnostic partagé

Le présent document se divise en deux parties distinctes : une partie dédiée à **l'analyse du territoire de Bar-le-Duc** au regard des finalités du développement durable et **une deuxième partie proposant une analyse du fonctionnement et des pratiques internes des services de la ville et de son agglomération** au regard du développement durable.

La première partie est structurée en **10 fiches thématiques** qui abordent les **5 finalités** du développement durable (réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, épanouissement de l'ensemble des êtres humains, cohésion sociale et solidarité, et développement responsable).

Les 10 fiches proposent **une déclinaison opérationnelle de ces finalités** et visent une amélioration continue du territoire à long terme. Elles s'appuient notamment sur **l'expression de la solidarité et des choix de développement cohérents avec l'identité du territoire de référence**. Les dix premières fiches font référence au cadre pour l'action du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

La deuxième partie s'organise en deux fiches (« Eco-responsabilité » de la collectivité et « Epanouissement et insertion »).

Chaque fiche propose un **état des lieux du territoire** et un **recensement d'actions emblématiques** développées par la collectivité et les acteurs clés de Bar-le-Duc restitués sous forme d'encarts. A la fin de chaque fiche, un encart regroupe l'ensemble des enjeux identifiés dans le cadre de la question posée.

Pour finir, ce document propose **une analyse critique** de la situation à l'aide de tableaux AFOM (Atouts, Fragilités, Opportunités, Menaces/Pressions).

Partie 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Jalons administratifs et géographiques de Bar-le-Duc : des enjeux transversaux à prendre en compte dans l'analyse des problématiques de développement durable

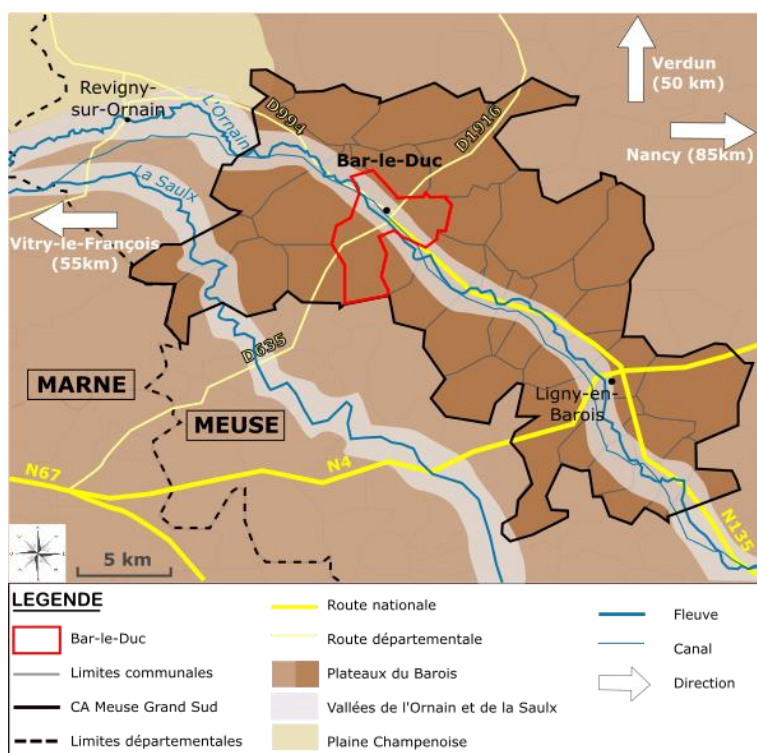
1) Repères du territoire barrois

Bar-le-Duc est une commune de la Meuse (Lorraine), ville centre de la Communauté d'Agglomération (CA) Meuse Grand Sud depuis 2013, EPCI née de la fusion de deux Communautés de communes et de l'intégration de cinq communes. **Chef-lieu de la Meuse, la commune se trouve en retrait des grandes villes de Lorraine** comme Nancy et Metz (respectivement à 75 et 85 km à vol d'oiseau mais à 85 et 125 km par route), et de Champagne (comme Reims). Bar-le-Duc se situe également à une cinquantaine de kilomètres **des autres pôles secondaires** des environs comme Vitry-le-François et Verdun (à une cinquantaine de km par route).

Bar-le-Duc se situe également au centre **du Pays barrois**, territoire de projet regroupant 127 communes réunies en 5 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et comptant près de 66 000 habitants. Le Pays réalise actuellement son **projet de territoire**, qui vise à fixer le cadre et le cap de l'action du Pays pour les années à venir. Le département de la Meuse a quant à lui lancé son Agenda 21, regroupant un ensemble d'objectifs et d'actions qui pourront être relayé dans le cadre de l'Agenda 21 de Bar-le-Duc.

Le territoire bénéficie d'une relative accessibilité : il incarne un **point de convergence** pour tout le secteur alentour. La ville est traversée par **deux routes départementales** (la D994 et la D1916 (ancienne Voie Sacrée) **et une route nationale** (N135) permettant de relier les communes les plus éloignées du chef-lieu entre elles, notamment les communes du Sud en passant par Ligny-en-Barois. Au Nord, la Nationale 135 et les routes départementales connectent la ville à l'autoroute A4.

Par ailleurs, les caractéristiques topographiques de ce **secteur rural** font de Bar-le-Duc une commune d'interface **entre paysages de vallées et de plateaux**. Héritant de ce découpage, la ville s'est implantée sur un éperon rocheux surplombant l'Ornain. Elle s'est ensuite construite et étalée selon un axe Sud-Est et Nord-Ouest en trois secteurs de part et d'autre de la vallée.



Situation géographique de Bar-le-Duc (© Aequilibrium Conseil, 2015)

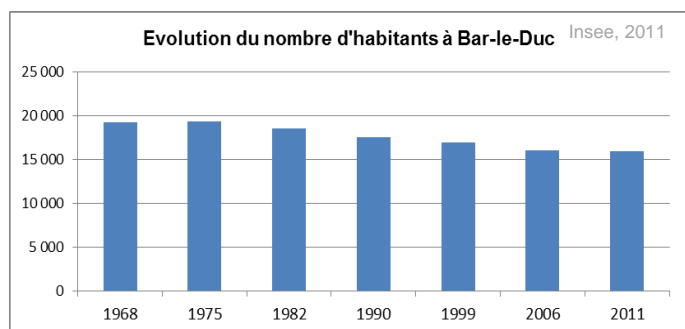
Statut administratif	Superficie	Population (INSEE 2011)	Densité (hab/km ²)
Région Lorraine	23 547,4 km ²	2 350 657	99,8
Département de la Meuse	6 211,4 km ²	193 557	31,2
Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud	400 km ²	36 385	91
Verdun	31 km ²	18 291	589,5
Bar-le-Duc	23,6 km²	15 895 hab.	672,9

Repères statistiques pour différentes échelles (Insee, 2011)

Pour rappel du contexte administratif et démographique, **la population barisienne** de 15 895 habitants (Insee, 2011) représente **près de la moitié de la population de la CA Meuse Grand Sud : soit un poids considérable dans un département de très faible densité** (31 habitants / km² contre une densité française déjà faible de 116 habitants /km²).

2) Une décroissance démographique

Depuis 1975, Bar-le-Duc connaît une décroissance démographique, suite à une phase de stagnation. Entre 1968 et 2011, la commune subit une baisse démographique importante (**- 3 264 habitants**) avec un **taux de variation annuelle de - 0,4%** cohérent avec celui de la Meuse (- 0,2% sur la même période), bien que ce dernier soit plus prononcé à Bar-le-Duc.



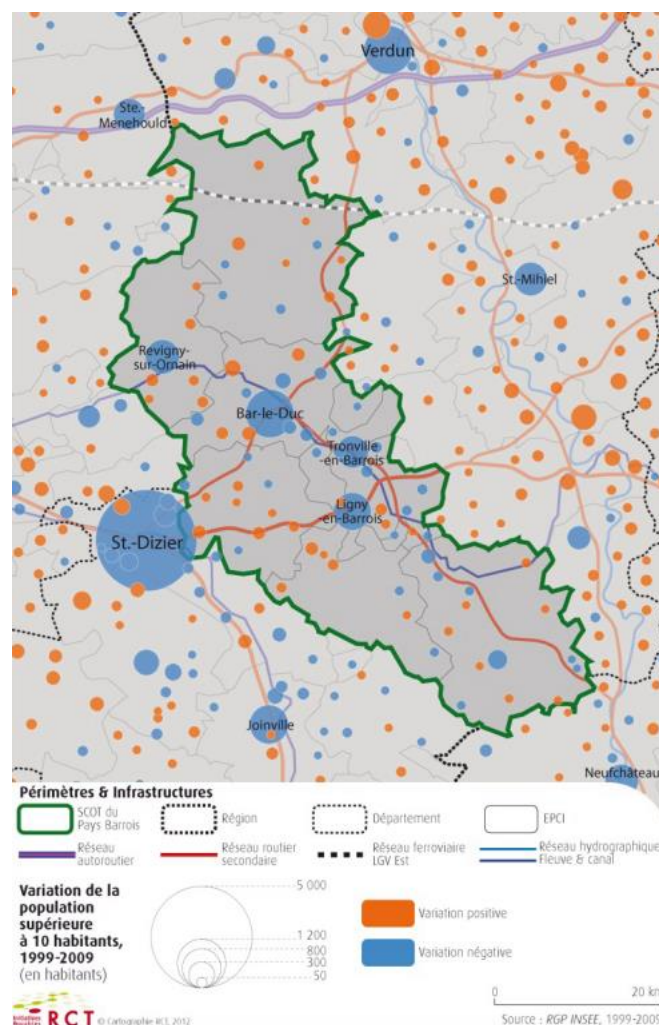
Toutefois, **Bar-le-Duc n'est pas une exception** : dans l'ensemble, les communes de plus de 1000 habitants, à savoir les plus peuplées du secteur d'étude, connaissent une baisse de leur démographie. Sur la période 1999-2009, les plus petites communes voient croître leur nombre d'habitants. Ce maillage irrégulier nous permet tout de même de formuler quelques tendances :

- ✓ Au Nord-Est et à l'Est du Pays barrois, une **dynamique démographique s'observe en périphérie de Metz et de Nancy**, secteurs plus attractifs ;
- ✓ **Les axes de circulation** et par conséquent **de desserte** du territoire semblent jouer un **rôle positif dans le poids et dans la croissance démographique** des communes (le long de l'A4 au Nord et de la N4 qui passe par Saint-Dizier).

La diminution de la population à Bar-le-Duc peut s'expliquer par :

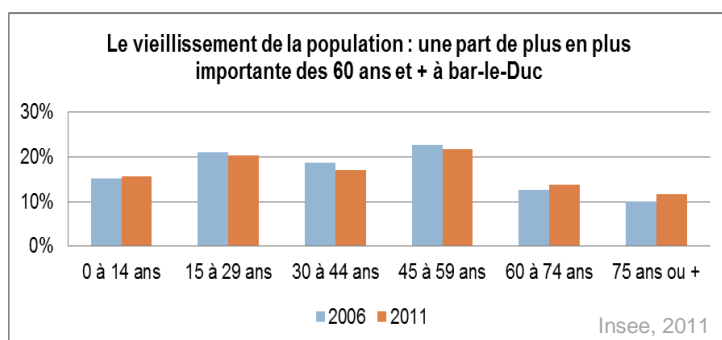
- **un solde migratoire constamment négatif**. Ce constat met en avant un certain manque d'attractivité de la commune, notamment au regard des populations les plus jeunes (jeunes actifs). Le manque de formation et d'emplois de même que le contexte rural de la Meuse peuvent en partie expliquer ces départs. Néanmoins, remarquons que ce solde a progressé de 1968 (-1,2%) à 2011 (-0,1%) : le territoire enregistre de manière générale moins de départs qu'il y a quarante ans ;
- **Conjugué à un solde naturel décroissant depuis 1968** (+1,3%) jusqu'en 2011 où il devient négatif (-0,1%).

Le départ des jeunes adultes et la faible natalité mettent en lumière **une hausse du taux de mortalité par accroissement du nombre de personnes âgées** (12,2 % pour la période 1999 à 2006 contre 9,7% entre 1968 et 1975), ce qui n'est pas le cas de la Meuse, ni de la Lorraine. L'un des enjeux principaux demeure ainsi **le départ des classes d'âge les plus « fécondes »** (de 20 à 40 ans). Cet enjeu pose de nombreuses questions sur le plan politique au regard notamment du maintien de certains services et par exemple, ceux liés aux thématiques scolaires (maintien des classes, ...) et aux commerces.



3) Un vieillissement de la population prononcé

Bar-le-Duc est une commune vieillissante et suit en cela une tendance nationale avec une diminution des tranches d'âges jeunes de la population : ici de 2006 à 2011 une baisse des classes d'âges de 15 à 59 ans. Les classes âgées (60-74 ans) et très âgées (75 ans ou plus) connaissent en revanche une nette augmentation sur la même période.



La population barisienne est sujette à un vieillissement se présentant sous deux formes distinctes :

- « **le vieillissement par le bas** » : une baisse de plus en plus marquée du taux de natalité ;
- « **le vieillissement par le haut** » : l'avancée en âge des populations (population du Babyboom, augmentation de la durée de vie).

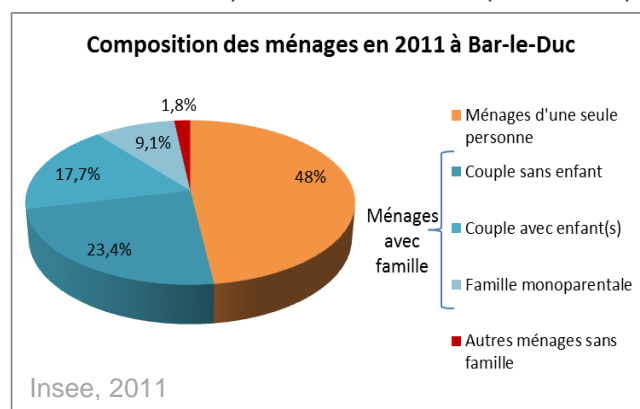
Ce phénomène qui concerne l'ensemble du territoire national, est exacerbé **dans les pôles urbains où les populations plus âgées viennent s'installer pour profiter de la proximité des services.**

Malgré ce vieillissement et malgré le départ des populations les plus jeunes, notons que **la part des 15-29 ans (20,2%) est considérable sur l'ensemble de la population**, plus qu'en Meuse (16,8%), en Lorraine (19,7%) et qu'en moyenne en France (19%). Par ailleurs, la classe la plus jeune de la distribution (0-14 ans) connaît une légère croissance de près de 2% entre 2006 et 2011.

4) Des ménages de petite taille

Les ménages connaissent de manière générale une diminution constante de leur taille, passant de 3,1 personnes par ménage en 1968 à 2,3 personnes en 2011 en France métropolitaine, contre 1,9 personnes par ménage actuellement à Bar-le-Duc.

Bar-le-Duc se caractérise par des ménages de petite taille avec une très large part de ménages d'une seule personne (48%) surreprésentés par rapport au département (seulement 33%). Parmi les personnes de plus de 15 ans vivant seules, **les 80 ans et plus constituent une majorité (58,2%)**. L'autre moitié des ménages est composée de ménages avec familles ; **les couples sans enfant représentent près d'un quart de cette distribution**, devant les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales.



En résumé, les évolutions démographiques sont à l'origine de besoins endogènes sur le territoire :

- * A population constante, **le besoin en logements va augmenter** ;
- * **Une prise en compte de l'évolution du profil des ménages est nécessaire** (adaptation des services, des aides, des logements, du réseau de transport, de l'isolement et la précarisation des ménages, l'attractivité pour faire revenir les familles quittant Bar-le-Duc pour l'agglomération, ...) ;
- * **Un risque de spécialisation de la ville-centre en services** par rapport à l'agglomération plus résidentielle, accompagné d'une concentration des personnes âgées et des personnes isolées à Bar-le-Duc.

ENJEUX TRANSVERSAUX

- * La prise en compte des **évolutions sociétales et de la structure de la population**
- * **Le départ des jeunes**
- * La **coordination de l'Agenda 21 avec les études et projets locaux** (Agenda 21 du Conseil Général de la Meuse, Projet de territoire du Pays, Contrat de ville...)
- * La coordination à l'échelle du **pôle urbain et de l'agglomération** (logements, transports, ...)

Aménager la ville compacte et les espaces ruraux et développer l'offre en logements durables

Aménager la ville compacte implique une volonté de proposer une ville accessible, accueillante, « belle », lisible et dans le même temps respectueuse des ressources, en lien avec les espaces ruraux alentours. En tant que ville-centre, Bar-le-Duc joue un rôle de pôle structurant pour le territoire. La ville compacte doit également proposer des logements durables qui s'insèrent dans le tissu urbain tout en répondant aux enjeux de confort actuels, ainsi que des aménagements respectueux de l'identité paysagère de la ville et accueillant pour le plus grand nombre (zones d'activités, ...).

A. Aménager la ville compacte via des politiques d'aménagement et une urbanisation limitant l'étalement

La ville compacte est une ville qui s'insère dans l'espace géographique qu'elle occupe et qui s'organise et se développe de manière à maintenir l'équilibre ville/campagne.

I. Une urbanisation structurée par la vallée et ses coteaux

A Bar-le-Duc, la ville s'est implantée et étalée en suivant le **profil de la vallée de l'Ornain** et de ses Coteaux. Aujourd'hui encore, la concertation met en évidence le caractère de « fil conducteur » de l'Ornain, **élément structurant** mais également **force identitaire** importante de la ville et ses environs.

1) Une implantation sur un territoire contraint qui limite les possibilités d'étalement

Ce profil de **vallée encaissée** a largement guidé l'étalement de la commune et contraint aujourd'hui son développement. La ville s'organise en **trois bandes directrices** : sa vallée au centre et ses deux coteaux. Ces trois bandes permettent de diviser la ville en **trois quartiers distincts** : la **ville haute** sur le versant Sud-Ouest, la **ville basse** dans la vallée et le quartier de la **Côte-Sainte-Catherine** au Nord-Est.

Jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, ces derniers avaient une vocation agricole et de villégiature. Le coteau Est, bénéficiant de l'ensoleillement le plus important était par exemple en partie destiné à la culture de la vigne. Des jardins ouvriers, des prairies et des forêts occupaient et occupent encore aujourd'hui une partie de ces coteaux.

2) Une urbanisation par « secteur »

La construction de la ville s'est faite via une **urbanisation progressive par secteur**, suivant en partie la logique de « **bande** » **vallée / coteaux** :

- * **Avant le Moyen-âge**, on discerne des traces d'implantation humaine le long de la vallée de l'Ornain
- * **Au Xe siècle** : une forteresse est construite sur un éperon rocheux sur le coteau Sud-Ouest par Frédéric Ier. La forteresse devient progressivement un château qui se développe à la Renaissance et amène l'établissement de la Ville-Haute, occupée par les notables à l'époque (classé secteur sauvegardé en 1973). Jusqu'à la révolution, la ville reste un territoire très disputé.
- * Parallèlement, la ville basse se développe. Elle constitue le centre d'activités, notamment commerciales de la ville de Bar-le-Duc
- * **A la Révolution**, la ville est retenue comme chef-lieu et devient un centre administratif important
- * La ville connaît un développement important à la **révolution industrielle** (forges, brasseries, ...), notamment dans la vallée
- * Les **années 60** sont marquées par la construction du quartier de la Côte Sainte-Catherine sur le Coteau Nord-Est. Le quartier bénéficie d'une vue imprenable sur la vallée. Le quartier se compose de grands immeubles HLM auxquels vient progressivement se greffer un quartier pavillonnaire.
- * Tout au long de la **seconde moitié du XXe siècle**, la ville se développe par étalement, sur les terrains agricoles et les coteaux : des zones pavillonnaires (sur les coteaux) et des zones d'activités le long de la vallée, en entrée de ville sont créées
- * Progressivement, **l'étalement devient de plus en plus diffus**. Des zones d'aménagement sont créées à la périphérie de la ville (telle que la zone du quartier de la Fédération) de manière non continue avec le tissu existant. Le développement de la ville touche également les villes voisines et des zones se développent à

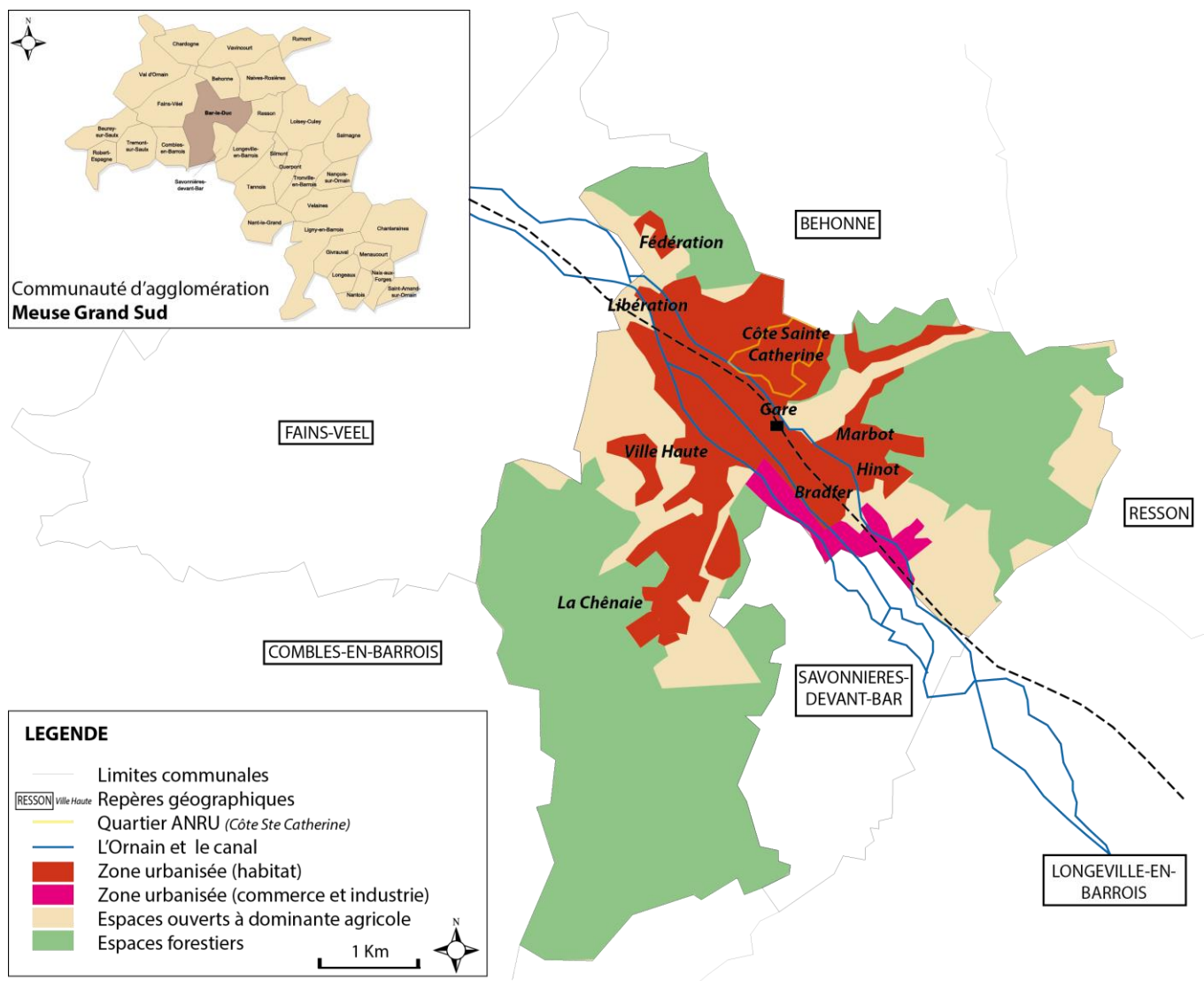
cheval sur plusieurs communes. La ZAC de la Grande Terre, par exemple, pour le développement des activités commerciales

- * Cet étalement continue entraîne la constitution **d'un pôle urbain de Bar-le-Duc** constitué des communes de Bar-le-Duc en ville centre, Behonne, Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar. Ce pôle concentre un ensemble d'emplois importants dont de nombreux emplois pourvus par des actifs résidents en dehors de ces communes.

La ville connaît donc les **effets de la périurbanisation**. Pour autant, **la pression foncière urbaine exercée sur les parcelles agricoles à Bar-le-Duc reste limitée et peut être relativisée**. Bar-le-Duc conserve un caractère de « **ville à la campagne** ». Pour maintenir cette caractéristique, plusieurs enjeux se posent, et notamment des enjeux liés à la **préservation des Coteaux et des espaces agricoles alentours**, des enjeux liés aux problématiques de **lisibilité des entrées de ville** ou encore des enjeux liés à la **connexion entre les quartiers**.

La **ville s'organise par quartier** et de manière très monofonctionnelle entre quartiers résidentiels et quartiers d'activités. L'activité commerciale s'est ainsi progressivement concentrée dans le centre-ville et dans la périphérie, certains quartiers se retrouvant isolés du centre d'activités de l'agglomération : la Côte-Sainte-Catherine perd progressivement son tissu commercial, le quartier de la Libération et surtout le quartier de la Fédération construit à l'extérieur du centre urbain se retrouvent de plus en plus éloignés des zones d'activités.

De son côté, la **vallée s'organise selon quatre entités majeures organisées en parallèle** : l'**Ornain**, le **Canal de la Marne au Rhin**, le **contournement routier** et la **voie ferrée**. Ces entités donnent une configuration très linéaire à l'organisation de la vallée et constituent des points de rupture entre les différents quartiers.



Aperçu schématique de l'organisation du territoire barisien (© Aequilibrium Conseil, 2015)

II. Un enjeu fort : la densification, comment reconstruire la ville sur elle-même

Bien que l'extension de la ville demeure limitée en comparaison notamment d'autres centres urbains et d'autres villes chefs-lieux, la limitation de cet étalement demeure un enjeu fort. Devant les problématiques démographiques importantes et la perte d'habitants, devant les contraintes structurelles du territoire, mais également devant les obligations nationales (Lois Grenelle de la fin des années 2000 par exemple), la ville doit afficher une volonté importante de **resserrer son développement** autour des espaces bâtis, d'encourager leur **renouvellement** et de **préserver les territoires agricoles alentours**.

1) Des documents de planification pour aller vers la « ville compacte »

Cette volonté s'affiche dans un premier temps dans les documents de planification qui s'appliquent sur le territoire et notamment :

- * **Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Barrois**, qui constitue un schéma présentant des grands principes d'aménagement à l'échelle du Pays. La ville de Bar-le-Duc constitue la ville-centre de ce schéma et joue ainsi un rôle structurant à l'échelle du Pays Barrois. Le document prend en compte le développement durable dans la vision de l'aménagement à venir du territoire. Le SCOT, via son Programme d'aménagement et de développement durable (PADD), se fixe pour objectif de **réduire de 20% la consommation d'espace sur l'ensemble du Pays**. A ce titre, il préconise de privilégier le renouvellement urbain (reconversion et réaménagement des friches par exemple, ou encore une prescription concernant la volonté de construire 40% des logements neufs dans le tissu urbain bâti) ou de travailler sur les performances environnementales et la qualité architecturale des opérations menées (le SCOT encourage par exemple la mise en place de démarches AEU (approche environnementale de l'urbanisme) dans la création de zones d'activités.
- * **Le PLU de Bar-le-Duc** qui fixe les grands principes d'urbanisation de la ville. Le PLU a été élaboré en 2006 sur la base du Plan d'occupation des sols (POS). Il a fait l'objet d'une révision récente en 2013. Le programme d'aménagement et de développement durable s'inscrit dans une stratégie de développement durable tournée autour de 5 axes principaux : organiser de façon durable le territoire / valoriser le cadre urbain et le rendre attractif / Dynamiser l'activité économique et la formation / Pérenniser les services à la population / Faciliter la mobilité en ville.
Les partenaires de la collectivité et les habitants ont toutefois émis la **possibilité d'aller plus loin via ce PLU** pour travailler sur le développement durable.
- * **Le Programme Local de l'Habitat** qui organise la politique de l'Habitat à l'échelle d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Son élaboration à l'échelle de la Communauté de communes de Bar-le-Duc a été arrêtée en 2013 suite à la création de la Communauté d'agglomération Sud Meuse. Ce programme devrait être relancé à l'échelle de l'agglomération.

EXEMPLE DE MESURES DE RENOUVELLEMENT ET DE DENSIFICATION EXPOSEES DANS LE PLU

- * **ARTICLE 2-2** / occupations du sol soumises à conditions : augmentation des densités autorisées dans le cadre des extensions (30% d'augmentation de la surface bâtie autorisée contre 20% précédemment avec un seuil limité à 170 m² d'augmentation
- * Le PLU encourage le **renouvellement de certains espaces spécifiques** (à privilégier par rapport à l'étalement) : les friches industrielles, les espaces en mutation (secteurs changeant d'affectation), le quartier de la gare et le centre-ville

Ces documents de planification proposent une **approche transversale** et prennent en compte les différentes dimensions du développement de la ville via une démarche prospective. Le SCOT notamment, inclut des prévisions sur l'évolution démographique du territoire et y intègre par exemple, l'arrivée du projet de centre d'enfouissement des déchets nucléaires (CIGEO) à Bures dont les répercussions pourraient être importantes en matière de création d'emplois et d'arrivée de population. Ces documents répondent également aux grands principes du développement durable.

2) Des constructions nouvelles qui se resserrent autour du tissu urbain bâti avec des ambitions environnementales fortes

Les nouveaux projets d'aménagement tiennent compte pour la plupart de ce caractère « compact » et des opportunités de renouvellement de la ville :

- * Plusieurs **projets de renouvellement** pour rendre plus attractifs des quartiers dégradés et/ou vieillissants : requalification du centre-ville et du pôle gare ferroviaire / gare routière ; opération de renouvellement dans le quartier de la Côte Sainte-Catherine
- * Des **espaces en mutation** et des reconversions de friches industrielles, notamment dans la continuité du centre-ville vers le quartier Bradfer
- * Le **projet d'éco-quartier** dans la continuité de même quartier. Ce projet devra prendre en compte l'ensemble des finalités du développement durable avec un accent fort mis sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sur l'association de l'ensemble des acteurs locaux à sa création.

Si la ville, l'agglomération et le Pays encouragent ce type de projets, via le SCOT notamment, une question demeure : celle de la **volonté des habitants** et de leur intérêt pour ce type de logements, les populations recherchant souvent plutôt des terrains libres pour la construction de pavillons (par exemple, en rachetant et en aménageant des parcelles originellement dédiées à la culture des jardins ouvriers).

B. Développer l'offre en logements durables et préserver l'identité bâtie

Une offre en logements durables correspond à une offre de logements permettant notamment de répondre à la fois :

- aux **attentes de toutes les populations** au regard de l'accomplissement de leurs parcours résidentiels (adaptation du logement tout au long de la vie à la taille et aux besoins du ménage)
- et aux **enjeux environnementaux** via une offre en logements aux performances environnementales importantes et limitant la consommation d'espace dans sa construction.

Par ailleurs, la **qualité architecturale de nombreux secteurs et bâtiments de la ville** et leur **intérêt patrimonial et historique** nécessitent d'apporter une attention particulière à leur mise en valeur et à la qualité de leur rénovation. Cette attention participe au maintien de l'identité et l'unité architecturale de la ville.

I. Développer l'offre en logements durables

1) Le profil des logements barisiens

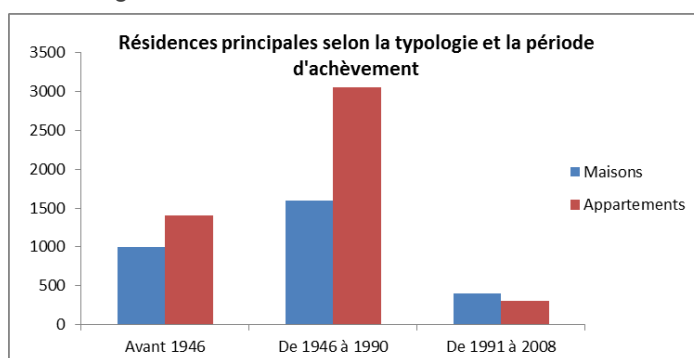
Les logements barisiens présentent des **caractéristiques typologiques et d'occupation** qui diffèrent légèrement des caractéristiques des logements des zones urbaines du reste de l'agglomération :

- * A Bar-le-Duc, la majorité des logements sont occupés de **locataires**, contrairement au reste de l'agglomération où les personnes sont propriétaires de logements
- * L'**appartement** est la forme majoritairement retenue (63%) contrairement au reste de l'agglomération où la maison individuelle domine dans la composition du parc de logements.

La construction d'appartements a été dominante dans la seconde moitié du XXe siècle (**période de 1946 à 1990**), avec notamment la construction du quartier de la Côte-Sainte-Catherine. Ce quartier regroupe 1300 logements environ dont la très grande majorité en appartements.

A partir des **années 80-90**, le nombre de logements construits a largement diminué. La tendance est à une évolution du profil de logements construits en faveur de la maison individuelle. Cette évolution corrobore avec le développement de la construction en lotissements dans les années 80-90. L'attrait des populations pour la maison individuelle se confirme dans les années 2000.

Les collectivités doivent donc trouver des solutions pour proposer des logements qui répondent à la fois à ces **attentes des populations locales** mais également à la **logique de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles**.



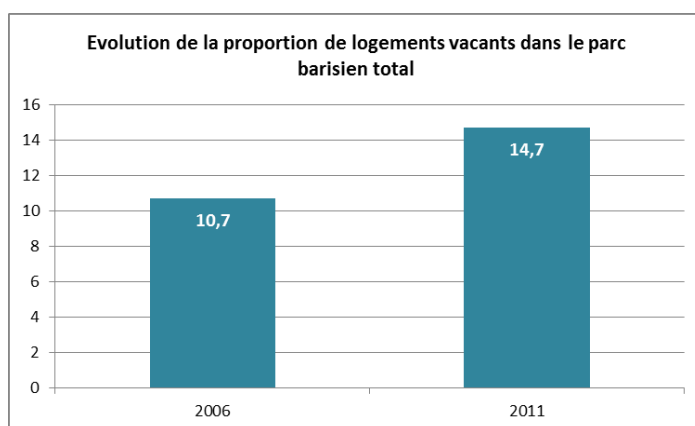
Source : Données INSEE - RGP 2011

- * Sur l'ensemble des résidences principales, le **nombre de pièces moyen est de 3,8 pièces par logements**. Ce nombre descend à 3,1 lorsqu'il s'agit du nombre de pièces en appartement et monte à 5 pièces pour le profil maison. Les logements présentent donc un **profil plutôt familial**. Cette moyenne est stable entre le recensement 2006 et le recensement 2011 (INSEE).

2) Des enjeux mis en avant par le diagnostic du PLH

Plusieurs constats majeurs ont été mis en avant dans le cadre de la réalisation du diagnostic du PLH concernant le logement sur le territoire :

- * **Un parc de logements vieillissant à Bar-le-Duc**, le graphique précédent mettant bien en avant une diminution importante du nombre de logements construits après les années 90. La majorité des logements a plus de 25 ans et nécessite pour certains des rénovations importantes. L'isolation de certains logements notamment posant question.
- * **La sous-occupation** de certains logements qui fait suite à des décohabitations, à la perte du conjoint ou encore au départ des enfants de la cellule familiale : de nombreux logements familiaux (4 à 5 pièces) sont aujourd'hui occupés par des couples ou des personnes seules, tandis que de nombreuses familles s'éloignent de la ville centre pour trouver des logements répondant à leurs besoins.
- * **La vacance constitue l'enjeu majeur à Bar-le-Duc en matière de logements**. La vacance présente des taux très élevés, en augmentation. Elle passe de 10,7 à 14,7% du parc total de logements entre 2006 et 2011 (le taux de vacance considéré comme « normal » étant plutôt de l'ordre de 5%). Cette **vacance est exacerbée dans certains quartiers** de Bar-le-Duc et notamment dans le quartier de la Côte-Sainte-Catherine, où il s'élève à 22 %, voir 28% dans certains bâtiments². La vacance relève de causes multiples : des logements dont le profil ne répond pas aux attentes des habitants, des logements dégradés, une vacance choisie (par les bailleurs sociaux par exemple), une vacance liée à des successions, ...



Source : données INSEE – RGP 2011

Par ailleurs, la ville bénéficie d'une offre en logement social assez équilibrée avec toutefois des logements ne répondant pas toujours aux critères et demandes des familles : logements de grandes tailles, parfois jugés trop chers, vieillissants... En outre, le quartier de la Côte-Sainte-Catherine regroupe une part importante de ces logements, énergétiquement pourvus par le **chauffage urbain de la Côte** dont la sous-utilisation entraîne une répercussion importante sur le montant des charges de loyers dans ce quartier (montant de charges parfois presque identiques au loyer appliqué), que ne peuvent enrayer des travaux sur l'isolation. Cette problématique liée à la sous-utilisation du chauffage urbain est identifiée comme majeure par les participants à la concertation.

L'OPH (bailleur principal) mène actuellement un travail de rénovation important de ses logements en termes d'isolation et de confort et également en terme de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et pour l'accompagnement des situations de pertes d'autonomie chez les personnes âgées occupant les logements. Ce travail important nécessite un accompagnement des acteurs locaux et la mise en place d'une stratégie de rénovation à long terme.

Pour finir, les temps de concertation ont mis en évidence l'existence de **freins liés à la fiscalité appliquée sur la commune de Bar-le-Duc** et son décalage avec celle des communes environnantes, plus attractive. Une fiscalité à prendre en compte également dans les réflexions du PLH.

² Source : OPH Meuse

II. Le maintien de l'identité architecturale via la préservation du patrimoine :

1) *Via des mesures de reconversions d'usage*

Bar-le-Duc dispose d'un **patrimoine historique remarquable** dans le quartier sauvegardé de la Ville Haute : la Tour de l'Horloge, le château des ducs de Bar, ... Ces bâtiments font l'objet de mesures de sauvegarde importantes, qui contribuent à l'attractivité de la ville. Sa sauvegarde est également permise via de nombreuses reconversions d'usage de ces bâtiments : le château a été transformé en Musée par exemple.

2) *Via des mesures d'accompagnement des propriétaires*

Dans le quartier sauvegardé comme dans le centre-ville, de nombreux bâtiments portent un intérêt patrimonial, à différents niveaux (patrimoine remarquable comme patrimoine vernaculaire). Le quartier bénéficiait jusqu'en 2014 d'un **plan de sauvegarde spécifique**. Nombre de ces bâtiments regroupent aujourd'hui des habitations privées. Les propriétaires ont des obligations au regard de l'entretien de leur logement :

- * **Une sensibilisation des propriétaires via le travail de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.** Ce dernier travaille en lien avec les services de l'architecte des bâtiments de France, le CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement du département) et le service urbanisme de la ville. Le CAUE publie un ensemble de brochures et de guides pour inciter les propriétaires à des réhabilitations qui s'accordent au profil architectural du territoire. Il a également vocation à conseiller en direct les propriétaires sur ces questions.
- * **Un nuancier départemental a été mis en place afin d'encadrer l'utilisation des couleurs sur les façades.** Ces dernières sont le plus souvent réalisées en pierre de Savonnières, matériau de la région. Les huisseries des fenêtres et les portes sont pour la plupart colorées (bleu, rouge, vert, ...) et participent à la qualité paysagère de ces façades. Le nuancier encadre ainsi l'utilisation du blanc et du blanc cassé pour les huisseries. Seules les menuiseries dans les zones non classées font l'objet de dérogations.
- * **Une opération programmée d'amélioration de l'habitat relevant de la thématique « patrimoine »** a également été menée à l'échelle de l'ancienne Communauté de communes de Bar-le-Duc pour des apports de subventions aux propriétaires désireux d'opérer des travaux d'amélioration de leurs logements.

Citons également des **idées originales dans les quartiers** pour valoriser le patrimoine historique avec par exemple une idée de replantation de vignes dans le quartier de la Côte-Sainte-Catherine dans le cadre de la politique de renouvellement, pour rappeler sa présence historique.

PRINCIPAUX ENJEUX

AMENAGEMENT

- * Le maintien de la **position structurante de Bar-le-Duc** : ville chef-lieu, ville centre d'agglomération, de Pays..., centre d'emplois et d'activités
- * La **préservation du cadre de vie** : ville à la campagne, ville Renaissance, faibles nuisances
- * Le maintien et le développement des **connexions et de la cohésion entre les quartiers** pour pallier les barrières physiques et « sensorielles » (sentiment d' « abandon » de certains quartiers)
- * La **limitation de l'étalement urbain et du phénomène de mitage** pour la préservation des espaces agricoles et naturels via la densification urbaine (friches industrielles, valorisation des centralités et des quartiers existants, reconversions d'usage du patrimoine local...)
- * La poursuite de la **politique de rénovation urbaine** (politique ANRU, requalification du Bd de la Rochelle, ...)
- * La **recherche de l'exemplarité** dans chaque nouveau projet en neuf comme en réhabilitation

LOGEMENT

- * La **lutte contre la vacance** via l'analyse et la prise en considération de ses origines (logements inadaptés, attractivité des quartiers, évolution des demandes...)
- * **L'adaptation de l'offre de logements à la demande et aux évolutions structurelles de la population** (maison locative en centre-ville, décohabitation, vieillissement, ...)
- * La mise en place d'une **politique du logement concertée** à l'échelle du pôle urbain voire de l'agglomération

Favoriser l'emploi et le développement économique local durable

L'emploi et le développement économique en général constituent des volets centraux des Agendas 21. Un développement durable s'appuie ainsi sur la valorisation des ressources locales, l'anticipation des mutations des systèmes économiques et le développement des activités solidaires, le soutien aux filières « vertes » et aux systèmes de production et de consommation durables. Il assure également le soutien aux créateurs d'emploi et l'accès à l'emploi pour tous. Il permet également la réduction des pressions exercées par l'activité économique sur les milieux.

A. L'activité économique locale durable : un manque de dynamisme mais des leviers de développement potentiels

La politique économique de Bar-le-Duc est réfléchi à l'échelle de l'**agglomération**. L'économie **tertiaire** représente aujourd'hui, l'activité principale de Bar-le-Duc et son agglomération.

Implantée au cœur d'un **territoire anciennement industriel** (Pays Barrois) dominé par des entreprises « phares » (Bergère de France), la mutation de l'économie et des emplois Sud Meusiens en faveur du **secteur tertiaire** est récente, à l'exception de Bar-le-Duc qui regroupe depuis longtemps déjà, un nombre important d'emplois dans le domaine de l'**administration publique**.

Globalement, malgré sa position de **chef-lieu de département**, l'activité sur le territoire de l'agglomération Sud Meuse **manque de dynamisme**. Celle-ci souffre d'un certain retard pris dans cette mutation. Sa **position légèrement excentrée** vis-à-vis des dynamiques économiques de Lorraine (sillon Lorrain notamment) et de Champagne (Reims, Châlons-en-Champagne, ...) ainsi que la forte concurrence des autres agglomérations meusiennes contribuent à son manque de dynamisme. Parallèlement, sa **dynamique entrepreneuriale** demeure elle-aussi limitée.

PANORAMA DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

- * **Un tissu d'entreprises bien implanté à Bar-le-Duc mais une dynamique entrepreneuriale en berne** : on recense 544 entreprises enregistrées à la CCI à Bar-le-Duc. S'y ajoutent notamment les entreprises inscrites à la chambre des métiers et de l'artisanat. Près de la moitié des entreprises barisiennes ont plus de 10 ans.
- * **Des entreprises barisiennes au profil majoritairement tertiaire** : Près de 90% des entreprises sont du ressort de l'**économie tertiaire**¹ (commerce, transport, services divers, administration publique, enseignement, santé, action sociale). Le secteur des **services à la personne** notamment est en cours de développement.
- * **Un contexte national peu favorable à une dynamique de création d'entreprises** : la création du statut d'autoentrepreneur a entraîné une dynamique importante dans la création d'entreprises. Cette dynamique retombe ces dernières années. S'y ajoute un **contexte économique peu favorable** (une trentaine d'établissements de moins de créés en 2013 par rapport à 2012). Les entrepreneurs éprouvent des difficultés à réunir l'ensemble des moyens nécessaires à la construction d'un projet solide (banques, ...).

L'agglomération peut tout de même compter sur des **leviers intéressants de développement potentiels** : le développement des services à la personne, le secteur touristique et l'évolution de l'économie agricole (via les circuits-courts notamment) ainsi que le secteur de l'économie sociale et solidaire. Le projet CIGEO de Bures pourra également avoir des conséquences importantes sur la dynamique économique locale.

I. L'activité commerciale : une perte de dynamisme à enrayer progressivement

1) Des espaces dédiés aux activités économiques : la dynamique centre/périphérie

Traditionnellement implantée dans le centre-ville, l'activité commerciale se développe aujourd'hui en périphérie de Bar-le-Duc, dans les villes voisines de Bar-le-Duc dans l'agglomération Sud Meusienne et notamment Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar, situées dans la continuité bâtie de Bar-le-Duc.

a. Une activité commerciale périphérique essentiellement concentrée autour du développement de la zone de la Grande Terre

Le diagnostic du SCOT du Pays Barrois met en avant le **caractère central du pôle barisien** dans l'organisation commerciale du Pays. Il recense notamment **3 zones commerciales à Bar-le-Duc et ses communes périphériques** :

- * **le Parc de la Grande Terre** (ZAC de Bar-le-Duc dont le développement est assuré par l'agglomération) : cette zone constitue l'espace commercial le plus important du territoire. Elle s'étend sur 15Ha et regroupe des enseignes diverses (une grande enseigne, habillement, ameublement, restauration, hôtellerie, ...) pour 250 emplois. Une extension de 11Ha sur la commune de Longeville-en-Barrois est en cours d'aménagement. La zone éprouve des difficultés à se dynamiser, face notamment aux zones commerciales situées dans des villes moyennes proches telles que Saint-Dizier et Verdun qui offrent des zones commerciales plus attractives pour les habitants (diversité de l'offre et habitudes prises par les habitants à se rendre dans ces zones plus anciennes) et pour les enseignes (zone de chalandise plus importante).
- * **la zone commerciale La Varenne** située à Fains-Véel et **la Zone de la Praye** à Longeville-en-Barrois : ces deux espaces constituent deux zones commerciales secondaires.

Certains acteurs du territoire ont mis en évidence que, dans une certaine mesure, le développement de ces zones pourrait porter atteinte à l'attractivité du centre-ville et ce, bien que l'offre proposée demeure complémentaire.

b. Une zone « entre-deux » : la zone du Bradfer (ZAC Oudinot)

La zone du Bradfer est une **zone d'activités mixte** située à l'entrée de Bar-le-Duc en direction de Savonnières-devant-Bar qui s'étend sur divers espaces en friches. La zone s'étend en partie sur une friche de 6000m² (caserne Oudinot) reconvertie en zone d'activités. On y recense :

- * Des centres administratifs publics et privés : le siège de la CCI, le pôle emploi, des assurances, ...
- * Des grandes surfaces : Auchan, Lidl (anciennement implanté à la Côte Sainte-Catherine)
- * Des industries, dont Bergère de France
- * Une pépinière d'entreprises, le « quartier des entrepreneurs » qui a vocation à encourager et accompagner les projets de création d'entreprises. Le quartier est implanté sur le site d'une ancienne Fonderie.

Malgré un **manque d'attractivité paysagère**, la zone connaît un **dynamisme important** et constitue un espace local important de convergence.

c. Un centre-ville en perte de vitesse

Globalement, le centre-ville de Bar-le-Duc **manque de dynamisme et d'attractivité**. La restructuration récente du boulevard central de La Rochelle a pour objectif d'apporter un **nouveau souffle** au centre-ville via un travail sur le cadre paysager et une valorisation des espaces piétonniers. Les discussions avec les acteurs ont mis en évidence que l'appropriation de cet espace demeurerait encore limitée par les piétons et cyclistes.

L'offre commerciale en centre-ville est ponctuellement complétée par **l'organisation d'un marché deux fois par semaine**. Ce marché est vieillissant et pourrait mériter une rénovation. Par ailleurs, il présente des conditions d'accueil par toujours évidente pour les nouveaux vendeurs avec notamment un manque de mobilisation de la population autour de ces nouveaux vendeurs (maintien des habitudes sur les autres stands en place).

La dynamique économique en centre-ville est également portée par certaines **structures culturelles et de loisirs** : le cinéma, le théâtre, la restauration, le tourisme... contribuent également à **l'activité et l'attractivité du centre**. Des **animations ponctuelles** viennent compléter cette offre.

2) Le commerce de proximité : une activité essentielle à la vie de quartier, qui connaît des difficultés majeures

La répartition des commerces et des services dans les quartiers et la mixité fonctionnelle de ces derniers contribuent largement à **la vie de quartier et leur animation**. Les demandes sont fortes pour le maintien de l'activité commerciale dans les quartiers mais le contexte économique actuel et l'évolution des modes de vie limitent son développement dans ces espaces et, en conséquence, la dynamique économique locale des quartiers. Une grande

partie de la population fait ses achats à proximité de son lieu de travail où dans les centres et zones d'activités commerciales de la périphérie. Les commerces sont souvent considérés comme difficiles d'accès (problématiques liées au stationnement, problématiques d'accessibilité, ...) voir trop chers.

A Bar-le-Duc, les **difficultés du maintien du commerce local** s'expriment :

- * **Via des quartiers résidentiels dépourvus dès leur construction de commerces de proximité** : le quartier de la Fédération par exemple, situé en dehors de la continuité bâtie de la ville et l'ensemble des quartiers de lotissements (Petit Juré, Chênaie, ...) construits dans une logique de différenciation fonctionnelle des espaces (séparation des centres d'activité et des zones résidentielles dans la seconde moitié du XXe siècle)
- * **Via la disparition des commerces dans certains quartiers** : le quartier de la Libération et, dans une moindre mesure, le quartier Marbot ont vu leurs commerces disparaître progressivement
- * **Via des difficultés endémiques liées aux problématiques et aux caractéristiques de certains quartiers** :
 - L'espace commercial de la Côte Sainte-Catherine manque aujourd'hui d'attractivité et de dynamisme suite au départ de son supermarché. Un manque important dans ce quartier résidentiel regroupant pas moins de 2500 habitants rien que dans son parc HLM, auxquels s'ajoutent les résidents de la zone pavillonnaire située en continuité. Un quartier qui plus est excentré vis-à-vis des commerces de centre-ville.
 - Le quartier de la Ville-Haute regroupe un ensemble de réglementations et de préconisations liées à sa valorisation touristique et patrimoniale qui contraignent l'implantation commerciale (réglementations vis-à-vis du bruit, normes architecturales).

Les commerçants de Bar-le-Duc sont regroupés au sein d'une association : **l'Union des commerçants**. Cette association fédère les commerçants barisiens et assure l'animation du centre-ville (marché de Noël, ...). Elle emploie un salarié à l'heure actuelle dont le poste n'est pas sûr d'être maintenu (manque de moyens financiers).

II. Le tourisme : un atout pour le développement et l'attractivité de Bar-le-Duc

Bar-le-Duc et son agglomération présentent des **atouts touristiques indéniables** : le **quartier de la Ville-Haute** et son patrimoine Renaissance, le **patrimoine industriel** de même que la **qualité du cadre de vie et des espaces verts environnants** sont autant de vecteurs potentiels de développement d'emplois, d'attractivité et d'animation des lieux de vie. Bar-le-Duc s'impose comme **le centre touristique principal du territoire Sud Meusien** : la capitale du Barrois, relayé par un ensemble de sites dans les communes membres de l'agglomération Sud Meuse, le **long de la vallée de l'Ornain** principalement.

Bar-le-Duc constitue également une **porte d'entrée touristique entre les territoires Mosellan et Champenois**. Certains visiteurs choisissent ainsi Bar-le-Duc pour sa position centrale entre la vallée de la Moselle et le Sillon Mosellan et les sites champenois (région de Reims, Epernay, ...) d'une part, et les sites liés au tourisme de guerre (Verdun, Voie sacrée, ...) d'autre part.

La valorisation touristique représente également une opportunité majeure pour **la préservation du patrimoine** et le **développement de l'offre culturelle** du territoire.

LE TOURISME A BAR-LE-DUC

- * **70 000 nuitées par an** sur le périmètre de l'agglomération Sud Meuse (une majorité des nuitées relevant d'un tourisme d'affaires)
- * Un tourisme à **dominante régionale** (80% du public sont français)
- * Une offre touristique **structurée à l'échelle de l'agglomération** : patrimoine Renaissance, industriel, première guerre, ...

1) Une offre touristique variée à consolider et mettre en valeur

Bar-le-Duc regroupe une offre d'accueil touristique variée, pilotée par un acteur associatif structurant à l'échelle de l'agglomération : **l'Office de tourisme Sud Meusien**. On recense à Bar-le-Duc :

- * un **Office de tourisme**, qui centralise les informations et la programmation à la fois touristique et d'animation locale (manifestations locales, services divers, ...)
- * une **offre d'hébergement** tournée autour d'un camping, de deux chambres d'hôtes dont une en centre-ville, trois gîtes meublés à louer, de trois hôtels et une aire d'accueil camping-cars
- * une **offre de restauration variée** en centre-ville

- * des **commerces spécialisés dans les produits lorrains** (commercialisation de la confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie par l'entreprise de fabrication locale)
- * une **halte fluviale** à valoriser
- * un **centre historique avec des sites moteurs de visite** (des sites historiques : le musée Barrois, la Tour de l'Horloge, ... dans le quartier de la Ville Haute et Ville basse ; de entreprises ouvertes aux visites : Bergère de France, fabrique de confiture de groseilles, ...)
- * des **curiosités locales** : la locomotive « La Suzanne » datant de la première guerre récemment rénovée et remise en état de marche dans le cadre d'une démarche associative.

Cette offre présente tout de même **quelques limites**. Plusieurs manques ont ainsi été identifiés au cours des entretiens et des temps de concertation :

- * **l'absence d'offre d'hébergement à destination des groupes** (scolaires, colonies de vacances, ... par exemple)
- * le **manque de chambres d'hôtes et d'offres d'hébergement** annexes
- * le **manque d'une offre de restauration plus haut de gamme** qui pourrait être développée (un seul établissement recensé au Guide Michelin sur le territoire de l'agglomération).

Certains équipements en place souffrent également d'un **manque d'attractivité** : la **halte fluviale** par exemple mériterait d'être mieux mise en valeur.

L'Office de tourisme joue **un rôle moteur dans la valorisation et le pilotage** de cette offre. Il gère une partie des équipements et pilote la stratégie de développement touristique du territoire et la communication qui y est liée. L'Office de tourisme a également pour rôle de structurer le réseau des acteurs du tourisme sur son périmètre d'intervention mais également via différents partenariats (Commercy, Verdun, Nancy sur la thématique du centenaire, Joinville, Saint-Dizier, ...). Des partenariats que l'Office pérennise via des conventions.

L'Office assure également l'animation des **reconnaisances nationales** qui renforcent l'attractivité et la valorisation de la ville (Ville Art et Histoire, Plus beau détour de France, Village étape (Ligny), fleurissement).

UN ACTEUR STRUCTURANT : L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Missions et compétences :

- * Accueil et information (manifestations, visites, ...) à destination des touristes et des habitants
- * Promotion touristique
- * Coordination des acteurs et structuration des réseaux (adhérents associatifs, territoires partenaires, ...)
- * Ingénierie touristique, communication, commercialisation, gestion d'équipements (camping), coordination des loisirs actifs
- * Structuration et pilotage de la stratégie touristique du territoire

Implantation et visibilité :

- * Un siège à Bar-le-Duc et une antenne à Ligny-en-Barrois
- * Un site internet, un site web-mobile et des applications (Bar-le-Duc « Cité Renaissance »)

2) *Le schéma de développement touristique : des axes structurants pour le développement de l'activité*

L'Office de tourisme du Barrois a piloté un **schéma de développement** qu'il met en œuvre depuis 2012. Ce schéma devrait être bientôt révisé suite à la création de l'agglomération Sud Meuse via la fusion des deux Communauté de communes. Le schéma s'organise en **trois axes structurants** :

a. La valorisation du patrimoine historique Renaissance

Un premier axe est dédié au **renforcement de l'activité touristique** dans le quartier classé Renaissance de la Ville Haute et auprès des antennes Renaissance des environs. Bar-le-Duc bénéficie en effet d'un **patrimoine Renaissance remarquable** : la tour de l'Horloge, l'unité architecturale préservée du quartier, le musée Barrois, ... sont autant d'éléments participant à la richesse de ce quartier. S'y ajoutent d'autres bâtiments patrimoniaux structurants en ville basse : le collège Gilles de Trèves, le château de Marbeaumont qui accueille la Médiathèque, les chapelles et lieux de culte, ... en sont autant d'éléments témoins.

Dans le cadre de l'inscription de la commune au titre du label « **Ville Art et Histoire** », de nombreuses animations sont mises en place, pilotées par l'animateur du patrimoine : des visites thématiques (architecture, parcs et jardins, personnalités tel que Raymond Poincaré, ...), des manifestations (Festival RenaissanceS, ...).

b. Le développement des filières spécifiques : tourisme économique, tourisme vert, tourisme de guerre

Parallèlement, le schéma encourage le développement de **filières touristiques spécifiques** :

- * Le **Tourisme de découverte économique** pour la mise en valeur du patrimoine industriel et des savoirs faire locaux : visites et découvertes d'usines et entreprises locales telles que Bergère de France ou encore la fabrique de confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie, la mise en valeur du canal des usines, visite de brasseries
- * Le **Tourisme vert** via la valorisation des espaces ouverts et naturels (forêts, cours d'eau, ...) : développement des loisirs actifs (vélo, activités aquatiques, ...)
- * Le **Tourisme de guerre**, notamment dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, Bar-le-Duc faisant partie des villes d'arrière-front.

c. Le renforcement des réseaux et l'accompagnement des acteurs

Ce **troisième axe** vise à la fois :

- * le renforcement et l'optimisation du **fonctionnement interne de l'Office de tourisme**
- * la **structuration des réseaux** avec les acteurs des territoires voisins (partenariats avec la ville de Nancy par exemple)
- * l'**accompagnement des acteurs** du secteur pour le développement de leurs projets.

III. L'agriculture : une activité rurale avec des interférences fortes avec la ville

La Meuse demeure un département rural où l'activité agricole tient une place prépondérante. Si la ville de Bar-le-Duc n'est que peu concernée par cette activité, la place qu'occupe cette dernière à l'échelle de l'agglomération et les **interactions existantes entre les espaces urbains et ruraux** (les premiers représentant des lieux de transformation, commercialisation et de consommation des productions issues des seconds) nécessitent de porter une attention particulière à cette activité.

1) L'agriculture Sud Meusienne : des évolutions structurelles importantes et un besoin de redynamisation des filières traditionnelles

L'agriculture meusienne se caractérise par un **ensemble d'activités traditionnelles** : polyculture / élevage / maraîchage, notamment développées autour de Ligny-en-Barrois à l'échelle de l'agglomération.

L'activité agricole meusienne subit aujourd'hui des **évolutions structurelles importantes**, notamment liées au développement des grands bassins de culture. Ce développement est d'autant plus marqué sur le Sud Meusien. Il entraîne une **transformation importante des paysages**, une **évolution des ressources locales** produites ainsi qu'une **disparition progressive des emplois agricoles**, les grandes cultures mobilisant moins de personnel. Cette évolution de la structure agricole résulte d'une concurrence accrue dans le secteur et d'une plus forte rentabilité des activités de culture. Par ailleurs, les conditions de travail et une activité jugée plus contraignante et moins compatible avec l'évolution des modes de vie dans les secteurs de l'élevage et du maraîchage font que ces activités attirent moins les jeunes agriculteurs et posent des problèmes de succession et de reprise des exploitations. La Chambre d'agriculture met ainsi en évidence que nombres d'emplois salariés et saisonniers ne sont pas forcément pourvus dans ces secteurs.

2) Le maintien de l'activité agricole et sa valorisation, des enjeux majeurs pour le développement économique local

Devant les **difficultés rencontrées par le secteur agricole**, deux **questions majeures** se posent :

- * Comment mobiliser et encourager la **formation des jeunes** pour assurer le maintien des activités agricoles traditionnelles ?

- * Comment **valoriser l'agriculture**, assurer sa pérennité économique et en faire un véritable vecteur de développement local dans une logique de développement durable ?

a. La valorisation et la mise en réseau des acteurs agricoles : une condition nécessaire à une meilleure visibilité et au développement local durable

Le mise en réseau des acteurs du secteur, le lien avec les acteurs publics locaux et notamment les élus de même que le lien avec les consommateurs sont autant de facteurs permettant de répondre à ces enjeux. A ce titre et dans un objectif de dynamisation et de valorisation de l'activité agricole, une dynamique partenariale se met en place avec :

- * la **Chambre d'agriculture de la Meuse** qui a mis en place un service : le « **pôle territoire** », dédié à la communication et la création de lien entre le monde agricole et les territoires (collectivités et acteurs locaux en général), ainsi qu'à l'appui des agriculteurs dans la valorisation de leur activité.
- * Le **Pays Barrois**, via la mise en œuvre de son **programme LEADER**, contribue activement à la valorisation et au développement de l'activité agricole sur le territoire, via en partie, la gestion et la redistribution de fonds européens.
- * Les **agriculteurs qui se réunissent en réseaux associatifs** afin de promouvoir à plusieurs l'agriculture locale, à l'image du réseau des agriculteurs lorrains (**Association des fermiers lorrains**).

Par ailleurs, le maintien de la dynamique agricole sur le territoire passe également par la **diversification des activités** de type : tourisme à la ferme, fermes pédagogiques (accueil des scolaires notamment), production d'énergie (biomasse), ...

b. Encourager la mise en place de pratiques agricoles raisonnées : un enjeu fort du développement durable

L'agriculture souffre souvent d'une mauvaise image en matière d'impact environnemental. Sa valorisation passe donc également par le développement et la mise en valeur de **pratiques agricoles plus raisonnées**, limitant l'impact de celles-ci sur les ressources et la biodiversité (pollution des sols, des eaux, perte de biodiversité, ...) mais également sur les modifications des paysages qu'elle entraîne (prairies, ...).

Plusieurs mesures et initiatives peuvent être recensées à ce titre :

- * Au titre de **LEADER**, le Pays accompagne les projets des agriculteurs sous condition qu'ils s'inscrivent dans les objectifs de son **Plan Climat** (pour la réduction des gaz à effet de serre dans l'activité agricole). Les projets peuvent par exemple comprendre des initiatives de recherche pour de la géolocalisation par drones des espaces de culture à traiter (plus grande précision et diminution des traitements), pour le développement de la biomasse (agroforesterie, méthanisation)
- * La **Chambre d'agriculture** apporte elle aussi son soutien à ce type de projets : projets agro-environnementaux pour la protection des cours d'eau, gestion des bassins, protection des zones de captage, ...
- * Le **groupement pour l'agriculture biologique meusien** promeut l'agriculture biologique en Meuse avec notamment le soutien de la Chambre.

Le marché pourrait représenter un levier important pour permettre la valorisation des pratiques et productions locales raisonnées et biologiques.

c. L'EPL agro 55 : un établissement pilote de formation des métiers de l'agriculture et de l'environnement à Bar-le-Duc à l'échelle du département

La ville de Bar-le-Duc accueille sur son territoire un **centre de formation en agriculture** : l'EPL agro 55 qui intègre dans son centre une ferme : la ferme de Popey, regroupant un ensemble diversifié d'activités, allant de la culture et l'élevage à la transformation et la commercialisation des produits.

Au-delà de sa vocation de formation, l'établissement est également investi dans la **recherche, l'expérimentation et la valorisation des nouvelles filières et débouchés agricoles** (méthanisation, circuits-courts, ...). Il promeut

également des **pratiques agricoles plus raisonnées**. Pour finir, l'établissement joue donc un rôle important dans le maintien d'une **dynamique agricole locale**.

d. Le développement des circuits-courts : un enjeu fort pour la valorisation de l'agriculture locale et la mise en réseau des acteurs

Le développement des circuits-courts s'inscrit pleinement dans une logique de développement local durable :

- * Il valorise les **productions de l'agriculture locale** (AOP brie de Meaux, maraîchage, ...) et apporte un soutien majeur à son économie et à sa pérennisation,
- * Il permet un respect de la **saisonnalité** dans l'alimentation via la consommation des produits de saison
- * Il encourage la création de **liens entre les agriculteurs et les acteurs locaux**, et plus particulièrement « les urbains »
- * Il permet la **consommation de produits locaux** à des tarifs parfois moins chers que les produits des grandes surfaces
- * Une logique accentuée dès lors que les productions sont issues de **pratiques agricoles raisonnées** voire **biologiques**.

La commercialisation des productions agricoles via les circuits-courts peut relever de différents processus :

- * **La vente directe à des établissements accueillant du public**, dans le cadre de la restauration collective (établissements scolaires, établissements de santé, ...). Le Conseil Général par exemple, apporte une aide financière aux collèges dont il a la gestion pour l'achat de produits en circuits courts.
- * **La vente directe aux particuliers**, via différents circuits : la vente directe à la ferme, l'AMAP de Bar-le-Duc, le marché paysan de Bar-le-Duc regroupant mensuellement un ensemble de producteurs locaux dans le parc de l'hôtel de ville (opération non reconduite depuis quelques années), la mise en place d'un Drive fermier.

Le territoire de Bar-le-Duc regroupe donc de **nombreuses opportunités de développement et d'accès aux circuits-courts**. La communication et la valorisation de ce type d'initiatives constituent un enjeu fort de l'Agenda 21. Les collectivités jouent un rôle important dans la constitution d'une demande importante en circuits-courts, via la restauration collective, une demande nécessaire pour favoriser l'émergence d'une offre conséquente et concurrentielle. La ville et son agglomération peuvent également s'inspirer d'actions menées par des territoires voisins. La ville de Commercy par exemple, s'investit de manière très dynamique dans la valorisation des circuits-courts.

B. Favoriser une offre d'emploi de qualité, locale et pérenne propre à assurer le dynamisme économique local et répondre à une importante demande sociale

Bar-le-Duc concentre une grande partie des emplois du territoire du Barrois. La ville et son agglomération jouent donc un rôle central dans la dynamique de l'emploi. Elle regroupe également l'ensemble des **structures d'aide et d'accompagnement à la recherche d'emploi** (pôle emploi, Mission locale, ...).

LE DRIVE FERMIER

- * **QUOI** : Un projet mené par une structure associative « Drive fermier 55 », soutenue par la Chambre d'agriculture, regroupant 16 agriculteurs meusiens fédérés autour d'un projet d'équipe
- * **PRINCIPE** : des particuliers passent commande sur le site internet de l'association des produits (frais et épicerie) des agriculteurs associés qu'ils vont rechercher 1 fois par semaine dans un local dédié
- * **BILAN** (ouverture à la fin d'année 2014) : 70 commandes sont passées par semaine environ, un très bon démarrage à la période des fêtes de fin d'année, des agriculteurs satisfaits (augmentation de leurs ventes, rencontre des consommateurs via la présence systématique de 4 agriculteurs lors des temps de distribution)
- * **OBJECTIFS POUR L'AVENIR** : toucher une nouvelle clientèle, poursuivre la dynamique engagée

L'EPL AGRO 55, UN ETABLISSEMENT AGRICOLE DANS LA LOGIQUE DES « CIRCUITS COURTS » :

- * **Utilisation des produits de la ferme de l'établissement** dans le cadre de sa restauration collective : produits issus du jardin condimentaire, de l'exploitation d'élevage qui approvisionnent en viande et condiments la cuisine de l'établissement...
- * **Transformation** laitière et livraison de structures collectives locales (une quarantaine de structures livrées)

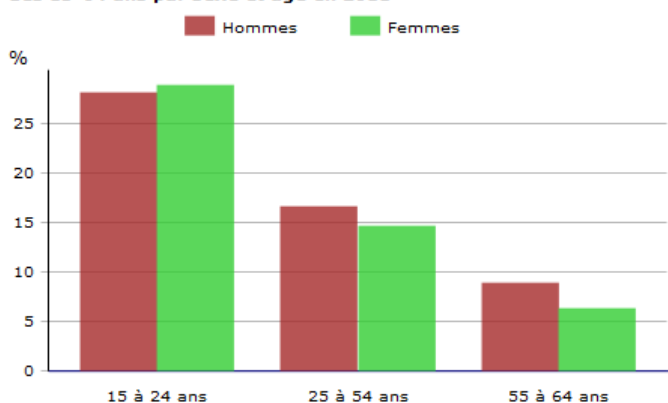
I. Une dynamique de l'emploi en berne à Bar-le-Duc

Les chiffres de l'emploi cités ci-dessous mettent en évidence une dynamique de l'emploi en berne à Bar-le-Duc. Le **faible dynamisme** peut s'expliquer par le manque d'attractivité du territoire (lié à son caractère excentré des pôles de développement lorrain, au manque de centres de formation, ...), et la désindustrialisation importante des dernières décennies.

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

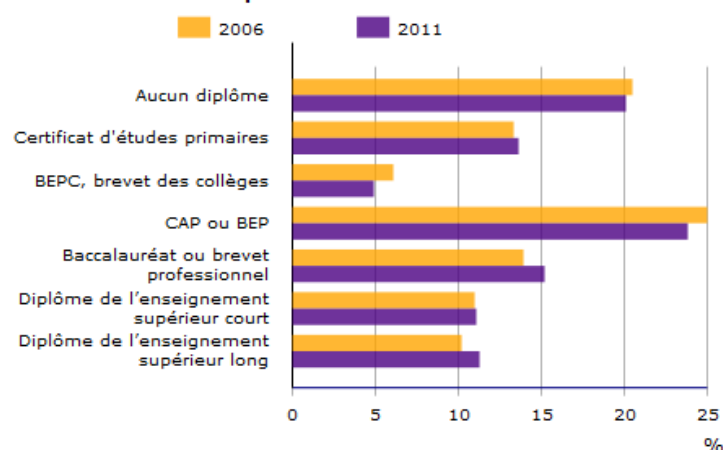
- * **Un nombre d'emplois en baisse** : respectivement 11852 en 2006 contre 11069 en 2011
- * **Un taux d'activité en baisse** : 56,4% en 2006 contre 55,7% en 2011
- * **Un taux de chômage¹³ (au sens du recensement) des 15 à 64 ans en hausse** : de **16,6% en 2011** contre **14,8% en 2006**, un taux de chômage beaucoup plus élevé que celui du département (12,7% en 2011). La hausse du taux de chômage des hommes (de 13,6% en 2006 à 17,4% en 2011) est à l'origine de cette augmentation. Les chiffres féminins montrant, au contraire, une tendance à la baisse (15,7% en 2011 contre 16% en 2006). Ainsi, si en 2006, le chômage touchait majoritairement les femmes, la tendance s'inverse en 2011. Ce chômage dépasse les 25% pour la tranche 15-25 ans.
- * **Des emplois majoritairement tertiaires** (une population d'employés et professions intermédiaires) : près de **60%** en 2011. Entre 2006 et 2011, on observe une tendance à l'augmentation de la part des catégories socio-professionnelles les plus « formées » (professions intermédiaires et cadres)
- * **Un niveau de diplôme plus élevé qu'à l'échelle du département et en augmentation.**

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011



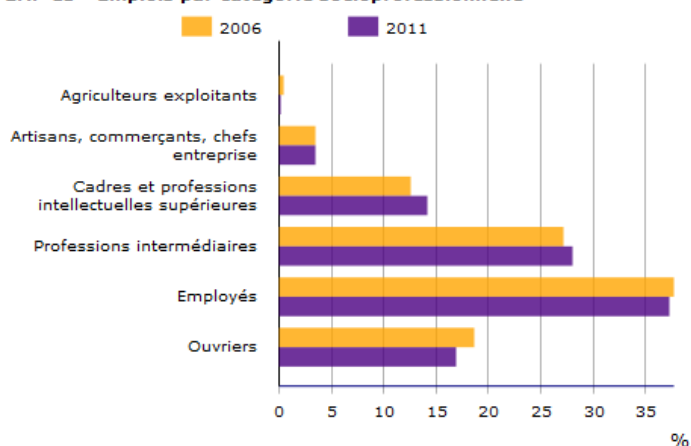
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

³ Proportion du nombre de chômeurs dans la population active. Le taux au sens du recensement se distingue des taux annoncés par pôle emploi dans la mesure où ce dernier ne recense que les chômeurs inscrits à pôle emploi.

Ce manque de dynamisme touche essentiellement les **catégories de population les plus jeunes**. Il pose de nombreuses problématiques :

- * Le **départ des populations les plus jeunes** (manque de formation et d'emplois)
- * Une augmentation des **situations de précarité et des situations d'éloignement de l'emploi** (chômage de longue durée) aux conséquences sociales importantes pour le territoire (fragilisation des ménages, isolement...).

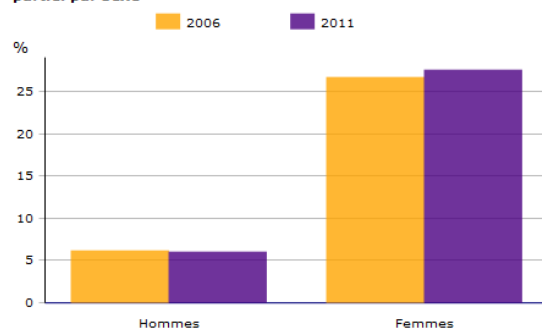
II. L'égalité face à l'emploi : une situation contrastée à Bar-le-Duc

1) Des inégalités hommes/femmes qui perdurent

Les inégalités hommes/femmes au travail constituent des enjeux d'importance en matière de développement durable, avec une situation qui, même si elle évolue progressivement, demeure défavorable aux femmes : les interruptions liées aux congés maternité, la précarité de l'emploi, les préjugés au regard des compétences, le sexisme dans certaines filières d'emplois, ... en sont autant de facteurs.

A Bar-le-Duc, **l'emploi féminin est plutôt bien représenté** avec une répartition à peu près équilibrée entre les hommes et les femmes vis-à-vis des emplois pourvus. Les femmes sont peu représentées dans les domaines agricoles et de la construction (respectivement 16,1 et 11,4 %) ⁴. A l'inverse, elles sont largement majoritaires dans les **domaines tertiaires** et plus particulièrement dans l'administration, les services publics et d'aide à la personne (67,8%) ⁵. Dans le domaine de l'industrie par contre, les effectifs féminins sont presque équivalents à ceux des hommes (48%) ⁶. Les **contrats à temps partiels** sont également largement plus développés chez les femmes que chez les hommes.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

2) La formation et l'insertion : des solutions pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi

a. Les structures de formation, d'aide à l'accès et au retour à l'emploi : des manques notables sur le territoire du barrois

Bar-le-Duc regroupe sur son territoire la majeure partie des structures d'aide à l'accès et au retour à l'emploi du territoire et notamment **Pôle emploi** et la **Mission locale du Sud Meusien**. Cette dernière accompagne les jeunes de l'ensemble du territoire Sud Meusien dont 40% originaires de l'agglomération barisienne (soit 728 inscrits en 2013). La Mission connaît une stagnation de ces effectifs depuis le début des années 2010 après une hausse importante de fréquentation à la fin des années 2000 (une hausse pouvant résulter à la fois d'une augmentation de la demande et d'une amélioration de la communication à destination des jeunes sur les dispositifs proposés).

Bar-le-Duc concentre également une grande partie de **l'offre de formation du territoire qu'elle soit initiale, continue**, ou qu'elle concerne plus spécifiquement des formations permettant un **accompagnement vers le retour à l'emploi** :

- * **Le réseau AMIFOP / ASFOR** rassemble les structures de formations professionnalisantes et notamment les formations menées en partenariat avec Pôle emploi et la Mission locale. Le réseau regroupe notamment **l'AMIFOP pour la formation à destination des salariés d'entreprises, l'ASFOR 55 (structure de formation professionnelle), le centre de formation des apprentis de l'industrie ou encore l'école de la deuxième chance**, une association accompagnant les jeunes non diplômés sortis des cursus scolaires traditionnels.

Ces formations s'ouvrent notamment aujourd'hui à la **formation dans les nouvelles énergies**, des filières porteuses dans une perspective de développement durable.

⁴ Source INSEE 2013

⁵ Source INSEE 2013

⁶ Source INSEE 2013

- * **L'enseignement supérieur** pour lequel le territoire présente un manque réel. Quelques établissements tel que **l'EPL agro** qui proposent des formations dans les filières agricoles et environnementales existent, mais la majorité de l'offre se situe dans les territoires voisins de Lorraine (Nancy/Metz) et Champagne. Cette situation entraîne un départ important des jeunes Meusiens pour leur temps d'études, un départ souvent définitif. A Bar-le-Duc, il s'agit de pouvoir proposer des formations spécifiques, en lien avec les entreprises et activités présentes localement. La concertation des acteurs a par exemple mis en évidence des problématiques pour trouver des animateurs formés pour le centre de loisirs l'été.

La concertation des acteurs locaux a toutefois souligné le manque de formation sur le territoire et de fait, l'importance de pouvoir développer la formation sur le territoire, en s'appuyant notamment sur des savoirs faire spécifiques, en lien avec les entreprises locales.

Pour finir, la ville organise annuellement un forum de l'emploi pour aider les jeunes à trouver un emploi saisonnier aux alentours du mois d'avril.

b. L'économie sociale et solidaire : des structures d'insertion créatrices d'emploi

L'économie sociale et solidaire regroupe un **ensemble de structures économiques aux finalités sociales et d'insertion**. Cette économie occupe une place de plus en plus importante dans l'économie locale dans la mesure où elle est à la fois créatrice d'emplois locaux et vecteur d'insertion pour des populations éloignées de l'emploi. A ce titre, elle replace l'humain au cœur de la logique économique.

Le secteur de l'ESS regroupe ainsi un ensemble de structures au **statut associatif ou coopératif**, pouvant employer des **personnes en insertion sociale** (personnes éloignées de l'emploi suite à des difficultés personnelles ou sociales, en situation de chômage de longue durée, de handicap, ...).

Plusieurs établissements de ce type peuvent ainsi être recensés sur le territoire barrois, avec par exemple :

- * Les **ateliers de l'ADAPEIM Est, un ESAT** regroupant 130 travailleurs reconnus handicapés se situant à Bar-le-Duc auquel la ville et l'agglomération font régulièrement appel via des marchés publics (blanchisserie, métallerie, espaces verts, conditionnement, bois)
- * **L'ESAT de Vassincourt « Les jardins de Vassincourt »** spécialisé dans le jardinage. Cet établissement accueille 65 personnes en situation de handicap.
- * **Le chantier d'insertion du CIAS de Bar-le-Duc**
- * **Le chantier d'insertion « La Suzanne »** en charge de la restauration de la locomotive assurant la liaison ferroviaire de la voie Sacrée
- * ...

Plusieurs **acteurs et dispositifs accompagnent et mettent en réseau les acteurs de l'ESS**. Parmi-eux :

- * **L'ACI 55** (réseau des ateliers et chantiers d'insertion de la Meuse) qui fédère **17 structures d'insertion** à l'échelle du département dont 4 situées à Bar-le-Duc. L'ACI a une mission représentative vis-à-vis des structures de l'ESS qu'elle fédère. Elle conseille, met en réseau (Mission locale, pôle emploi, ...), encourage les échanges entre les structures du secteur et permet ainsi une meilleure lisibilité.
- * le **dispositif local d'accompagnement (DLA55)** porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif⁷ de la Meuse accompagne et conseille les structures porteuses d'initiatives économiques à finalité sociale (associations, structures coopératives type SCOP, entreprise d'insertion, centre d'emploi de travailleurs handicapés, ...).

La concertation a toutefois mis en évidence que le département de la Meuse n'était pas perçu comme un territoire exemplaire à ce niveau. Les structures en place fonctionnent très peu en réseau et **un enjeu de coordination et de structuration de l'offre présente sur le territoire** se pose à ce niveau.

⁷ <http://www.dla55.fr/>

PRINCIPAUX ENJEUX

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- * Le renforcement de **l'attractivité du territoire pour les entreprises, les actifs et l'ensemble des habitants** : maintien des axes de communication structurants, cadre de vie, communication, disponibilités foncières...
- * La **diversification du tissu économique local**
- * Le **maintien et la dynamisation de l'activité commerciale** en centre-ville mais également dans les quartiers (Côte-Sainte-Catherine, Libération...)
- * Le développement de **l'activité touristique** via le déploiement de la stratégie de développement touristique de l'office de tourisme
- * Le **maintien de l'activité agricole et sa diversification** via le développement de nouvelles filières (circuits-courts, méthanisation, ...)

EMPLOI

- * Le **maintien et la création d'emplois**
- * Le développement de la **formation** sur le territoire et son adaptation au tissu d'entreprises locales
- * La poursuite du développement de **l'économie sociale et solidaire**, bien implantée sur le territoire

ACTIVITES ET ENVIRONNEMENT

- * La limitation de l'impact des activités économiques sur **l'environnement et les paysages**

Créer les conditions d'une mobilité durable

La mobilité durable recoupe **plusieurs dimensions** :

- * Comment assurer l'**accessibilité** de l'ensemble des services à disposition sur un territoire ?
- * Comment réfléchir à des **modes de déplacement à l'impact plus limité sur l'environnement** mais également sur la **santé** de l'ensemble des usagers ?
- * Comment assurer le transport des biens et des personnes en toute **sécurité** et prévenir les comportements dangereux ?
- * Comment permettre une **évolution des pratiques sur le territoire** ?

A. Les problématiques de déplacement sur le territoire de Bar-le-Duc et sa Région :

Les enjeux liés à la mobilité relèvent des usages et pratiques de déplacements des barisiens comme de l'ensemble des acteurs amenés à se diriger et se déplacer sur le territoire. La qualité de ville-centre de Bar-le-Duc en fait un point de convergence des déplacements. Cette position renforce d'autant plus les enjeux liés à la mobilité sur le périmètre de la ville et son agglomération.

I. Une position centrale à l'échelle du bassin de vie renforcée par des réseaux structurés qui facilitent les déplacements des biens et des personnes depuis et vers la ville-centre et les échanges régionaux

Bar-le-Duc est un **point de passage et de convergence historique**, lié à sa position de capitale des Ducs de Bar, à la construction du canal et au rôle qu'a pu jouer historiquement la voie sacrée.

La circulation dans la ville s'organise selon un axe **Nord/Sud**, structurée par **trois axes historiques de circulation**, organisés parallèlement le long de la vallée : la voie de contournement, la voie ferrée et le canal (aujourd'hui réservé à une circulation touristique).



La voie ferrée (à gauche), le canal (au centre) et la voie de contournement du centre-ville (à droite) : 3 axes de circulation structurants dans la vallée.

Aujourd'hui, cette position d'espace de convergence s'exprime :

- dans le cadre des **déplacements domicile / travail** des habitants de l'agglomération : Bar-le-Duc accueille chaque jour de nombreux actifs de l'agglomération faisant quotidiennement le trajet. Sa qualité de ville-centre la positionne au cœur des migrations pendulaires du territoire
- vers les **services publics liés à sa position de chef-lieu** et de ville centre d'agglomération
- vers les **commerces et les activités de loisirs** (Médiathèque, équipements sportifs, cinéma, piscine, ...)
- dans le cadre des **déplacements touristiques** sur le territoire
- dans le cadre des grandes **manifestations locales** (festival Renaissance, ...).

1) Des flux routiers importants :

Cette situation de centralité et de point de convergence à l'échelle du bassin de vie entraîne de nombreux flux routiers sur le territoire pouvant conduire à des problématiques liées :

- au **stationnement dans la commune et à l'encombrement de certaines zones** (3 parkings sur la rive droite du canal de la Marne au Rhin / 4 parkings dans le centre entre le canal et l'Ornain / 5 parkings sur la rive gauche de l'Ornain dont 2 situés en ville haute). Des phénomènes d'encombrement peuvent être recensés aux heures de pointe en centre-ville, à la fois sur les voies de circulation et les espaces de stationnement. Pour remédier en partie à ces difficultés, une **voie de contournement** longe le canal mais connaît également des situations d'encombrement aux heures de pointe au niveau de ses différents ronds-points.
- à la **pollution, la sécurité et la santé** des personnes résultant de la **circulation de véhicules** pouvant avoir un caractère dangereux, un nombre de véhicules importants et notamment de vieux véhicules fortement émetteurs de rejets polluants, ...

2) Une bonne accessibilité par le train malgré une réduction des dessertes

Bar-le-Duc dispose à l'heure actuelle de l'accès à deux gares la raccordant aux réseaux TGV et TER :

- **La gare de Bar-le-Duc centre** : gare historique de la commune en centre-ville. Cette gare se situe sur les lignes assurant les liaisons Paris – Metz – Francfort / Luxembourg et Paris – Nancy – Strasbourg (9 arrêts par jour)
- **La gare Meuse TGV sur l'axe grande vitesse Paris-Strasbourg**, mise en service en juin 2007. La gare se situe en campagne et des navettes assurent la liaison vers Bar-le-Duc, Verdun et Commercy. Une navette Express au départ de Bar-le-Duc relie la gare centrale à Meuse TGV en moins d'une heure.

La ville est ainsi par exemple reliée à Paris en moins de deux heures et aux métropoles régionales en moins d'une heure.

La nouvelle gare a entraîné une **réorganisation complète des dessertes de la ville**, avec un accent plus fort mis sur les dessertes locales via le réseau TER et notamment les liaisons vers Nancy et Châlons-en-Champagne et une diminution de la desserte TGV.

II. Des usages principalement tournés vers l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements malgré une offre structurée de transports en commun à l'échelle de l'agglomération

1) Des ménages bien équipés sur l'ensemble de l'agglomération qui privilégient les déplacements en voiture

Au titre de l'équipement des ménages en matière automobile, Bar-le-Duc présente les caractéristiques des **pôles urbains**, à savoir un **équipement plus faible des ménages de la ville centre vis-à-vis des ménages vivant dans l'agglomération** et le département en général. Ce phénomène peut s'expliquer par :

- * la facilité d'accès aux services, commerces, transports en commun par rapport aux ménages en zones rurales
- * la plus faible présence d'espace de stationnement privé
- * Le profil des ménages (profil très familial dans l'agglomération et les espaces ruraux).

L'utilisation de la voiture reste ainsi le **mode de déplacement privilégié sur le territoire** dans le cadre des déplacements domicile-travail (cf. graphique ci-dessous) comme des déplacements quotidiens et des plus longs trajets. L'usage de la

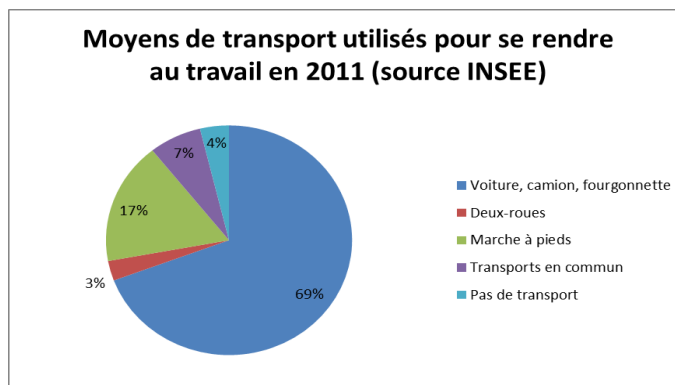
LE PARC AUTOMOBILE DES MENAGES DE BAR-LE-DUC

- * *Les ¾ des ménages à Bar-le-Duc possèdent au moins une voiture en 2011. Ce nombre se porte à 80% à l'échelle de l'agglomération et 84% à l'échelle du département.*
- * *Un peu moins de la moitié des ménages de Bar-le-Duc dispose d'au moins une place de stationnement à son domicile contre plus de la moitié à l'échelle de l'agglomération et plus de 60% à l'échelle du département.*
- * *Parmi-eux, un peu plus de 20% possèdent au moins deux véhicules et plus d'un tiers à l'échelle de l'agglomération et du département.*
- * *La part des ménages possédant au moins une voiture reste stable entre 2006 et 2011 avec même une légère tendance à la baisse.*

voiture, notamment dans le cadre des **migrations pendulaires** liées aux déplacements domicile/travail, est d'autant plus important si l'on étudie les pratiques de déplacement des ménages de l'ensemble de l'agglomération Sud Meuse et du département.

Le **profil rural du territoire** ainsi que certaines de ses caractéristiques renforcent les nécessités d'usage de la voiture, par exemple :

- * Des **villages dispersés** et une population habituée aux déplacements en voiture
- * Une **vallée encaissée** qui ne facilite pas l'usage des modes de déplacement doux
- * Des **espaces commerciaux situés en périphérie** étudiés pour une circulation voiture et dissuasifs pour des circulations douces (absence de cheminements doux, larges places de parkings, ...).



La **systematisation des déplacements en voiture** (même pour des courts trajets) pose plusieurs problématiques :

- * Problématique liée aux **émissions de particules polluantes** engendrées, notamment par les parcs de véhicules vieillissants
- * Problématiques liées aux **nuisances** (notamment aux nuisances sonores)
- * Problématique **économique liée aux coûts** des carburants malgré leur baisse récente et à l'entretien des véhicules.

Des initiatives locales veulent favoriser des **modes de déplacement plus respectueux de l'environnement**.

La ville offre une première réponse via la gratuité des parkings situés à proximité du centre-ville et en favorisant les déplacements piétons. Le Pays Barrois a quant à lui lancé une **plateforme de covoiturage** pour encourager ce type de pratiques. Cette dernière demeure toutefois sous-utilisée, le covoiturage étant souvent considéré comme trop contraignant par les usagers.

LA PLATEFORME DE COVOITURAGE DU PAYS BARROIS

- * Une **application de covoiturage** : « COVIVO » pour faciliter la prise de contact entre covoitureurs à l'échelle du Pays Barrois (un site internet et une application)
- * Des **campagnes de sensibilisation et d'incitation** (10€ remis dans le porte-monnaie au téléchargement de l'application dédiée).
- * Une **charte** qui encadre le service, signée par les conducteurs et passagers

2) Une offre structurée de transport en commun en cours de renouvellement à l'échelle de l'agglomération et du département

Principal réseau de transport en commun de l'agglomération Sud Meuse, le **réseau TUB** (transport en bus urbain de Bar-le-Duc Meuse Grand Sud) a fait l'objet d'une **restructuration récente** en 2014. Aujourd'hui, ce réseau se compose de :

- * **4 lignes de bus régulières** circulant sur le périmètre de la ville de Bar-le-Duc et ses communes voisines qui desservent les centres de services (soins hospitaliers, administrations, centres commerciaux, ...)
- * D'un service de **transport à la demande** (Mobitub et Tub sur réservation) : pour les zones moins denses et moins fréquentées
- * D'un service de **transport scolaire**
- * D'un **service de location de vélos** en place depuis le 2 janvier 2014 (en partenariat avec l'office de tourisme).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE :

Pour accompagner cette restructuration, le réseau s'est doté de nouveaux véhicules répondant à la norme « Euro 6 »¹ qui limite les émissions de rejets polluants pour les véhicules roulants. Ces nouveaux véhicules émettent moins de particules et rejettent moins de CO2. Le TUB participe ainsi à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Le dispositif mis en place par le TUB est complété par le **réseau SNCF** pour les dessertes régionales et nationales ainsi que par des lignes départementales se dirigeant notamment vers Verdun, Saint-Dizier, Saint-Mihiel et Sermaize-les-Bains. La rénovation récente de la gare inclut une réflexion importante sur la multi-modalité. Les acteurs locaux ont toutefois pointé le manque de coordination des horaires sur certaines lignes, ne favorisant pas le développement de la multimodalité.

B. Le développement progressif des modes de déplacements doux

Les déplacements doux concernent l'ensemble des déplacements issus d'une dépense d'énergie humaine (vélo, marche à pied, trottinettes, ...) et associés (vélos électriques, ...)

Malgré un relief très marqué, pouvant paraître dissuasif pour des pratiques de déplacement doux, des initiatives sont menées pour encourager ces pratiques via :

- * **Le développement des liaisons douces**, à savoir l'ensemble des cheminements dédiés aux pratiques de déplacements doux seuls (pistes cyclables, voies piétonnes, ...). A ce titre, la ville peut s'appuyer sur un maillage prédéfini comprenant par exemple l'ensemble des escaliers et chemins traversant les jardins ouvriers et serpentant parmi les coteaux. Un projet de réhabilitation et de mise en valeur de ces escaliers (« **parcours du poisson rouge** ») est en cours de réflexion.

Une **voie verte le long du canal de la Marne au Rhin** offre des perspectives de déplacements piétons et vélos sur une plus large partie de la vallée.

- * **Des espaces publics dans le centre** repensés pour permettre l'accès piétons, via notamment les travaux du centre-ville et plus particulièrement du boulevard de la Rochelle. Plusieurs acteurs ont tout de même émis une réserve quant au manque d'aménagement cyclable sur ce projet. La ville aurait pu aller plus loin dans le cadre de ce dernier.



Les escaliers le long du Coteau de la Côte Sainte-Catherine : faciliter les circulations douces entre quartiers

- * **L'incitation aux déplacements à vélo** : notamment via le service de location de vélo proposé par le TUB ou l'aménagement de voies dédiées, telles que la voie verte. La halte fluviale propose également des vélos en location. Les habitants ont toutefois pointé les montants élevés des cautions, dissuasifs pour certains, impossibles à régler pour les personnes ne bénéficiant d'aucun carnet de chèques.

Le nombre de ces liaisons restent tout de même **encore limité à l'échelle de la commune et de l'agglomération**. Les **berges de l'Ornain et du canal** notamment sont encore peu valorisées pour la traversée de la ville. Par ailleurs, se pose la problématique de la traversée de la vallée dont l'organisation linéaire des voies d'eau, routière et ferrée est à l'origine de nombreux obstacles à la traversée. Les **quartiers excentrés** dont par exemple celui de la Fédération sont eux-aussi à l'heure actuelle coupés des systèmes de circulation douce.

S'y ajoutent également différents **aspects dissuasifs**, mis en évidence dans le cadre des temps de concertation : le manque d'éclairage, le caractère glissant des pavés et certains revêtements, le manque de signalisation, d'entretien de certains chemins...

C. Assurer la mobilité de tous, un enjeu majeur pour la ville et son agglomération

Inciter aux pratiques de mobilité durable ne signifie pas uniquement encourager à des pratiques de mobilité plus respectueuses de l'environnement. La mobilité durable demeure avant tout : la possibilité pour tout un chacun de se rendre là où il le souhaite, que les freins rencontrés soient d'ordre physique (personnes à mobilité réduite), sociaux ou encore financiers. Faciliter les déplacements pour tous représente donc un enjeu fort du développement durable.

A Bar-le-Duc, **plusieurs problématiques structurelles** se posent et constituent de véritables freins à la mobilité :

- * La **configuration rurale du territoire** (villages dispersés) complique la mise en place d'une desserte en transports en commun efficace sur l'ensemble du territoire
- * **l'encaissement de la vallée et les pentes** compliquent la circulation des personnes et notamment celles à mobilité réduite sur l'ensemble de la commune
- * le **développement des centres périphériques** (commerciaux, administratifs, ...), monofonctionnels et éloignés du centre où convergent l'ensemble des réseaux de transport en commun pose des difficultés d'accessibilité pour les résidents de certains quartiers. Qui plus est, ces centralités périphériques telles que la ZAC de la Grande Terre présentent une configuration peu incitative pour les déplacements doux
- * des espaces accueillant du public qui ne répondent pas, pour la plupart, **aux normes d'accessibilité**.

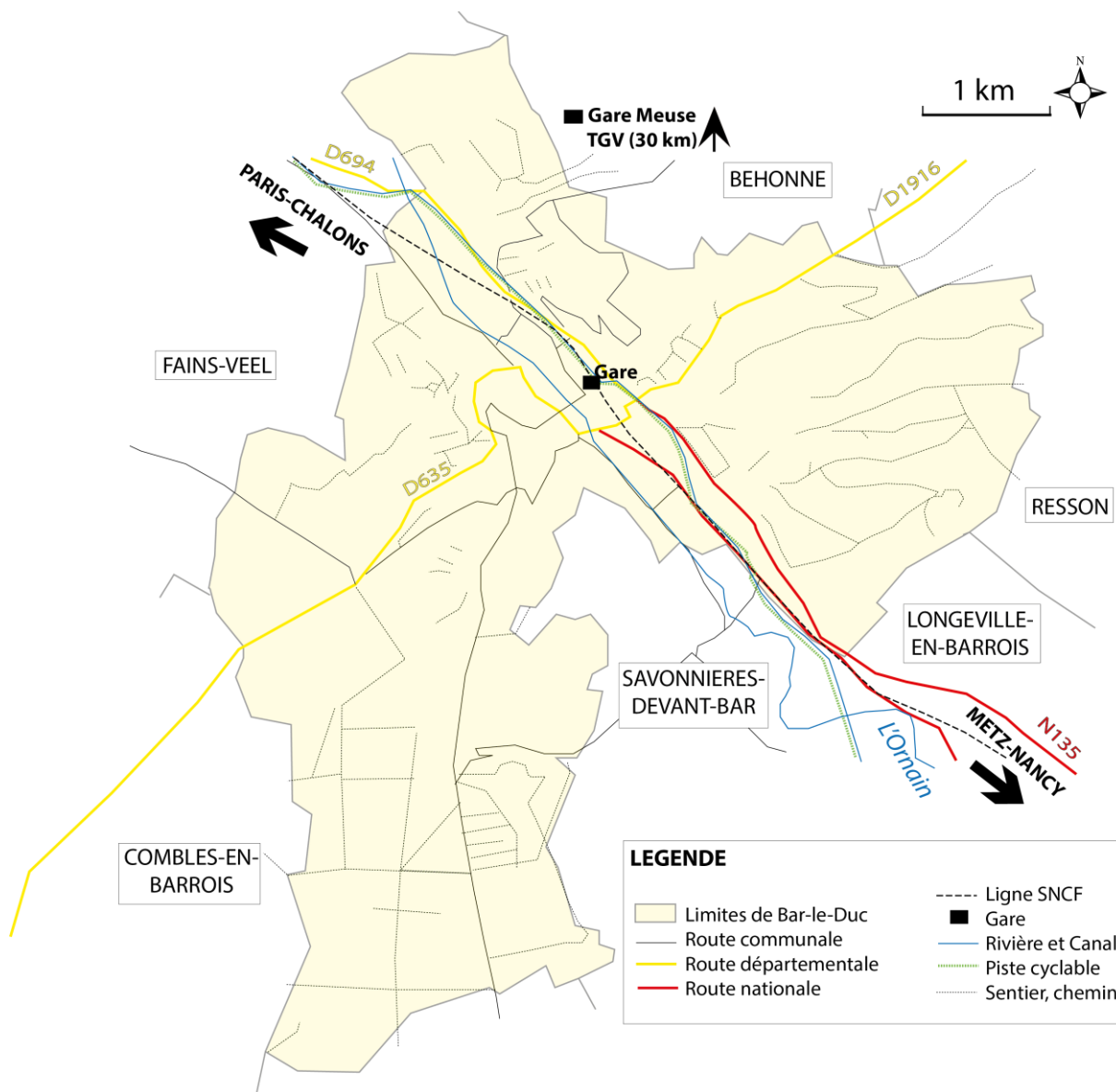
La **restructuration du réseau TUB** a intégré les questions relatives à son accessibilité :

- * via la **réflexion sur une nouvelle identité visuelle** du réseau et une plus grande accessibilité : la mise en place **d'un code couleur** en fonction des lignes améliore sa lisibilité pour des personnes déficientes visuelles, des personnes en situation de handicap mental ou encore des personnes en situation d'illettrisme ou éprouvant des difficultés à lire.
- * Via le **développement du transport à la demande**, qui peut déposer à une adresse spécifique les personnes à mobilité réduite.
- * En maintenant une **tarification incitative**, malgré la fin de la gratuité, à laquelle s'ajoutent des possibilités d'aide du CIAS sur la base de conditions de revenu.



La restructuration du réseau : une couleur par ligne pour plus de lisibilité, le rose pour la desserte de la Côte sainte-Catherine

Par ailleurs, l'agglomération a lancé un **ensemble de diagnostic d'accessibilité des espaces accueillant du public**. Ce diagnostic concerne les équipements publics comme privés (centres commerciaux par exemple). Il identifie également un ensemble de **travaux à programmer** et réaliser pour permettre la mise en accessibilité de ces sites. Citons également, l'existence d'une Commission dédiée à la question de l'accessibilité qui ne s'est pas encore réunie depuis le nouveau mandat.



Aperçu schématique de l'organisation des circulations sur le territoire (© Aequilibrium Conseil, 2015)

PRINCIPAUX ENJEUX

ENJEUX GLOBAUX :

- * La recherche et l'incitation aux alternatives à la voiture individuelle dans les pratiques de déplacements
- * L'organisation de la convergence des flux vers la ville-centre

TRANSPORTS EN COMMUN

- * Le maintien d'une qualité de desserte ferroviaire acceptable à Bar-le-Duc
- * L'amélioration de la communication, de l'information et de la visibilité de l'offre en transports en commun pour poursuivre le travail important de restructuration mené par le réseau TUB
- * La recherche de solutions innovantes et adaptées pour permettre la connexion du réseau public avec l'ensemble des quartiers et des communes alentours
- * Le développement de la multimodalité

DEPLACEMENTS DOUX

- * La poursuite du **développement et de la structuration du réseau de liaisons douces** et leur intégration systématique aux nouveaux projets
- * L'encouragement de la population à des **pratiques de déplacements doux**

ACCESSIBILITE

- * La poursuite du travail et des réflexions en faveur de **l'accessibilité pour tous** de l'ensemble des espaces recevant du public et des services publics locaux (accès au transport, ...)

Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques

L'enjeu majeur consiste à passer d'une politique de conservation de la biodiversité, à une stratégie de gestion de l'ensemble du territoire, en adoptant une vision dynamique de cette biodiversité qui prenne en compte la question du dérèglement climatique et en promouvant une stratégie ambitieuse de développement du capital écologique, plutôt que d'arrêter seulement l'érosion de la biodiversité. Cet objectif doit par ailleurs être traduit dans l'ensemble des politiques et projets menés par la collectivité. Pour cela, il est indispensable de parfaire la connaissance relative à la biodiversité et de la mettre en partage (pour impliquer tous les acteurs concernés), tout en prenant conscience des services rendus par les écosystèmes.

A. Etat des lieux du territoire : des espaces à valoriser

I. Biodiversité et services écosystémiques : éléments de compréhension

Enjeu de société mais aussi enjeu économique et politique, la biodiversité est marquée par les impacts des changements environnementaux. Depuis quelques années, un mouvement s'est amorcé visant en effet à ménager des continuités écologiques afin d'endiguer la perte de biodiversité faisant alors l'objet d'une **réglementation croissante** ; elle impose sa prise en compte en particulier dans les aménagements.

Citons entre autres :

- * les directives Oiseau (1979) et Habitat (1992) ;
- * les zones protégées du réseau Natura 2000 ;
- * les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- * le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). L'un de ses objectifs consiste à identifier des zones noyaux, qui correspondent à des réservoirs de biodiversité.

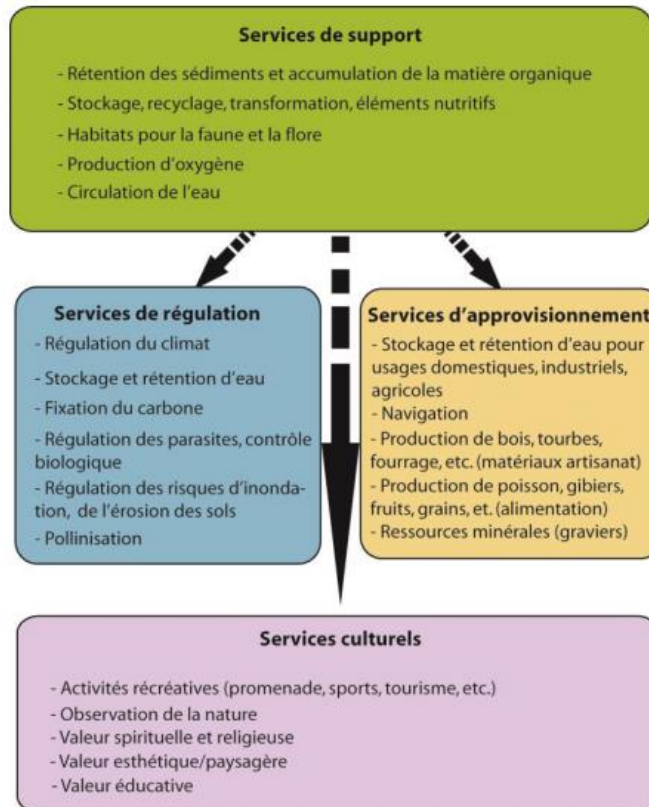
DEFINITION :

La **biodiversité** désigne la diversité du vivant, la diversité génétique, la diversité entre espèces, la diversité des écosystèmes et des paysages. Cette biodiversité est inséparable des **habitats supports** marqués par une grande variété (forêts, cours d'eau, prairies, etc.). Sous ce terme de biodiversité se regroupent donc ce qu'on peut désigner plus simplement par la **nature et le vivant**.

En tant que commune peu urbanisée dans un département rural, Bar-le-Duc abrite une **biodiversité autant ordinaire que remarquable** et peut, à ce titre, être considérée comme une connexion complémentaire aux corridors d'intérêt écologique. **La prise en compte de la biodiversité par cette commune n'a de sens qu'à une échelle géographique plus large** que celle du territoire communal étudié car les limites administratives ne constituent pas des frontières physiques pouvant arrêter les flux de biodiversité.

Les éléments de nature et de biodiversité retrouvés à Bar-le-Duc fournissent de nombreux **services, gages de qualité de vie**, que l'on peut regrouper sous le terme de « **services écosystémiques** » qui désigne les bénéfices que la société retire des écosystèmes⁸. On distingue quatre catégories de services rendus par les écosystèmes : support, régulation, approvisionnement et culturels (cf. Schéma ci-après). Ces services sont rendus par plusieurs éléments de la vallée : **les cours d'eau, les forêts, les prairies, les haies**, etc. Ajoutons les services délivrés par **les espaces verts en ville** (parc, jardins) qui ont un rôle surtout social. Ces espaces sont des connexions de biodiversité entre la ville et la nature, par exemple les jardins individuels des lotissements en bordure de forêt.

⁸ Millenium Ecosystem Assessment, 2005



Les services écosystémiques recensés dans la vallée de l'Ornain (©Aequilibrium Conseil, 2015)

II. Les réservoirs de biodiversité barisiens

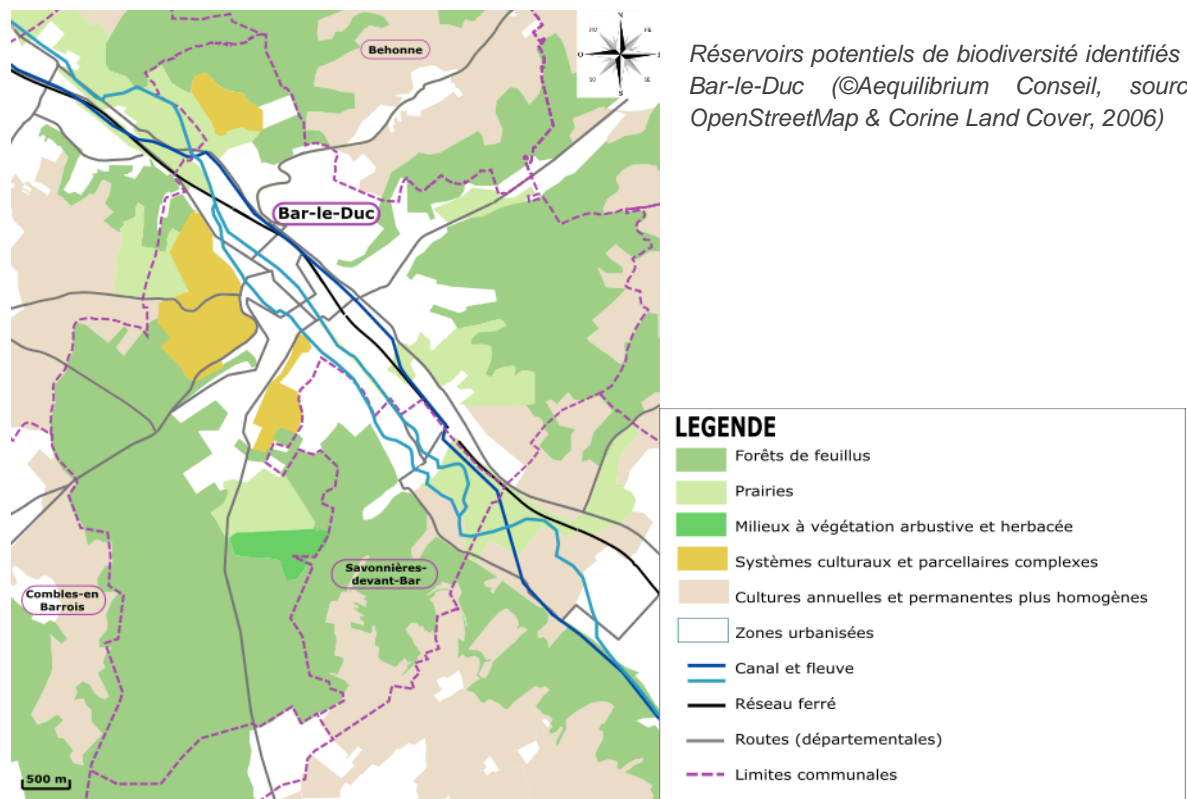
La commune de Bar-le-Duc est comprise entre **deux plateaux**, avec une partie centrale en vallée, caractérisée par **des paysages variés** et de ce fait avec une biodiversité variée et typique : des prairies, des milieux boisés, des espaces cultivés, enfin une biodiversité ordinaire qui s'est adaptée à l'urbanisation. La répartition des cortèges d'espèces est en partie fonction de l'influence des climats, qui se traduit à Bar-le-Duc par les **différences d'exposition des deux coteaux**.



Vallée urbanisée à Bar-le-Duc, vue le coteau bocager surplombant la Ville Haute (©Aequilibrium Conseil, 2015)

Bar-le-Duc est loin d'être une commune très urbanisée. La moitié de sa surface est recouverte par des **forêts de feuillus** (chênes, hêtres) en partie domaniales (au Sud) ; **les surfaces agricoles** moins présentes sont dédiées aux grandes cultures en rebords de plateaux et à l'élevage bovin essentiellement (prairies) en vallées ou sur coteaux. **Un système de culture et de parcellaire complexe entre jardins individuels et openfields** se dessine également à l'Ouest de la commune. A une échelle plus fine, Bar-le-Duc offre **un cadre de vie verdoyant** avec ses parcs, ses sentes, ses talus et ses pierres sèches.

Actuellement, aucun zonage de protection réglementé n'est délimité au sein de la commune. Néanmoins d'après le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) de la région Lorraine, le secteur de **Bar-le-Duc présente un intérêt écologique** au regard du **passage de l'Ornain et des milieux herbacés** présents, notamment les prairies, qu'il convient de protéger des systèmes de grandes cultures intensives alentours. Les partenaires locaux ont toutefois mis en évidence un manque de connaissance globale, d'inventaire des espaces présentes sur le territoire.



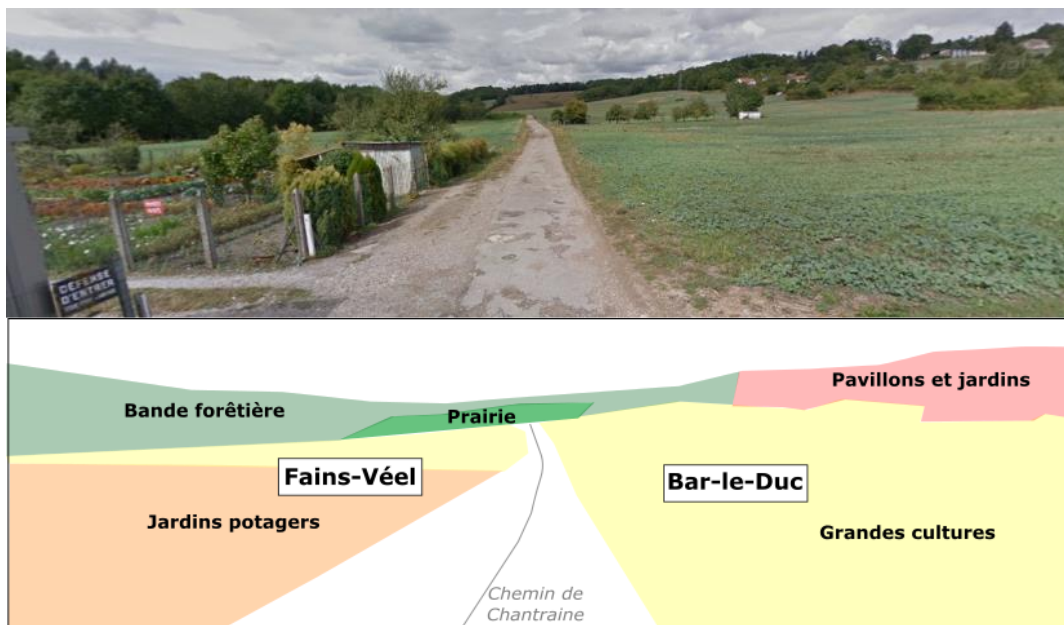
QUELQUES ACTIONS PHARES DE LA VALORISATION DE LA NATURE EN VILLE :

- * **la sensibilisation à la biodiversité** par le conseil municipal des enfants via le marché bio en 2014 ;
- * **le nettoyage des berges de l'Ornain** par des jeunes investis en service civique ;
- * **des jardins partagés**, rue du Port Prolongé et dans le quartier du cimetière militaire. L'association « les jardins Bartagés » soutient une démarche de vivre ensemble et de solidarité, de jardinage urbain écologique et collectif, enfin de partage des savoirs et des outils. Des parcelles allant de 13 m² à 27 m² ont été mises à disposition par le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) et quelques propriétaires privés.

La **vallée de l'Ornain** constitue un élément clé au sein de la commune, conservant **un aspect bucolique et sauvage**, surtout dans sa partie amont. L'aménagement de la rivière en épis et risbermes participe à son caractère écologique et au développement de milieux herbacés propices au maintien de la biodiversité. Néanmoins, la vallée est découpée, du fait de barrières physiques comme les routes, la voie ferrée et le canal tous trois parallèles qui suggèrent une division Est/Ouest de la vallée.

III. Les pressions exercées par l'activité anthropique

Trois types de pressions exercées par l'activité anthropique sont identifiés au sein du territoire barisien : **pressions agricoles, pressions liées à l'urbanisation et aux pollutions** qui s'illustrent à travers ce paysage en limite de Bar-le-Duc.



Paysage vu depuis le chemin de Chantraine entre Bar-le-Duc et Fains-Véel (© Google Street, 2012)

- * Les pressions de l'urbanisation : l'urbanisation est l'une des principales menaces à la **perte de biodiversité** sur le territoire barrois. Les différents projets de zones commerciales ne vont pas dans le sens d'une amélioration et d'une conservation des espaces naturels. **Le mitage pavillonnaire sur les coteaux** déjà fortement engagé concourt également à des effets néfastes sur la biodiversité. Par ailleurs la proximité des lotissements avec les espaces naturels peut poser des **problèmes de cohabitation de la faune avec les activités anthropiques**. Citons également des collisions fréquentes entre des véhicules et des animaux dans la ville basse au passage de la voie ferrée et de la route départementale qui mène à Ligny. Une fréquence des collisions et une importance des impacts des activités humaines sur les espèces également mises en évidence lors des temps de concertation avec les partenaires de la ville.
 - * Les pressions agricoles : l'agriculture exerce elle-aussi des pressions via **l'intensification des pratiques agricoles de grandes cultures (céréales) au détriment de l'élevage en prairies**. Les grandes cultures établies le plus souvent en monocultures conduisent à la **banalisation du cortège floristique** : une espèce dans un champ contre une cinquantaine dans un habitat prairial. De plus, le rôle de rétention des eaux joué par les prairies se perd au profit d'un contrôle artificiel des niveaux d'eau (Ornain) et de la mise en culture de la vallée.
- L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES ?**

Un travail important a été engagé sur **les enjeux de la transition énergétique** et le **développement de pratiques plus durables**. Un accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Meuse aux agriculteurs est en marche pour encourager différentes démarches, parmi lesquelles : des projets agro-environnementaux pour la protection des cours d'eau, des efforts en matière de gestion des bassins, la protection des zones de captage, etc.
- * Des pressions liées aux pollutions : l'Ornain est particulièrement concerné par ces pollutions d'une part liées aux **rejets de pesticides** d'origine agricole dans l'eau des nappes jusqu'aux rivières, d'autres part liées aux **déchets sauvages** des habitants.

La concertation avec les acteurs locaux a également mis en évidence la **nécessité de travailler avec les partenaires locaux (ONF, VNF...)** sur les possibilités d'échanges et d'accord relatifs à la problématique de gestion des déchets sauvages (problématiques liées au paiement de la redevance...).

B. Les réponses apportées par les acteurs locaux

I. La prise en compte de ces éléments dans les documents d'urbanisme et la réglementation

Le SCOT du Pays Barrois préconise « *la protection et la mise en valeur des espaces naturels, ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* ». Le SCOT reconnaît de plus une **disparition ou du moins une forte simplification de la trame arbustive et arborescente** du fait d'aménagements fonciers et de l'évolution des pratiques agricoles, plus précisément **l'extension de l'urbanisation dans la vallée de l'Ornain** entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

Que dit le SCOT ?

- * Le SCOT met en œuvre les mesures permettant **d'améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des nouvelles extensions de l'urbanisation**. Ces mesures concerneront aussi bien les extensions urbaines liées aux activités que celles liées à l'habitat. Ces extensions se feront **dans le respect des éléments de la trame verte et bleue**, et en assurant les liaisons avec la trame bâtie existante.
- * Le SCOT souhaite **renforcer la biodiversité** par la protection et la mise en réseau des espaces naturels sensibles. Cependant, aucun périmètre de protection n'existe à ce jour dans la commune. Il souhaite aussi maintenir des coupures vertes entre les villages et en particulier dans les vallées, dans l'esprit de conserver un lieu de villégiature.
- * Le SCOT préconise **la protection et une meilleure utilisation de la ressource en eau** dans cette vallée dont celle des captages d'eau potable notamment ceux ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- * Quant aux déchets, le SCOT met un point d'honneur sur **le tri des ménages et le recyclage** de déchets d'origine agricole ou encore du BTP. Bar-le-Duc se veut exemplaire en matière de gestion des déchets : son **programme de prévention des déchets** a permis de mettre en place des partenariats avec des acteurs aussi bien publics (centres sociaux), associatifs (secours populaire) que privés (entreprises).

II. La valorisation des espaces

La valorisation des espaces naturels est un point crucial sur lequel **s'accordent un bon nombre d'acteurs gestionnaires de la nature** : la municipalité, l'association Meuse Nature Environnement, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Bonzée (CPIE), l'Office de tourisme de la Meuse, l'ONF ou encore les Fédérations de pêche et de chasse.

Les forêts sont ouvertes aux promeneurs au moyen d'aménagements d'accueil (aires de jeux par exemple) et l'entretien de sentiers. Bien plus, il est envisagé d'ouvrir un circuit touristique autour d'une thématique « biodiversité », à l'instar des circuits « entre vallées et côtes de Meuse » déjà mis en place au départ de Saint Mihel.

Un parcours de pêche à la mouche est proposé aux visiteurs et habitants pour renouer le lien entre ville et nature. L'Ornain est caractérisé par une alternance de courants rapides, grands plats et fosses profondes et une population piscicole largement représentée par **les farios, ombres communs et poissons blancs**.

Le canal qui double la rivière est une aubaine pour aménager une voie verte et cyclable allant dans le sens d'une préservation du cadre naturel et des déplacements doux. Le canal fait actuellement l'objet d'un entretien « zéro phytosanitaires » avec une gestion plus respectueuse de l'environnement.

III. La sensibilisation et la lutte contre les incivilités : des enjeux environnementaux majeurs

Pour sensibiliser les habitants à la biodiversité, les **jeunes générations** sont mobilisées à l'instar du conseil municipal pour enfants ou encore les jeunes des PEP 55 pour le nettoyage de l'Ornain, opération qui a été encadrée par Meuse Nature Environnement et l'association barisienne des pêcheurs à la ligne. La sensibilisation chez les plus jeunes est le signe d'une volonté de changer les mentalités dès le plus jeune âge dans le respect du cadre de vie et de l'environnement.



Opération de "l'Ornain'net" à Bar-le-Duc (©Meuse Nature Environnement, 2014)

La diffusion de la connaissance sur la biodiversité est un des meilleurs moyens pour une prise de conscience de la richesse qui nous entoure et des services délivrés par la nature. Une **confusion entre ce qui relève de l'esthétisme (fleurissement paysager) et ce qui relève du fonctionnel (la biodiversité)** montre qu'un certain nombre d'habitants peut être en rupture avec la nature et son caractère sauvage : à ce titre, les milieux humides apparaissent plus hostiles et parfois ignorés d'un point de vue fonctionnel. A l'inverse, des éléments plus maîtrisés comme le canal peuvent constituer d'une certaine manière de **bons points de départ pour parler biodiversité**. Tout comme l'Ornain, le canal représente une interface ville et eau rassemblant associations et habitants.

Cette confusion est également ressentie dans le cadre des programmes d'aménagement et de leur traitement paysager. Les partenaires locaux ont ainsi insisté sur la nécessité de travailler en collaboration sur les projets d'aménagement dans le but de s'enrichir de la connaissance des uns et des autres.

PRINCIPAUX ENJEUX

PROTECTION ET VALORISATION DES MILIEUX :

- * La **préservation des milieux et des connexions ville/nature** pour permettre le maintien de la biodiversité remarquable via la limitation des obstacles à la circulation des espèces, le maintien des réservoirs, le classement (PEFC pour les forêts, dans les documents d'urbanisme via l'identification de la trame verte et bleue dans le SCoT du Pays Barrois...)
- * La **limitation des pollutions anthropiques** (déchets sauvages, rejets industriels, cohabitation, activités agricoles...)
- * La **valorisation des voies d'eau et notamment de l'Ornain**, une force identitaire majeure pour le territoire

SENSIBILISATION ET CONCERTATION

- * La mise en place d'une réflexion transversale engageant l'ensemble des acteurs locaux pour la **valorisation de la biodiversité** (VNF, ONF, MNE, associations de pêche, de chasse...)
- * La **sensibilisation des acteurs locaux** (habitants, décideurs, aménageurs, ...) et l'amélioration de leur **connaissance du fonctionnement de la biodiversité**

Gérer durablement les ressources naturelles

La préservation et la bonne gestion des ressources naturelles doivent s'inscrire au cœur des politiques locales. Leur mise en œuvre répond à des objectifs de sobriété, de consommation raisonnée et adaptée, de réutilisation et de recyclage des ressources, de prise en compte des évolutions climatiques, déjà amorcée par la commune de Bar-le-Duc.

A. La gestion des déchets

Depuis quelques années la gestion des déchets fait l'objet d'une **réglementation plus stricte** (circulaire « Voynet » de 1992) passant du tout à la décharge à une politique de traitement raisonné instaurant la collecte sélective et la valorisation des déchets. Dans ce dispositif, **la commune est un maillon essentiel** : Bar-le-Duc n'agit pas seule, mais avec l'ensemble des communes de Meuse Grand Sud.

I. Les différents circuits des déchets

Sous le terme de « déchets », il est nécessaire de distinguer **plusieurs circuits de collecte** : le circuit des déchets ménagers souvent non recyclés, le circuit des déchets triés et recyclés, enfin le circuit des déchets verts, moins développé que les deux premiers.

1) La collecte des ordures ménagères non recyclées

La collecte des ordures ménagères non recyclées est assurée :

- * 2 fois par semaine pour les **déchets résiduels des particuliers** (produits divers) en régie **par les services de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud** ;
- * 2 fois par semaine pour les **déchets assimilés issus d'activités professionnelles**. Ces déchets sont essentiellement des emballages en carton ramassés à même le sol en points d'apports volontaires par **les services de la ville de Bar-le-Duc**. Environ 260 tonnes sont ramassées chaque année dans la commune, ces déchets sont assimilés au total des ordures ménagères.

Les ordures ménagères collectées sont ensuite **incinérées à l'usine de Tronville-en-Barrois** située à une douzaine de kilomètres au Sud-Est de Bar-le-Duc. En 2013, chaque habitant de l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc (Barisiens compris) a produit en moyenne **339,1 kg de déchets**. A l'échelle nationale, selon l'ADEME le ratio par habitant est de 365 kg par an.

La valorisation des déchets fait partie des enjeux forts pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. L'usine d'incinération Sita Suez Environnement de Tronville produit actuellement de **la chaleur à partir des déchets ménagers** collectés, **réinjectée aux réseaux de chauffage urbain et en industries**. Selon son rapport annuel de 2011, l'usine fait état de 7995 MWh/an d'énergie thermique revendus, en tenant compte des autres collectes de déchets de communes alentours.

Aucune donnée n'est disponible sur le devenir des résidus de l'incinération (les **mâchefers**) qui peuvent on l'imagine soit **être stockés en décharge** ou **recupérés par exemple comme revêtement routier**.

2) La collecte des déchets à recycler

La collecte des déchets recyclés (verres, papier, carton, plastique, métaux, etc.) est assurée par des acteurs distincts.

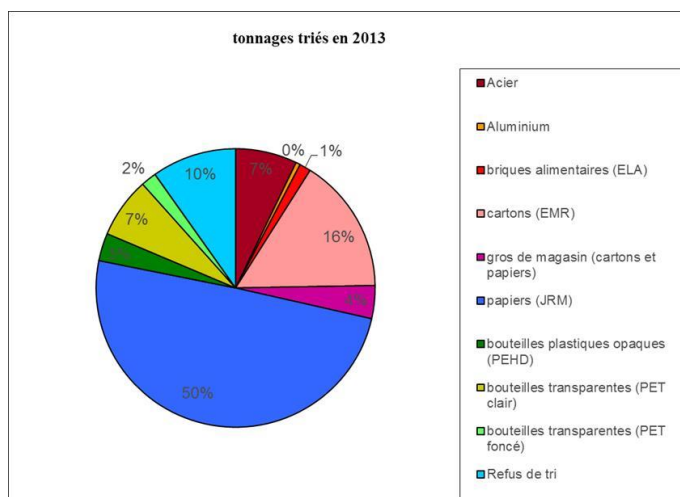
La collecte est **effectuée en régie par l'agglomération** par ramassage à domicile une fois par semaine. Les objets qui concernent **les emballages légers et les journaux-magazines des ménages**⁹ sont au préalable triés au moyen de sacs plastiques jaunes ou de bacs de 660 litres. Les déchets sont transférés au centre de tri de la Chapelle-Saint-Luc à plus de 90 km au Sud-Ouest de Bar-le-Duc avant d'être acheminés vers leur usine de recyclage respective.



Photo 1 : Ramassage du tri sélectif à Bar-le-Duc (© CA Meuse Grand Sud, 2013)

⁹ Le cahier des charges du centre de tri définit la nature des déchets à trier

Bien qu'elle recueille les déchets d'un territoire beaucoup plus large que celui de la CA Meuse Grand Sud, la collecte sélective dans ce centre de tri est dominée à 50% par des papiers, puis 16% par des cartons.



Le verre est un matériau séparé du circuit précédent : il est collecté à partir de conteneurs répartis à Bar-le-Duc et transféré par les sociétés PATE et SALEUR jusqu'au centre de traitement de Gironcourt, 180 km à l'Est de la commune.

Enfin, la **collecte des objets recyclés est aussi assurée via les déchetteries** qui accueillent les déchets ménagers autres que les ordures ménagères et les emballages légers. La déchetterie de Bar-le-Duc gérée par l'agglomération est située dans la **zone de Popéy** et recueille chaque année près de 2736,7 tonnes pouvant également provenir des communes les plus proches.

3) Le circuit des déchets verts

Le circuit des déchets verts est encore peu développé à Bar-le-Duc. Il concerne le compostage individuel des déchets issus de l'alimentation chez l'habitant. Une campagne de communication relative à un guide du compostage a été mise en place, ainsi qu'une distribution d'un nombre limité de composteurs dans la CA Meuse Grand Sud. Le rôle de **l'agglomération renvoie ici à de l'incitation et à de la sensibilisation** (cette pratique relevant encore d'initiatives individuelles).

Il faut néanmoins reconnaître que la **présence d'une plate-forme de compostage à Longeville-en-Barrois** incite un certain nombre de municipalités voisines à déposer leurs déchets verts. On y retrouve les déchets verts issus des particuliers déposés à la déchetterie de Bar-le-Duc.

II. L'enjeu de réduction à la source des déchets

La production et la gestion des déchets représentent un coût pour la société : d'abord environnemental avec les impacts liés à l'enfouissement, l'incinération, les transports, etc., mais également un coût économique.

A Bar-le-Duc, aucune redevance spécifique aux déchets n'est demandée aux habitants. En revanche, **une taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est appliquée et calculée en fonction du foncier bâti. La commune est aussi amenée à investir dans des structures adaptées (véhicules, bennes de collectes et bientôt une ressourcerie) et à engager des dépenses en coûts de fonctionnement pour le personnel qualifié (ramassage, gardiennage de la déchetterie, etc.).

Pour réduire à la source la quantité de déchets produits sur le territoire, il semble nécessaire d'agir en faveur des circuits de tri et de compostage, également en amont de la chaîne à savoir sur des modes de consommation plus responsables.

Par conséquent, la commune a mis en place **des tracts sur l'organisation des collectes et un accueil spécifique dédié à l'information des usagers : la Maison du Tri**. Le plan de prévention des déchets de l'agglomération va dans le sens d'une réduction des quantités de déchets, avec un objectif de 7% de baisse d'ici 2017. Bar-le-Duc compte s'appuyer sur ses partenaires pour communiquer sur le sujet, notamment via les centres sociaux, les écoles et l'association Meuse Nature Environnement.

SENSIBILISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Deux établissements scolaires (EPL agro, Poincaré) se sont investis dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en distribuant les excédents au Secours populaire. Dans cet esprit, plusieurs projets ont vu le jour :

- * L'autorisation du « rab' » impliquant une diminution des portions alimentaires
- * Les opérations « flash » encourageant les élèves à finir leur assiette
- * Des brigades de jeunes anti-gaspillage
- * La récupération du pain jeté dans des sacs et pesée régulière des aliments

B. La gestion de l'énergie

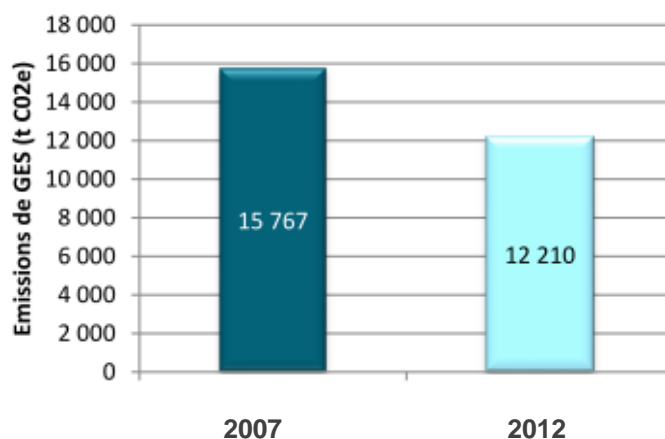
La **Pays Barrois** a élaboré son **Plan Climat Energie Territoire (PCET)** en 2013, suite à la réalisation de deux **Bilans Carbone** en 2007 et en 2012.

Cette méthode consiste à quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre d'un territoire donné en segmentant les sources d'émissions en **11 grands secteurs d'activités**. En gras, figurent les activités émettant le plus de gaz à effet de serre (GES) en moyenne **dans le Pays Barrois** :

- * Production de l'énergie du territoire ;
- * Activités industrielles du territoire ;
- * Activités tertiaire du territoire ;
- * Logements présents sur le territoire (secteur résidentiel 10,7%) ;
- * Activités agricoles sur le territoire (26,8% des émissions totales de GES);
- * Transports de marchandises (Fret) ;
- * Déplacements de personnes (17,3%) ;
- * Activités de construction et de voirie ;
- * Déchets (fin de vie et fabrication) ;
- * Activités liées au tourisme ;
- * Alimentation (12,3%)

Ce profil est caractéristique **d'un Pays rural** où l'agriculture et **les émissions directement liées aux habitants** sont les plus importantes. Néanmoins, Bar-le-Duc étant une commune urbaine, chef-lieu du département et délivrant un certain nombre de services, la part des **émissions de gaz à effet de serre liée aux activités tertiaires** du territoire est on l'imagine prépondérante, dépassant la part consacrée aux activités agricoles.

Le PCET fait état d'une **diminution des émissions GES du réseau de chaleur** utilisé par les habitants et la collectivité entre 2007 et 2012 au sein du territoire de **Bar-le-Duc**.



Comparaison des GES du réseau de chaleur de Bar-le-Duc entre 2007 et 2012 (©PCET Pays Barrois, 2013)

Cette baisse peut être liée à **une baisse de la production d'énergie ou à une amélioration du bilan du réseau de chaleur**. Dans le premier cas, la baisse des GES peut s'expliquer par la diminution de la population, de ce fait moins consommatrice d'énergie. Dans le second cas, cette baisse peut être la conséquence d'une plus grande efficacité énergétique des bâtiments mis aux normes.

Principaux constats relevés justifiant ces deux hypothèses :

- * De **nombreux logements barisiens sont vieillissants** et posent des **problèmes d'isolation et de déperditions énergétiques**, donnant à réfléchir sur l'efficacité énergétique et à prendre en compte la **précarité énergétique** chez certains ménages.
- * La révision du PLU prend désormais en compte la loi Grenelle II incitant la collectivité et ses habitants à **se doter de constructions** remplissant des critères de **performances énergétiques** ou comportant **des équipements de production d'énergie renouvelable** (géothermie horizontale et verticale, isolation des façades, végétalisation des toitures, pare-soleil ou auvents, etc.) Ce défi que s'est lancée la ville se retrouve par ailleurs dans le **programme Eco-cité de Bar-le-Duc**, préconisant une **transition énergétique**.

La révision du PLU est beaucoup trop récente (2013) pour observer des changements visibles dans la commune ; les coûts trop importants de ces opérations constituent de plus une contrainte pour certains ménages.

- * Le contexte de précarité et **d'augmentation des prix du gaz et de l'électricité** encourage davantage **des nouveaux modes de chauffage**, que des travaux d'isolation des bâtiments. La première source de chaleur utilisée à Bar-le-Duc est **le gaz**, puis viennent **l'électricité, le bois et enfin le fuel**. Le bois encore peu exploité est une source d'énergie amenée à se développer à l'échelle du Pays Barrois.

BAR-LE-DUC ECO-CITES

Bar-le-Duc, éco-cité, propose un certain nombre d'actions transposables à une échelle géographique plus large :

- * L'installation d'une station de biogaz issu de la méthanisation, pour alimenter dans un premier temps les véhicules de transport ;
- * Un investissement en panneaux photovoltaïques et thermiques sur toits ;
- * Une expérimentation public/privé sur la pose et l'utilisation de compteurs intelligents pour réguler les consommations d'énergie, etc.

LIMITER LES DEPENSES D'ENERGIE POUR LES MENAGES EN PRECARITE ENERGETIQUE :

Depuis 2014, le dispositif « **famille à énergie positive** » a permis de réduire de près de 20% les consommations d'énergie de plusieurs foyers à Bar-le-Duc, équipés de nouvelles installations (pas d'isolation). En tout, une vingtaine de famille s'est prêtée à l'expérience par l'intermédiaire des centres sociaux de la ville, fixant au lancement du défi un objectif de 10% de réduction de consommation d'énergie.

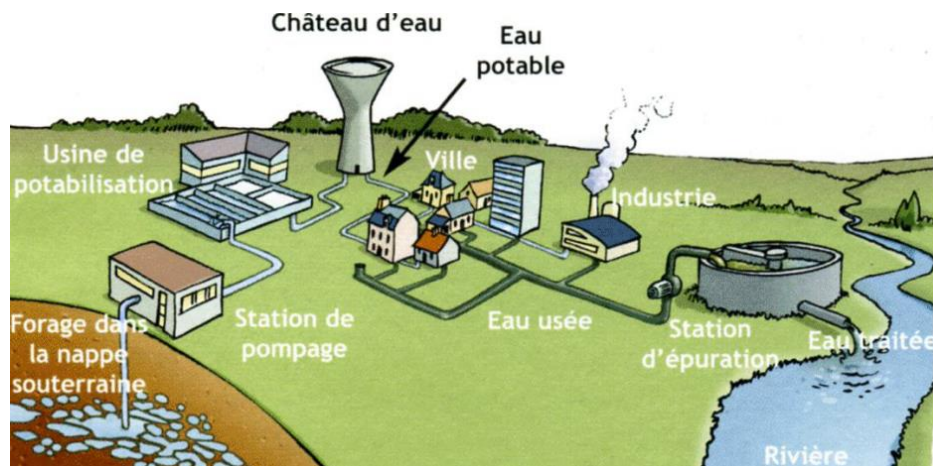
Le succès du dispositif est tel qu'il pourrait être élargi aux champs des **consommations d'eau** et des **dépenses liées aux transports**.

C. La gestion de l'eau

De plus en plus consommée et de plus en plus chère¹⁰, l'eau est un élément naturel qui permet de mieux comprendre les interactions entre milieux physiques, les comportements sociaux et les ambitions économiques.

La gestion de l'eau peut d'une manière générale s'illustrer par ce schéma retraçant le cycle de l'eau consommée par la société : depuis le forage en nappes souterraines jusqu'au rejet de l'eau dans le milieu naturel.

¹⁰ A Bar-le-Duc 493 euros annuels en 2014 contre 419 euros en 2012 pour 120m³ d'eau par ménage, en comprenant l'assainissement et la redevance



Cycle de l'eau utilisé par l'Homme (@<http://www.bougepourtaplanete.fr>)

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est compétente en matière d'eau potable pour 21 des 27 communes dont Bar-le-Duc. A ce titre, elle assure la gestion du service public d'eau potable, en matière de création et d'entretien des installations de production d'eau potable (captage, pompage, traitement et stockage de l'eau) et des réseaux et installations de distribution d'eau potable.

Les prélèvements en eau sont réalisés depuis deux sources d'approvisionnement à :

- * **Neuville-sur-Ornain** : trois forages rives gauche et droite en terrain alluvial
- * **Fains-Véel** : la source Mourot en terrain karstique.

Plusieurs dispositifs permettent le traitement de l'eau, notamment **l'usine de traitement des pesticides et de désinfection située à Bar-le-Duc**. La pollution des eaux peut provenir de multiples origines, les activités humaines en sont souvent une des causes ; il peut alors s'agir de **pollutions urbaines et domestiques, industrielles et agricoles**. Ce traitement permet d'assurer la **potabilité** et de veiller à ce que la qualité soit **adaptée à la consommation humaine**. Après traitement de l'eau, une douzaine de réservoirs et une vingtaine de cuves stockent l'eau, répartis dans les communes de Bar-le-Duc, de Behonne et Naives-Rosières formant une seule unité de distribution.

Depuis leurs sources d'approvisionnement, les trois communes prélèvent environ 6183 m³ par jour pour 18 377 habitants et pour la production de biens et services. Retenons qu'en moyenne à l'échelle nationale, le ratio par habitant de consommation d'eau est de 150 litres d'eau par jour.

Les volumes de prélèvements d'eau et de consommation d'eau sont actuellement en baisse sur le secteur de Bar-le-Duc, ce qui peut s'expliquer par la perte de population, précédemment évoquée dans le registre des consommations d'énergie. Une deuxième explication pourrait être celle d'une meilleure sensibilisation aux réductions de consommation d'eau, déclenchant une prise de conscience collective ou individuelle.

Les eaux usées font enfin l'objet d'une dernière étape avant leur réintroduction dans le milieu naturel pour ne pas être une source de pollution des autres sources d'eau. Les eaux usées sont récupérées à la **Héronnière de Fains-Véel, ouvrage de traitement des eaux usées**. Les boues traitées sont envoyées régulièrement vers la plateforme de compostage via un marché public produisant un compost normé.

Les services de la ville et de l'agglomération ont mis en évidence une problématique importante dans la gestion des réseaux. Certains quartiers de la ville ne bénéficient pas encore d'une séparation entre les réseaux d'assainissement et de recueil des eaux pluviales amenant, en temps de pluie, une surcharge dans les stations.

PRINCIPAUX ENJEUX

DECHETS :

- * La **réduction des déchets à la source**
- * La lutte contre le **gaspillage alimentaire**, notamment chez les scolaires
- * La poursuite du développement des **systèmes de valorisation des déchets** verre et verts, ménagers, fermentescibles (compostage, recyclage, méthaniseur de l'EPL agro...) et des actions de **soutien au grand public** à la mise en place de dispositifs de valorisation des déchets (aide à l'achat de composteurs, ...)
- * Le **travail avec les entreprises** pour la prise en compte de la question du devenir de leurs déchets
- * La lutte contre les **déchets sauvages** et leur impact sur la biodiversité et le cadre de vie

ENERGIE

- * La révision du **système de chauffage urbain de la Côte** et de la **DSP associée**
- * La poursuite de la politique de rénovation urbaine et de la **sensibilisation des habitants** (familles à énergie positive, chantier ANRU...)
- * La diversification des ressources énergétiques via le développement des **énergies renouvelables** (quelles capacités sur le territoire?)

EAU

- * Le **maintien de la qualité de l'eau potable**, notamment à proximité des captages et face aux pollutions anthropiques (barisiens, industrie, agriculture...)
- * La résorption des **fuites d'eau** sur les réseaux communaux et l'amélioration des **rendements**
- * La séparation des réseaux d'assainissement et de recueil des eaux pluviales sur l'ensemble du réseau

Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances à Bar-le-Duc

L'activité humaine et certains phénomènes naturels : nuisances sonores provenant du trafic routier, inondations de zones habitables par le débordement de cours d'eau, explosion par mélange de certains produits dans le cadre d'une activité industrielle, pollution de l'air (extérieur mais aussi intérieur) peuvent avoir des effets sur la santé, l'environnement, le patrimoine bâti, ... L'aménagement urbain, l'organisation de la production, les actions de prévention peuvent réduire ces risques et les probabilités qu'ils se produisent. A ce titre, ils incitent à un développement plus durable du territoire prenant en compte ces risques aux conséquences sociales, environnementales et économiques majeures.

A. L'exposition face aux risques naturels et aux aléas climatiques

Les risques naturels comme industriels auxquels fait face la commune sont recensés dans le Dossier département des risques majeurs (DDRM) de la Meuse établi en 2006 et décliné à l'échelle locale dans le Dossier communal des risques majeurs. Le dossier a une visée informative en direction des citoyens résidents d'une commune.

I. Risques naturels :

Les risques naturels correspondent à des risques engendrés par des phénomènes naturels tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les séismes, ...

1) Un risque naturel majeur : le risque inondation

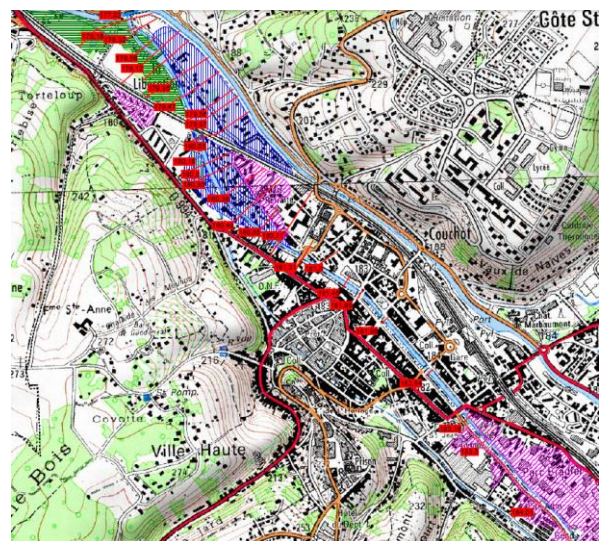
Le risque inondation demeure le **risque naturel majeur recensé à Bar-le-Duc**. L'implantation de Bar-le-Duc en fond de vallée, le long des berges de l'Ornain est à l'origine de ce risque. Le phénomène d'inondation se matérialise par la sortie de l'Ornain de son espace canalisé et son étalement le long des berges. Depuis le début des années 2000, aucune inondation n'est à recenser sur la commune.

Afin de prévenir ce risque, l'Ornain fait l'objet de plusieurs **Plans de prévention du risque inondation (PPRI)**. Bar-le-Duc se situe dans le périmètre du **PPRI Ornain Aval**, arrêté en avril 2006.

Le **Plan local d'urbanisme de Bar-le-Duc** matérialise ce risque en identifiant dans son règlement, les zones d'aléa fort définies dans le cadre du Plan de prévention (cf. carte ci-dessous).

On recense :

- * **1 zone en aléa fort** (en bleu sur la carte) qui s'étend sur les deux rives de l'Ornain. Toute construction nouvelle est interdite dans ce secteur.
- * **2 zones en secteur d'aléa faible** (en rose sur la carte). Les constructions y sont réglementées (pas de construction sous terre, mesures préventives, ...).



Le risque inondation à Bar-le-Duc : un risque concentré en aval des zones les plus urbanisées

Les prescriptions concernent prioritairement des **mesures d'aménagement particulières** plus que des mesures de sensibilisation et d'acculturation des populations face au risque.

Le risque d'inondation est souvent accompagné de **phénomènes de ruissellement et de coulées de boue**. Ces derniers résultent le plus souvent d'un **engorgement des canalisations**.

La **prévention et la sensibilisation auprès des acteurs présents dans les périmètres** identifiés d'exposition au risque d'inondation constituent des enjeux importants aux yeux des acteurs locaux. Le département a réalisé des temps de prévention auprès des acteurs économiques des vallées inondables et notamment celle de la Meuse. Ce type de sensibilisation n'a pas été réalisé à Bar-le-Duc.

2) Une exposition limitée aux autres risques naturels et aux aléas climatiques

En dehors du risque d'inondation, Bar-le-Duc demeure **peu exposée aux risques naturels et aléas climatiques** en général. On peut tout de même recenser quelques phénomènes de mouvements de terrain¹¹ (phénomènes recensés en 1999 par exemple).

La ville doit également **prévenir et anticiper les risques liés aux aléas climatiques majeurs** : tempêtes, épisodes neigeux, canicules, ... aux conséquences non négligeables sur la vie des barisiens. La ville assure ainsi le salage des voiries la concernant, de même que la mise en place de Plan canicules et grand froid. Au titre de ce dernier par exemple, les aides-soignants du SIAD (aide à domicile) assurent des tournées supplémentaires auprès des personnes identifiées comme particulièrement vulnérables face aux grandes chaleurs et notamment les personnes âgées (incitation à boire, vérification de leur état de santé, ...).

II. Les risques liés à l'activité anthropique : une exposition limitée à Bar-le-Duc

Les risques technologiques sont les **risques émergents d'une activité humaine** : transport de marchandises dangereuses, usine ou installation à risques (combustion, explosion...), exploitation de terrain (carrières, mines...). L'exposition de la commune de Bar-le-Duc face à ces risques demeure aujourd'hui **relativement limitée**. On recense tout de même :

- * Un risque lié à l'implantation d'une installation classée : Le diagnostic du SCoT du Pays Barrois recense plusieurs installations classées au titre des risques industriels dont une sur la commune de Savonnières-devant-Bar située dans la continuité bâtie de Bar-le-Duc. Par ailleurs, la SODETAL, entreprise de Tronville-en-Barrois bénéficie d'un classement au titre de la norme européenne SEVESO. Ainsi, si Bar-le-Duc n'est pas directement concernée par des arrêtés de classement au titre des risques industriels, plusieurs sites seraient susceptibles d'avoir à la marge, des impacts sur le territoire.
- * Un risque lié au transport de marchandises dangereuses : La plupart des axes routiers et plus particulièrement ceux accessibles au transport poids-lourds sont susceptibles de faire l'objet de circulation de matières dangereuses. Le chemin de fer est également concerné par le transport de ce type de matière via les circulations de fret.
Un autre phénomène pourrait à l'avenir impacter plus directement Bar-le-Duc : le transport de déchets nucléaires dans le cadre de leur acheminement vers le futur site d'enfouissement de déchets nucléaires de la ville de Bure, via la voie ferrée notamment.
- * Un risque lié à la découverte d'engins de guerre : Ce risque lié aux suites de la guerre 14-18 concerne l'ensemble du département de la Meuse. Ce risque demeure tout de même plus limité à Bar-le-Duc, ville d'arrière-front plus que de combat à l'époque.
- * Les risques liés aux pollutions : Outre les conséquences directes des pollutions sur l'environnement, ces dernières ont également des répercussions importantes sur la santé des habitants. Certaines installations ou pratiques agricoles (pesticides, silos, ...) et industrielles (solvants, composés chimiques divers, ...) par exemple peuvent entraîner des rejets dans les sols et les nappes et polluer de fait l'eau, l'air et les espaces naturels.
Le site internet : <http://www.air-lorraine.org>¹² permet de recenser au quotidien la qualité de l'air estimée dans une ville, cette dernière variant quotidiennement en fonction des circulations, du climat, ..., une **qualité supérieure aux moyennes nationales**.

¹¹ <http://diagnostic-ernt.info/etat-risques-bar-le-duc-55029>

¹² "Source d'Information Air Lorraine : www.air-lorraine.org"

B. L'exposition aux nuisances, pouvant porter atteinte à la santé des habitants

Les nuisances font référence à des phénomènes **altérant au quotidien la qualité de vie des habitants**. Leurs répétitions peuvent être facteurs de gêne voire de stress avec même parfois des conséquences sur la santé et sur le cadre de vie, notamment paysager. A Bar-le-Duc, on peut recenser :

- * Des nuisances sonores : L'exposition au bruit, notamment dans les villes, peut être relativement importante. Elle est le plus souvent liée à la proximité d'axes de transport majeurs, d'installations spécifiques (chambres froides des commerces, ventilation, ...) ou encore aux comportements individuels (bruits de voisinage, incivilités routières, ...). A Bar-le-Duc, des dispositions particulières existent pour limiter l'implantation de certaines installations « bruyantes » et notamment en Ville Haute.
- * Des nuisances liées à des installations spécifiques : Certaines installations plus spécifiques telles que les antennes relais, la proximité de certaines habitations avec des installations polluantes (couloirs aériens, axes routiers, ...) peuvent également être sources de nuisances sur le long terme et avoir des impacts importants sur la santé.
- * Des nuisances liées à certaines espèces animales : Les corbeaux et les pigeons notamment sont très présents en ville et sont parfois sources de nuisances auprès des populations locales.
- * La pollution visuelle : L'appréciation de la qualité visuelle d'un site demeure de l'ordre des sensibilités des uns et des autres. Certaines infrastructures sont tout de même globalement considérées comme source de pollutions visuelles. Les publicités et les déchets sauvages par exemple font partie des sources reconnues comme telles. La publicité notamment peut faire l'objet d'une réglementation particulière dans le but d'encadrer la prolifération des panneaux et enseignes publicitaires dans certains secteurs. La ville dispose actuellement d'un plan de ce type, devant être révisé suite à des évolutions législatives.

PRINCIPAUX ENJEUX

RISQUES :

- * **L'information et la sensibilisation du grand public aux risques** bien que ceux-ci demeurent limités à Bar-le-Duc (peu d'espaces vulnérables face au risque inondation...)
- * **L'association de l'ensemble des acteurs locaux** à la réflexion portée par les services sur l'avancée progressive de leurs pratiques vers le « **0 phyto** »
- * L'amélioration des **performances des réseaux** et la limitation de leur vulnérabilité face aux risques (problématiques liées aux réseaux unitaires)
- * La mise à jour régulière des **plans de prévention et de sauvegarde**
- * La vigilance à maintenir sur le **projet CIGEO** (expositions face au risque technologique...)

NUISANCES :

- * La résorption des **nuisances sonores** sur les sites les plus exposés (rue de Véeel et Boulevard Poincaré)
- * La lutte contre la **pollution visuelle**

Renforcer les solidarités et les politiques sociales

La solidarité s'exprime sous deux plans :

- * **Entre les territoires** qui s'exprime notamment via la solidarité entre les quartiers, la solidarité urbain / rural et les solidarités internationales
- * **Entre les hommes** qui permet l'accès aux ressources, à la sécurité, à la santé, à l'hygiène et la qualité de vie, à l'expression citoyenne, à l'emploi, ... Dans cette partie, nous nous intéresserons plus particulièrement aux politiques sociales et aux services publics contribuant à la solidarité et l'équité sur le territoire.

A. La solidarité entre les territoires

La solidarité entre les territoires s'exprime à plusieurs échelles et plus particulièrement à l'échelle locale et internationale.

I. La solidarité internationale et les jumelages

Sur le territoire, trois associations (Essor Ba Burkina, Niger Ma Zaada et Mamonjy Madagascar) ainsi qu'un collectif international agissent en faveur des solidarités internationales. Elles ont pour vocation principale d'offrir de **l'eau potable par puisage** aux populations locales, d'apporter un **soutien au développement des services de soins** et de **santé** sur les territoires concernés, et **d'agir en faveur du développement de l'agriculture locale**.

Par ailleurs, la ville de Bar-le-Duc a mis en place un **dispositif de jumelage avec la ville de Griesheim en Allemagne** amenant l'organisation de visites et de manifestations (tournoi de football en 2014, hébergement sur le site de l'EPL agro, mise en place des terrasses de Griesheim près du quartier Notre Dame et du marché couvert...). Dans le cadre de sa Charte « ville amie des enfants », la ville porte également un projet de jumelage avec une ville d'un pays en voie de développement.

II. La solidarité et la coopération locale : Bar-le-Duc, une ville pilote

Bar-le-Duc dispose d'une **place structurante à l'échelle du territoire départemental et du Barrois**. La ville engage de **nombreuses coopérations à différentes échelles territoriales** : département, Pays, agglomération, bassin de vie, mais également à l'échelle de ses quartiers.

1) *Le projet d'agglomération au cœur des logiques de péréquation urbain/rural*

Via son statut institutionnel (ville chef-lieu, ville centre d'agglomération, ...) et son caractère de centre urbain sur un territoire rural, Bar-le-Duc joue un **rôle moteur dans l'équilibre urbain/rural**. La ville représente un véritable point de convergence à l'échelle départementale et doit donc proposer des équipements et mener une politique adaptée à ce niveau. Bar-le-Duc se doit de favoriser l'accessibilité de ses services, des emplois et des commerces, de disposer d'une information et d'une communication claires à destination des locaux et des visiteurs avec notamment l'Office de Tourisme comme relais, ainsi que de présenter une action coordonnée avec les autres communes de l'agglomération.

La ville n'a pas vocation à « absorber » son agglomération mais bien à travailler de manière collaborative. La fusion entre les deux Communauté de communes renforce cette nécessité notamment dans l'objectif de maintenir autour de Ligny-en-Barrois un service public relais efficace.

2) *Le Contrat de ville : la solidarité entre les quartiers*

Le **service politique de la ville et coordination territoriale** (SPOT) du CIAS pilote une action ciblée en direction du quartier de la Côte-Sainte-Catherine dans le cadre de la **politique de la ville** menée à l'échelle nationale par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU). Cette politique répond à des objectifs de **renouvellement urbain** (travail sur le dur à l'échelle d'un quartier pour des opérations de rénovation et de réhabilitation des bâtis) et des objectifs de **cohésion sociale** (implication des habitants dans le projet, travail avec les partenaires sociaux, ...).

Le quartier de la Côte-Sainte-Catherine est composé de grands ensembles HLM gérés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Meuse. Ce quartier souffre d'une mauvaise image. Le quartier présente des **enjeux urbains et sociaux importants** : le manque d'emplois et d'activités économiques, la disparition des commerces, des difficultés sociales, des logements vieillissants et un taux de vacance élevé, une abstention importante dans le cadre des élections, Le quartier présente également des **atouts indéniables**, avec comme premiers d'entre eux, les nombreux services de proximité regroupés sur le quartier (pôle santé, centre socio-culturel, pôle enfance, ...).

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LE QUARTIER DE LA COTE SAINTE-CATHERINE

- * 2500 habitants dans le parc HLM
- * 40% de l'ensemble de logements sociaux de l'agglomération
- * Un taux de chômage deux fois plus élevé que sur l'ensemble de l'agglomération
- * un taux de ménages monoparentaux près de trois fois plus élevé que dans le reste de l'agglomération
- * un taux de vacance de 30% dans les logements

Le quartier fait l'objet depuis 2004 d'une action ciblée de l'ANRU dans le cadre de la politique de renouvellement urbain. Une première opération de l'ANRU est en cours d'achèvement. Cette opération a notamment amené la destruction de 4 immeubles, soit 72 logements au total. Au regard des taux de vacance du quartier, seuls 35 logements ont été reconstruits, répondant tous aux normes BBC. Le **Contrat de ville qui encadre ces opérations est aujourd'hui en cours de renouvellement** (1^{er} semestre 2015). Le contrat regroupera un ensemble d'actions à mettre en place en faveur de la **cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique** mais également en faveur de la poursuite des opérations de renouvellement.

Le renouvellement du contrat de ville va impliquer de manière importante les citoyens de la Côte : via des **enquêtes de quartier et la constitution d'un Conseil citoyen** animé par le Centre socio-culturel. Le calendrier concomitant avec celui de l'Agenda 21 nécessite une coordination importante entre les deux projets, pour assurer leur cohésion. Le contrat de ville propose des financements à des projets du quartier. Leurs conditions d'attribution pourront par exemple intégrer des critères de développement durable et notamment des critères environnementaux.



Petits collectifs BBC construits dans le cadre de la politique de renouvellement (Photos Aequilibrium)

Lors des temps de rencontre dédiés au recueil de l'avis des habitants concernant leur impression sur la ville de Bar-le-Duc aujourd'hui, certains participants se sont exprimés sur le « sentiment d'abandon » de certains quartiers de la ville : en retrait du centre, avec une perte de dynamisme commercial... au-delà du quartier de la Côte.

B. La solidarité entre les hommes

La solidarité entre les hommes est au cœur de la logique d'un développement plus durable, au service de l'équité et du maintien de conditions de vie soutenables. La collectivité, via la mise en place de **services publics de proximité** joue un rôle central dans le maintien des solidarités et de l'équité : le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) mais également les services départementaux participent au déploiement des politiques sociales territoriales. La solidarité s'exprime également via les actions et les initiatives des associations notamment et des citoyens eux-mêmes qui s'investissent au quotidien pour assurer cette équité et cette solidarité entre les hommes. Ces actions et initiatives sont d'autant plus importantes aujourd'hui, devant certains grands constats.

DES CONSTATS MAJEURS

Des constats permettant de mettre en avant l'augmentation de la demande sociale :

- * L'augmentation des sollicitations du CIAS résultant soit d'une augmentation des besoins, soit de la capacité du CIAS à communiquer et aller au-devant des populations
- * L'augmentation des sollicitations des associations à vocation sociale (aide alimentaire, soutien aux familles, ...)

Des constats mettant en avant un creusement des inégalités :

- * Une baisse du nombre de ménages rangé dans les classes 3 et 4 (« classes moyennes ») du quotient familial et à l'inverse une augmentation des ménages des classes 1 et 2 et de la classe 5
- * Une augmentation des ménages en situation de précarité énergétique (augmentation des factures énergétiques et des inégalités face aux consommations liées à l'habitat comme au transport)

Des constats nationaux mettant en avant une évolution des demandes sociales à venir :

- * Le vieillissement de la population et ses conséquences en matière d'autonomie des personnes
- * La décohabitation et l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux
- * La crise économique et ses conséquences sur l'emploi : augmentation du taux de chômage, des situations d'éloignement vis-à-vis de l'emploi, ...
- * Des moyens financiers de plus en plus limités qui obligent à une optimisation et une réflexion accrue sur la répartition des aides publiques.

I. Les services publics de proximité : au cœur des politiques sociales du territoire

Le maintien et le développement de services de proximité adaptés et lisibles pour tous représentent des enjeux forts en matière de développement durable. Sont entendus par services de proximité, l'ensemble des services publics locaux (scolarité, services de soins, ...) mais également l'accès aux commerces et aux loisirs. Les services doivent être adaptés aux différents publics, demeurer accessibles, rester lisibles pour permettre une action coordonnée et faciliter les démarches.

Le **CIAS, Centre intercommunal d'action sociale**, est un acteur majeur des politiques sociales publiques sur le territoire de l'agglomération Sud Meusienne. A ce titre, il pilote l'**action sociale de proximité** à l'échelle de l'agglomération à destination des **publics enfants/jeunes** (à l'exception des actions relatives à la gestion des centres de loisirs), **seniors, handicapés, précaires et en difficulté d'insertion**. Il se fait le relais des politiques nationales et départementales. Ses compétences relèvent de domaines multiples : politique de la ville, prestations sociales, quotient familial, établissements d'accueil des jeunes, petite enfance, accompagnement des personnes âgées et handicapées, ... Le CIAS assure une **concertation importante** avec l'ensemble des publics visés par sa politique dans l'objectif de maintenir une offre la plus adaptée possible.

Pour faire connaître l'action du CIAS mais également assurer la coordination de l'ensemble des services publics à vocation sociale du territoire, un **poste de médiateur social** a été créé. Le médiateur a pour fonction :

- * La tenue d'un répertoire rassemblant l'ensemble des acteurs de la politique sociale et d'un numéro unique d'information
- * L'organisation d'enquêtes sociales
- * La mise en œuvre du dispositif EMILIEN (Equipe Mobile Information LIEN social), stand itinérant visant à aller à la rencontre des habitants de l'agglomération pour des actions d'information et de prévention.

1) Les politiques d'insertion et d'accompagnement social

L'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion et des publics fragilisés fait partie des missions principales des services publics et notamment du CIAS via son service SILO : Solidarité, Insertion, empLOi.

Le service pilote de nombreuses actions et dispositifs d'**accompagnement social** : accompagnement financier mais également accompagnement moral et humain via des actions d'insertion et des partenariats multiples (partenariats avec les centres socio-culturels, l'OPH, les associations caritatives du territoire, la Mission locale, pôle emploi, le centre de santé, ...).

Parmi les actions phares, les **deux jardins d'insertion de Bar-le-Duc et Ligny en Barrois** qui permettent à la fois des productions locales et qui permettent de créer des temps d'échanges et de rencontre. Ces jardins constituent également de bons supports pour le développement de politiques environnementales.

LES DISPOSITIFS DU SILO EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- * **Formalités administrative et aides sociales** (RSA, quotient familial, allocations transport, ...)
- * Un **chantier d'insertion** piloté par le CIAS qui a notamment en charge l'entretien des jardins d'insertion
- * Des **jardins d'insertion**
- * Des **entretiens individuels**
- * Des **animations et dispositifs d'aide à l'insertion sociale** (organisation de temps de rencontre, aide au pilotage d'actions sociales telles que la mise en place d'une épicerie solidaire)

LES JARDINS OUVRIERS DE BAR-LE-DUC :

- * **24 parcelles rue du port** à destination des particuliers
- * Attribution sur **critères sociaux**
- * Une **politique environnementale encore peu développée** mais des initiatives (compostage ; charte concernant l'utilisation des produits mais pas forcément appliquée)
- * Présence d'une **association « les jardins bartagés »** qui monte une démarche éco-exemplaire sur 2 parcelles
- * Des initiatives pour **favoriser les rencontres entre les usagers des jardins** : journée de nettoyage des jardins
- * Des réflexions pour envisager une **ouverture plus large** des jardins.

LE JARDIN D'INSERTION DE LIGNY EN BARROIS :

- * **Jardin d'agrément et potager, transformation et vente** avec l'installation d'une épicerie sociale à venir
- * **600 personnes** accueillies à l'année
- * **Public large** : jeunes de la mission locale, adultes (réinsertion sociale, judiciaire, santé, ...)
- * Une participation qui implique la **participation à un projet collectif** autour du jardin
- * Organisation de **manifestations** (troc plantes, ...)
- * Présence d'**abris et espaces collectifs** pour favoriser les rencontres et les échanges ;
- * **Engagements écologiques** (pratiques respectueuses, toilettes sèches, composteurs, ...)

2) L'action à destination de la petite enfance et de la jeunesse : bien grandir à Bar-le-Duc

L'agglomération et la ville gèrent un nombre de **structures et d'équipements importants en matière d'accueil enfance et jeunesse** allant des établissements scolaires, aux centres d'accueil, aux lieux d'accueil parents-enfants, aux RAM (relais assistantes maternelles), ...

Les missions de la collectivité sont donc variées en matière de politique enfance / jeunesse :

- * Proposer des **modes de garde adaptés**
- * Permettre **l'accès à l'éducation pour tous**
- * Favoriser la **socialisation des jeunes**, proposer une offre en **activités adaptées** (aux différentes tranches d'âge, aux attentes des jeunes, ...)
- * **Impliquer les jeunes** dans la vie de la collectivité
- * Accompagner la **parentalité**.

LES EQUIPEMENTS A DESTINATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

- * Equipements gérés par le CIAS : 3 multi-accueils, un lieu d'accueil parent/enfants (échanges sur les difficultés parentales), 2 Réseau d'assistantes maternelles, 1 foyer universitaire, 1 Maison des jeunes
- * Equipements gérés par la ville : 6 établissements scolaires publics communaux, un centre de loisirs
- * Autres équipements publics : 2 collèges (département), lycées (région) : 1 lycée d'enseignement général (lycée Poincaré), 2 lycées professionnels, 1 lycée agricole, 1 CFA, EDPAM 55
- * Des établissements privés

En matière de **politique enfance jeunesse**, les missions de la collectivité répondent à plusieurs problématiques :

- * Un public jeune difficile à **mobiliser** mais qui semble pourtant « *manquer d'occupation* » (regroupements divers)
- * Une évaluation difficile de leurs **besoins**

- * Une **implication** par toujours évidente des parents et des demandes de plus en plus exigeantes de ces derniers
- * Le **départ des jeunes** (manque de travail, de formation, d'attractivité commerciale et de loisirs de Bar-le-Duc, attrait des métropoles régionales)
- * Des problématiques d'**insertion** et d'**accès à l'enseignement et l'éducation** pour tous les jeunes.

Via la politique enfance/jeunesse, des solutions adaptées sont proposées pour répondre à des situations plus spécifiques :

- * Faire face au **décrochage scolaire** via la création de plusieurs classes SEGPA (enseignement général et professionnel adapté), notamment à l'EPL agro et au collège / lycée Poincaré
- * Offrir des **lieux d'accueil adaptés aux publics en situation de handicap**. L'EPDAMS 55 (établissement public départemental d'accueil médico-social) situé dans le quartier de la Fédération regroupe un institut médico-social et un espace d'accueil pour des jeunes en difficulté
- * Permettre l'**insertion des jeunes en situation de handicap** au sein des établissements via les unités locales d'inclusion scolaire (dispositif ULIS) dont l'unité du lycée Poincaré. Cette insertion passe également par une formation et une sensibilisation des enfants dans les écoles, mais également du personnel scolaire.

Par ailleurs, le CIAS pilote un **Projet de Réussite Educative (PRE)** visant la **promotion de l'égalité des chances de réussite entre tous les enfants et adolescents** de l'agglomération via la coordination des acteurs, des actions de veille et des actions en direction des élèves ciblés dans le cadre du dispositif.

3) Actions à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

L'**agglomération** en association avec le **département** et un **tissu important d'acteurs locaux** doit mettre en place une politique cohérente et adaptée en matière d'accueil et d'insertion des personnes âgées et handicapées. Cette politique concerne les personnes en perte d'autonomie et/ou dépendantes. Elle se structure autour de **deux plans départementaux structurants** : le Schéma départemental des personnes âgées et le Schéma départemental des personnes handicapées.

Plusieurs grands constats peuvent être posés à ce niveau :

- * le **vieillessement de la population** qui entraîne une augmentation importante des besoins (perte d'autonomie, de mobilité, ...) et des situations de précarité (financière mais également sociale face à des situations d'isolement, de dépression, de ruptures familiales, de difficultés rencontrées par les aidants...)
- * Des **besoins qui ne sont pas toujours couverts pour ces publics** : problématiques liées au manque de diversification de l'offre, à la nécessité de proposer une réponse adaptée à chaque parcours. On recense par exemple des demandes fortes pour des solutions d'accueil des publics autistes, un besoin de places en ESAT (50 personnes en attente), des manques en hébergement et des personnes obligées de s'éloigner de leur lieu de vie habituel pour bénéficier d'un placement
- * La prise en compte du **facteur vieillissement pour les personnes en situation de handicap** (quel accompagnement des familles, des adultes handicapés, ...)
- * La nécessité de proposer des **dispositifs adaptés à destination des aidants**.

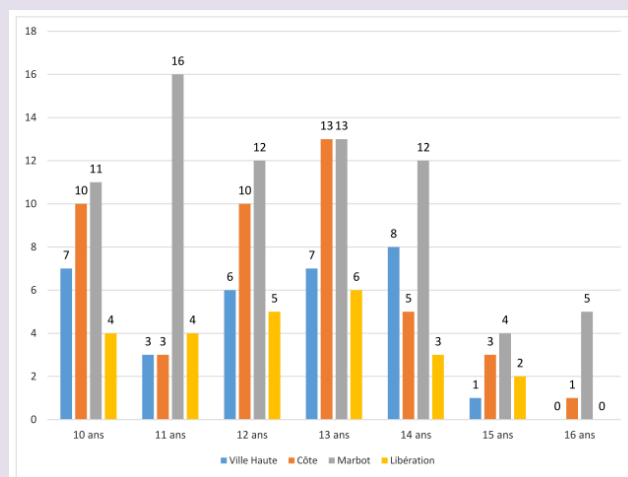
LE DISPOSITIF COD'JEUNE DU CIAS

5 objectifs majeurs :

- Favoriser la socialisation et l'autonomie
- Favoriser les conduites citoyennes et la lutte contre les discriminations
- Favoriser la connaissance de l'environnement local et l'implication des jeunes dans la vie sociale du territoire
- Favoriser la découverte d'activités et de lieux
- Favoriser la découverte d'activités sportives

Des actions pour y répondre transversalement : camps d'été, grands jeux, jeux en équipe, ...)

La fréquentation des activités par les jeunes barisiens en 2014 (graphique extrait du bilan 2014 du dispositif) :



Dans le cadre de la politique menée à destination des personnes âgées et handicapées, **deux objectifs prioritaires** sont pointés à l'échelle locale :

- * La priorité donnée au **maintien à domicile** des personnes et à leur accompagnement dans ce cadre
- * Un objectif fort d'**insertion de ces publics**, de maintien de ces personnes dans la sphère sociale.

a. Les établissements d'accueil : des manques identifiés dans l'offre d'accueil

Bar-le-Duc regroupe **plusieurs établissements spécialisés à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, qui s'adaptent aux spécificités des différents publics.

L'**offre à destination des personnes âgées** est jugée insuffisante et ce malgré les chiffres du Schéma départemental. Le manque de foyers locaux notamment oblige de nombreux habitants de Meuse à se rabattre sur les départements voisins (Moselle, Meurthe et Moselle). La construction d'un **nouveau foyer logement** et d'un **nouvel EHPAD** est programmée afin de répondre en partie à l'augmentation des sollicitations.

SOINS ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

- 1 EHPAD
- 1 foyer logement
- 1 unité Alzheimer à l'hôpital
- Des projets d'équipements neufs

Pour les **personnes en situation de handicap**, l'offre dépasse l'offre de soins et d'hébergement et touche également la sphère professionnelle et de formation :

- * A Bar-le-Duc, on compte **70 places d'hébergement réparties sur 3 sites**. Cette offre est complétée par des logements indépendants et les établissements des territoires alentours. Un **nouveau foyer** va être construit à Vassincourt pour l'accueil handicapé dont une cellule dédiée à l'autisme.
- * Des établissements dédiés à l'accueil des jeunes atteints de déficience mentale, **les Instituts Médico-éducatifs dont l'IME de Vassincourt** qui regroupe 60 places d'accueil dont 15 pour les enfants atteints d'autisme et 30 places en internat
- * Des **établissements spécialisés pour permettre l'accès au travail des personnes en situation de handicap** : un établissement et service d'aide par le travail (**ESAT**) de 120 places qui propose des formations en blanchisserie, métallerie, espaces verts, conditionnement et bois auquel s'ajoutent plusieurs établissements dans l'agglomération tel que l'ESAT agricole à Vassincourt).

Dans les deux cas, les demandes pour des **établissements d'accueil temporaire** augmentent et constituent un enjeu fort dans le cadre de la politique PAPH (personnes âgées et personnes handicapées).

b. Le maintien à domicile : un enjeu fort pour le développement durable

Le maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap est permis à la fois par **l'adaptation des logements à la perte d'autonomie** et par la **mise en place de services de soins à domicile**. Plusieurs **acteurs** interviennent à ce niveau :

- * Le **service « Bar Santé »** de l'agglomération piloté par le CIAS qui se divise en deux branches : le **SSIAD** (Service de soins à domicile) et un **service de soins infirmiers** qui ferme en 2015. Les services infirmiers libéraux auront la capacité de pallier cette fermeture
- * Des **services à domicile** organisés par des associations et structures privées : l'ADMR, l'ADAPAH (associations) et l'ADAP (entreprise)
- * L'**association réseau âge et santé de l'hôpital** qui accompagne les familles dans le cadre de retours à domicile suite à des hospitalisations
- * Des **services d'accompagnement à domicile spécifiques pour les publics handicapés** : les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui permettent un accompagnement scolaire et de soins des enfants en situation de handicap.

c. Un réseau d'acteurs important, mais pas toujours lisible

Les acteurs impliqués dans le déploiement des politiques destinées aux personnes âgées et handicapées sont nombreux. La multiplicité de ces acteurs pose des **problèmes de lisibilité de l'action et des compétences de chacun, malgré une volonté forte de travailler en collaboration, de favoriser les échanges et les retours d'expérience**. Parmi eux, on retrouve :

Des coordinateurs départementaux pour la politique en faveur des personnes âgées et handicapées :

- * Le **Centre local d'information et de coordination (CLIC)** porté par le Conseil Général assure une coordination départementale. Le CIAS de Bar-le-Duc a expérimenté le premier CLIC avant de voir celui-ci étendu au périmètre départemental. Aujourd'hui la question se pose d'assurer une plus grande coordination à l'échelle de l'agglomération plutôt qu'à l'échelle départementale ;
- * L'**instance locale de coordination gérontologique (ILCG)** fédère les acteurs, par secteur géographique départemental, sur les questions relatives à l'accompagnement des personnes âgées ;
- * Le **Comité départemental des personnes âgées et handicapées** a, quant à lui, pour mission d'impulser le Schéma départemental des personnes âgées sur les questions gérontologiques et d'hébergement ;
- * La **Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)**, propose une méthode d'accompagnement des familles similaire à celle des ILCG, de même qu'un accompagnement à domicile pour les malades d'Alzheimer
- * Sur le territoire Meusien, la **MSA** (Mutuelle sociale agricole) anime le réseau « collectif senior 55 », pour du partage d'expérience entre les acteurs impliqués dans les missions d'accompagnement des personnes âgées
- * La **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** centralise les informations et structure le réseau des acteurs accompagnant la mise en place du Plan départemental des personnes handicapées.
- * ...

4) *Les dispositifs et politiques d'insertion et d'animation*

L'avancement en âge de même que le handicap peuvent entraîner des **situations d'isolement et de repli sur soi** des personnes. Dans les cas de perte d'autonomie, la ville peut parfois même apparaître comme « hostile » : manque d'accessibilité, manque de bancs ou de points de pause adaptés, ... La perte du conjoint, l'éloignement familial, ... peuvent également contribuer à l'augmentation de ce type de situations.

La **coordination, le soutien aux personnes âgées et l'accompagnement des personnes en situation de handicap est porté par un réseau associatif important**. On recense une **dizaine d'associations** à Bar-le-Duc accompagnant spécifiquement les personnes âgées. Certaines proposent des activités adaptées, d'autres assurent un suivi à domicile pour repérer les personnes en situation d'isolement. Un **groupe relais** existe par exemple à Bar-le-Duc. Les acteurs assurant les services de soins jouent également un rôle important dans ce repérage (temps d'écoute de discussion, ...). En parallèle, des associations mettent en place des dispositifs de prévention ; prévention des chutes, ateliers mémoire, ...

La ville et l'agglomération encouragent elles-aussi **les rencontres et la socialisation** :

- * Chaque année, la ville organise **une rencontre des aînés autour d'une galette des Rois**. Dans le cadre de cet évènement, un spectacle gratuit est proposé aux aînés et le transport est pris en charge par la collectivité
- * Le **foyer logement dispose d'un Conseil de la vie sociale** regroupant des représentants des familles d'usagers et des usagers. Le conseil, qui se réunit 3 à 4 fois par an, est un lieu d'expression pour les usagers. En complément, une association d'usagers s'est créée pour organiser des sorties et des activités entre membres, ...
- * L'ancienne Communauté de communes a également lancé une étude dans le but de répondre aux objectifs du label « **Bien vieillir Vivre ensemble** ». L'étude devrait être élargie au périmètre de l'ensemble de l'agglomération Sud Meuse. Dans le cadre de ce label, des objectifs sont fixés en matière d'« *amélioration de la vie quotidienne et d'intégration dans la vie sociale des seniors et personnes à mobilité réduite* » (objectif général)
- * La **MDPH et les acteurs du handicap** proposent également un ensemble d'actions pour permettre la socialisation des personnes handicapées, pour encourager les temps de rencontre en dehors des temps de travail (sorties diverses organisées sur la base de propositions des personnes handicapées).

Les situations de dépendance et de perte d'autonomie sont souvent difficiles à gérer pour les personnes concernées mais également pour leur entourage, « **les aidants** ». Des dispositifs d'accompagnement sont mis en place spécifiquement à destination de ces derniers. L'association **Interm'Aid 55** propose ainsi différentes activités, temps d'écoute et dispositifs destinés à soulager et accompagner les aidants.

5) La politique du logement pour favoriser l'accès au logement pour tous

La solidarité passe également par la **possibilité d'accéder à un toit pour tous**. Des **politiques d'habitat spécifiques** sont mises en place dans le cadre de l'accueil de certains publics : sans-abris et gens du voyage notamment.

a. La politique à destination des gens du voyage

Le **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Meuse** (2011-2017) fixe les obligations réglementaires et les objectifs départementaux pour organiser la politique en faveur des gens du voyage. Il met en évidence **deux constats majeurs** :

- * « **une augmentation des besoins en termes d'accueil temporaire des grands groupes sur le territoire** » qui nécessite la création rapide de deux aires de grand passage sur le département dont une aire de grand passage de 60 places à Bar-le-Duc
- * « **Des besoins importants en terme d'habitat pour les populations sédentaires et semi-sédentaires** », la sédentarisation constituant un enjeu structurant à l'échelle nationale devant l'évolution des modes de vie des gens du voyage.

4 ACTIONS CIBLEES DANS LE SCHEMA

1. Améliorer la **qualité des équipements** sur les aires d'accueil (travail sur l'isolation pour réduire les factures énergétiques, ...)
2. Harmoniser les **outils de gestion** sur les aires d'accueil (plus de coordination entre les collectivités gestionnaires)
3. Créer des **postes de gestionnaires communs** à plusieurs aires d'accueil
4. Organiser l'accueil des **grands passages** dans le département.

Sur le territoire de l'agglomération, on recense une **aire de grand passage**¹³ de 60 places à Fains-Véel ainsi qu'une **aire d'accueil**¹⁴ de 12 emplacements à Bar-le-Duc.

b. L'aide à l'accès au logement pour les publics en difficulté : l'accueil d'urgence

Les **sans-abris et les mal-logés** font l'objet d'une politique spécifique du Département pour proposer des **solutions d'accueil d'urgence**. Un service d'accueil et d'orientation à Bar-le-Duc a pour rôle de proposer des solutions d'hébergement d'urgence. Une **trentaine de places** sont disponibles à Bar-le-Duc. Le numéro d'urgence du 115 permet d'établir les contacts. Outre l'action publique, **les associations** jouent elles-aussi un rôle important dans le cadre de la mise en place de ces dispositifs.

6) L'accès aux services de santé

L'**accès aux soins** pour tous constitue un enjeu fort en matière d'égalité et d'équité sociale. Bar-le-Duc, en sa qualité de ville-centre concentre et structure une part importante des services de santé du territoire allant de l'offre hospitalière à l'offre spécialisée.

L'**accès aux soins** demeure un enjeu majeur dans le territoire Meusien qui s'inscrit aujourd'hui dans un **Pacte territorial de santé** pour encourager le **maintien** de l'offre de soins sur le territoire.

LES ETABLISSEMENTS DE SANTE A BAR-LE-DUC

- * Un **pôle santé à la Côte Sainte Catherine** : CHU, polyclinique du Parc, médecins spécialistes, ...
- * Un **centre hospitalier spécialisé en psychiatrie** à Fains-Véel (commune limitrophe)
- * **8 médecins généralistes** agréés
- * **Spécialistes agréés** (rhumatologie, rééducation, gastroentérologie, ...) dont une majorité regroupés autour du pôle santé
- * Un **réseau d'infirmiers libéraux**

¹³ Une aire de grand passage (groupe de 50 à 200 caravanes) et de grands rassemblements permet l'accueil des grands groupes qui se forment à l'occasion d'événements importants (mariages, ...). Ces aires ne sont pas ouvertes de manière permanente et ne nécessitent pas de gestion ou d'équipements particuliers. Elles correspondent à des espaces d'accueil laissés libres à l'installation, desservis par une route

¹⁴ Aires d'accueil (15 à 50 places) situées à proximité des aires urbaines : équipées et gérées par la collectivité (équipements sanitaires, gardiennage, accès à l'eau potable, l'électricité, ...). Cette dernière doit également permettre l'accès aux activités (centres économiques et éducation pour les enfants notamment)

D'après les chiffres fournis par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la **densité médicale du département meusien** demeure largement en-dessous de la moyenne nationale (64 praticiens pour 100 000 habitants environ contre un peu plus de 90 en moyenne en France). Comme tous les départements, la Meuse est également confrontée à **l'avancée en âge de ses médecins** (52 ans d'âge moyen pour les praticiens). **L'installation de jeunes** comme le **maintien et la structuration de l'offre** demeurent donc des enjeux importants. La concentration de l'offre à Bar-le-Duc en fait un territoire clé pour la réponse à ces enjeux.

	Densité (/ 100 000 hab)	Age moyen	Part des 55 ans et plus	Proportion de femmes
Meurthe-et-Moselle	93	51	33%	31%
Meuse	63,9	52	48%	13%
Moselle	63,3	51	38%	25%
Vosges	77,5	52	46%	22%
Lorraine	83,7	51	38%	26%
France métropolitaine	90,7	52	42%	29%

Densité, âge moyen, part des 55 ans et plus, proportion de femmes chez les médecins généralistes libéraux (hors médecins salariés du régime minier, données CNOM) – Tableau extrait du diaporama de présentation du Pacte territorial de santé de l'ARS lors de la rencontre « Pacte territorial de santé » du 20/02/2013 à BID

Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins

- **engagement 1** | Un stage en médecine générale pour 100% des étudiants
- **engagement 2** | 1 500 bourses d'engagement de service public d'ici 2017
- **engagement 3** | 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013
- **engagement 4** | Un « référent installation » unique dans chaque région

Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé

- **engagement 5** | Développer le travail en équipe
- **engagement 6** | Rapprocher les maisons de santé des universités
- **engagement 7** | Développer la télé médecine
- **engagement 8** | Accélérer les transferts de compétence

Investir dans les territoires isolés

- **engagement 9** | Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes d'ici 2015
- **engagement 10** | Permettre aux professionnels hospitaliers et salariés d'appuyer les structures ambulatoires
- **engagement 11** | Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers de niveau régional à l'égard de leur territoire
- **engagement 12** | Conforter les centres de santé

Les engagements du parc territorial de santé - Engagements extraits du diaporama de présentation du Pacte territorial de santé de l'ARS lors de la rencontre « Pacte territorial de santé » du 20/02/2013 à Bar-le-Duc

L'offre permet **un accès aux soins via le circuit traditionnel** (prise en charge via la sécurité sociale, la CMU, les mutuelles, les assurances, ...). Des dispositifs existent également pour permettre l'accès aux soins des personnes qui se trouvent en retrait de ces circuits et permettre l'accès à tous aux services de santé :

- * Un **service spécialisé de l'hôpital pour la prise en charge des personnes exclues des dispositifs CMU** et sécurité sociale (sans papier notamment)
- * Un accompagnement de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour **l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment mental, dans la recherche de praticiens acceptant leur prise en charge et sensibilisés à celle-ci** (médecins généralistes comme spécialistes).

La même problématique se pose pour les **personnes à mobilité réduite**, l'ensemble des praticiens ne disposant pas toujours de cabinets répondant aux normes d'accessibilité. Cet accompagnement est d'ailleurs élargi à l'ensemble des services de droits communs auxquels chacun doit pouvoir avoir accès, notamment les services à la personne.

II. Au-delà des services publics, de nombreux acteurs associatifs impliqués dans des missions de solidarité

De **nombreux acteurs associatifs** s'investissent quotidiennement pour **encourager les solidarités locales** : la Croix rouge, le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du Cœur, l'Association Saint Vincent de Paul, ...

Beaucoup de ces associations travaillent en collaboration avec les services du CIAS : en 2013, les associations ont ainsi été invitées à des réunions de concertation organisées par le **SILO** dans les locaux associatifs. Ces réunions ont vocation à **échanger sur les pratiques et les actions** des associations, à provoquer des **temps de rencontres** et à améliorer leur accompagnement. Le CIAS apporte également un **soutien financier** à ces associations. Le SILO joue un rôle de **coordinateur et d'animateur** pour soutenir le dynamisme associatif. A titre d'exemple, le SILO a organisé au centre socio-culturel un repas à destination des bénévoles associatifs préparé par la cuisine centrale de la ville.

Les associations font appel à de **nombreux partenaires pour les accompagner et les soutenir** dans leurs missions : l'EPL agro et la cuisine centrale par exemple distribuent leurs excédents alimentaires à ces associations.

PRINCIPAUX ENJEUX

SOLIDARITE DE PROXIMITE :

- * L'appui sur **l'échelle humaine du territoire et le maintien des liens de proximité entre les institutions et les acteurs locaux** (le travail en mode projet)
- * La **lutte contre l'isolement** via la poursuite du travail associatif et des institutions
- * L'augmentation de la **demande sociale** et la **fragilisation** de certains ménages
- * Le déploiement de **politiques publiques adaptables** à chaque individu et plus souples
- * Le maintien de l'ensemble des **services de proximité et leur accessibilité** au plus grand nombre dans tous les quartiers (services sociaux, services de santé...)

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

- * Le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** via l'action des associations et du CIAS (SSIAD, travail de l'OPH)

Déployer les politiques locales de santé avec tous les acteurs

Dans cette partie, les politiques locales de santé sont à entendre au sens du **bien-être, de l'épanouissement de tous via les relations sociales et le dynamisme de la vie locale, de l'amélioration des conditions et de la qualité de vie** (logement, habitat, transport, nourriture, activités sportives, ...) et au maintien de la **qualité de l'environnement, au quotidien comme au travail**.

A. La préservation de la qualité du cadre de vie barisien et le maintien de son accès pour tous : deux enjeux forts de développement durable

Le cadre paysager, le caractère de « ville à la campagne » de Bar-le-Duc, l'accès pour tous à un logement décent et adapté, à une nourriture saine, ... constituent autant de facteurs déterminants pour le maintien de la qualité du cadre de vie pour tous.

I. Un cadre de vie de qualité à Bar-le-Duc à préserver :

Les barisiens et l'ensemble des acteurs locaux s'accordent pour reconnaître la **qualité du cadre de vie** à Bar-le-Duc, notamment grâce :

- * **A un paysage urbain de qualité** : un patrimoine historique remarquable, un matériau régional vecteur d'identité : la pierre de Savonnière, des perspectives paysagères via l'encaissement et les reliefs de la vallée qui offrent des points de vue agréables sur le Grand paysage et notamment sur les coteaux (belvédère de la ville Haute, vue de la vallée à la Côte Sainte Catherine)
- * **Un environnement qui demeure favorable au maintien de conditions sanitaires convenables** : une densité de population et une densité de circulation raisonnables face à d'autres centres urbains ; la proximité de grands espaces verts et ouverts (10 min à pieds du centre-ville) ; la présence de l'eau considérée comme source d'apaisement ; des espaces verts de qualité au sein de la ville bien que leur nombre demeure limité (Jardins ouvriers sur les coteaux, parc de la Mairie, domaine de la Sapinière à la Côte Sainte Catherine, le parc de Marbeaumont).
Ces entités constituent des espaces de respiration essentiels à la préservation de la qualité de vie et l'épanouissement. Elles permettent par exemple de lutter contre le stress. Associés à une action contre les pollutions, ils permettent de lutter contre certaines pathologies dites « urbaines », et notamment les pathologies respiratoires telles que l'asthme, exacerbées par les pollutions de l'air.



Vues du belvédère en Ville Haute : perspective ouverte sur le Grand paysage et le dessin de la vallée
(Photos Aequilibrium Conseil)



La **préservation du paysage et de la qualité paysagère de la ville** constitue un enjeu fort de développement durable dans la mesure où cette qualité contribue à la fois au **bien-être des résidents** et à **l'attractivité de la ville**. La nécessité de bien faire le lien entre santé et environnement en demeure un axe structurant.

II. Rendre la ville habitable pour tous :

La qualité du cadre de vie se mesure à l'échelle de la collectivité mais également à celle du citoyen. La ville doit être un territoire ouvert à tous via des **espaces publics et des services de proximité accessibles**. La ville doit offrir des **conditions d'habiter vivables** et permettre un **accès aux ressources pour tous**. Le remplissage de ces conditions est nécessaire à l'épanouissement et à l'accès de tous à une hygiène de vie décente.

A ce titre, la **résorption de l'habitat indigne** fait partie des priorités nationales. Les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) intègrent un volet spécifique dédié à la lutte contre « l'habitat indigne » : non-décence du logement, insalubrité, bâtiments menaçant de ruine, manquements à l'hygiène, précarité énergétique, sécurité des logements, ... Le **Plan de la Meuse** (5^{ème} PDALPD) met l'accent sur des actions de repérage et de résorption de ce type d'habitat.

Le **Centre Meusien d'Amélioration du Logement** (appartenant au mouvement PACT) accompagne notamment :

- * **l'action de l'Agence Nationale d'amélioration de l'Habitat** (ANAH) qui met à disposition de nombreuses aides, notamment financières pour aider à la résorption de ce type d'habitat
- * **l'espace Info Energie de la Meuse** qu'il pilote. Cet espace est une source de conseils, d'information et d'accompagnement des ménages en matière de réduction des consommations énergétiques. Une de ses missions principales consiste donc en la lutte contre les situations de précarité énergétique. Il accompagne notamment depuis 2014 l'action « **Familles à énergie positive** », en partenariat avec les centres socio-culturels. L'objectif étant d'accompagner certaines familles volontaires à réduire leur consommation énergétique dans l'habitat. Cette action devrait être étendue à la question des économies d'énergie réalisées dans le cadre des déplacements.

EXEMPLES D'ACTIONS DU PDALPD

- * La création d'outils de repérage des situations d'insalubrité
- * La mise en place d'une « plateforme inter-service opérationnelle » pour le traitement des situations
- * La création d'un observatoire
- * L'organisation de journées d'information à destination des partenaires locaux
- * La signature d'une Charte d'engagement par les acteurs pouvant participer au repérage (services sociaux, collectivités, ...)

B. Mieux vivre ensemble : bien-être et épanouissement pour tous les barisiens

Le bien-être et l'épanouissement de tous sont au cœur des logiques de développement durable. Les actions favorisant les temps de rencontre, la prévention ou encore les actions de promotion de la santé en sont les porteurs principaux.

I. Maintenir le dynamisme de la vie locale et favoriser les rencontres

Le **tissu associatif barisien** joue un rôle primordial dans l'organisation de temps de rencontres, appuyé par la ville et l'agglomération et relayé par des initiatives plus isolées. Cet ensemble contribue de manière importante au dynamisme de la vie locale.

1) Les centres socio-culturels : au cœur de la vie des quartiers

La ville de Bar-le-Duc compte **quatre centres socio-culturels** coordonnés par une association : les centres Marbot, Ville haute, Côte-Sainte-Catherine et Libération. Ces centres sont au cœur de la **dynamique de la vie des quartiers** et contribuent de manière importante à la création de temps de rencontre entre les habitants. A titre d'illustration, malgré leur manque de praticité, les locaux du centre du quartier de la Libération qui remplacent temporairement les locaux brûlés en 2014, font toujours l'objet d'une forte fréquentation.

Les centres ont vocation à **accompagner les initiatives d'habitants** destinées à la création de temps de rencontre et à la mise en place d'activités diverses. Ces dernières s'adressent à un public très large et

LA CHARTE DES CENTRES SOCIO- CULTURELS

La Charte des centres socio-culturels vise à mettre en évidence les valeurs partagées par l'ensemble des 4 centres, à savoir : le respect de la dignité humaine, la démocratie et la solidarité

peuvent prendre des formes variées : mise en place d'activités sportives, culturelles, accompagnement à la parentalité, temps de rencontres entre les générations, cuisine à partir des restes alimentaires des uns et des autres, ... On recense **plusieurs initiatives originales** accompagnées par les centres : **la création du Collectif Mieux Vivre Ensemble** suite aux attentats de janvier 2015 qui organise des goûters et des rencontres à la Côte Sainte Catherine ; la mise en place d'un troc de livres (sur le principe des « passeurs de livres ») ; la création d'un « **jardin des rencontres** » au Centre Marbot (potager dont la récolte est cuisinée lors des temps de rencontre entre les habitants du quartier) ; un **café des parents** qui réunit les parents de tous les quartiers (action inter-centres) ... Les centres représentent également des **espaces ouverts et libres d'accès** afin de favoriser les rencontres en dehors du cadre des activités organisées. Toutefois, leur configuration n'est pas toujours propice pour encourager ce type de fréquentation. Seul l'espace de la Côte Sainte-Catherine bénéficie d'un véritable espace de convivialité : **le mille Bar**.

Des **comités d'animation et de gestion de ces centres**, composés en majorité de citoyens des quartiers, participent activement à la vie du centre et à l'élaboration des projets. Les centres peuvent également se faire les **relais locaux de certains projets à destination des habitants et des familles du quartier** comme par exemple dans le cadre du défi « Famille à énergie positive » piloté par l'Espace info Energie.

2) Une structure associative active et des manifestations communales qui participent au dynamisme de la vie locale

Les entretiens et les temps de concertation avec les acteurs locaux ont mis en **évidence la qualité et le dynamisme de la vie associative de Bar-le-Duc**, tant sur le plan des loisirs que sur certaines actions de service public. La ville et l'agglomération bénéficient ainsi d'un **tissu associatif riche et diversifié**, qui représente souvent de véritables leviers pour la mise en œuvre des politiques de développement durable. Les associations culturelles et sportives¹⁵, ou encore les associations dédiées à la mise en place d'animations telles que « Bar animation » favorisent les échanges et rencontres entre barisiens.

Nombre d'évènements rythment ainsi la vie barisienne avec une fréquentation relativement stable (carnaval, festival RenaissanceS, fête de la musique, ...) : le **Festival RenaissanceS** se présente comme l'évènement majeur de la vie barisienne en drainant à la fois des populations locales mais également un public beaucoup plus large ; le **Saint Nicolas** ; des **concerts organisés l'été dans le parc de l'hôtel de ville**, le **carnaval**, la **Fête de la musique**, divers salons, divers évènements populaires (lotos, ...), ...

Les **associations jouent un rôle majeur dans la vie barisienne**. Le département de la Meuse regroupe un ensemble de bénévoles actifs, suivis à l'échelle du département (association France bénévolat, mécénats divers, ...). Cette structure associative fait actuellement face à plusieurs problématiques importantes à prendre en compte dans le cadre de l'Agenda 21 :

- * Un **tissu associatif vieillissant** (65 – 70 ans d'âge moyen pour les membres des Conseils d'administration ; des conseils qui peinent à se renouveler) ; ce vieillissement est aussi lié au vieillissement de la population en Meuse ;
- * Une **concurrence entre certaines sections** dans le cadre de demandes de subventions, de mise à disposition de salles,
- * Une **structure associative qui manque de visibilité**, notamment au niveau des services de la ville et de l'agglomération : les associations sont accompagnées par la ville, avec des attentes et des besoins variables selon les associations (délivrance de subventions, mise à disposition de matériel, conseil, proximité).

A l'heure actuelle, un enjeu majeur se pose concernant la **restructuration de l'aide apportée aux associations et la mise en cohérence de la politique municipale et communautaire en ce sens** (Quels critères d'attribution ? Quelle harmonisation de ces critères ? Quels critères d'attribution de créneaux ? Quelles possibilités de mutualisation entre associations ? Quelle cohérence du tissu associatif ? Comment éviter les doublons ?). Une telle restructuration nécessite également un travail de la part des associations pour formaliser et approfondir leur projet associatif.

¹⁵ La dynamique associative culturelle et sportive est détaillée dans la suite de ce diagnostic

**MANIFESTATIONS ORGANISEES
PAR 'BAR ANIMATION'**

- * Foire aux vieux papiers
- * Marché aux plantes
- * Marché du festival RenaissanceS
- * Salon des Antiquaires
- * Salon de la gastronomie
- * Saint-Nicolas

La ville affiche également une **volonté importante d'encourager une plus grande réciprocité entre associations et ville**. La ville souhaite notamment encourager les associations à s'investir de manière plus importante dans la vie municipale en participant par exemple aux animations à mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, d'actions dans le cadre du centenaire, participation au marché du Festival Renaissance, ... en fonctionnant sous la forme d'**appels à projets**. Ce type d'appel à projets pourrait permettre aux associations de trouver de nouvelles sources de financements, complémentaires aux subventions publiques et aux contributions des adhérents.

3) Des actions pour favoriser les rencontres entre générations de barisiens

Outre les activités et initiatives menées par le biais des **centres socio-culturels** et les **manifestations communales**, diverses initiatives peuvent être recensées pour encourager les rencontres entre barisiens :

- * **Des rencontres intergénérationnelles** organisées notamment entre les écoles, les multi-accueils, les résidents du foyer logement et les EHPAD : les résidents de l'EHPAD se rendent par exemple au centre de loisirs du quartier de la Fédération (arboré) ; un système d'aide aux devoirs est mis en place avec les résidents du foyer ; des échanges entre l'EHPAD et le multi-accueil se font dans les deux sens via l'accueil de résidents de l'EHPAD au multi-accueil et celui des enfants dans le multi-accueil.
- * **Des initiatives originales** pour aller à la rencontre des habitants : le crieur (collectif Mieux Vivre Ensemble) pour inviter en direct les habitants de la Côte aux goûters organisés ; l'appel à une troupe de théâtre (troupe meusienne) dans le quartier de la Libération (lien avec le Centre social) pour aller à la rencontre des habitants et les faire s'exprimer sur leur quartier.
- * A ces initiatives s'ajoutent les **temps de rencontres organisés par le CIAS** dans l'objectif de faciliter l'insertion des publics les plus fragiles.

II. Promotion de la santé et de la sécurité pour tous via des politiques de prévention efficaces

La prévention joue un rôle important dans un objectif de développement durable, ce dernier privilégiant une anticipation des risques à long terme plus que des mesures de sanction à court terme. La prévention touche des sujets variés à l'impact concret sur la santé et la sécurité des barisiens. Cette prévention nécessite un travail partenarial entre de nombreux acteurs.

1) Encourager les comportements civiques

La prévention des comportements dangereux et les mesures d'incitation au civisme constituent des actions clés pour répondre aux objectifs de sécurité publique. Sur le territoire de Bar-le-Duc et son agglomération, plusieurs actions de préventions sont menées dans le cadre de :

- * La **prévention routière** pour prévenir les comportements à risque sur les routes (consommation d'alcool, de drogue, vitesse, civisme et respect du code de la route, ...) avec des actions de prévention à destination des publics adultes mais également des enfants, pour accompagner leurs déplacements (exemple d'une action de prévention menée avec l'école Jean Errard)
- * La **prévention de la délinquance** et l'accompagnement des jeunes via le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CISPD). Le Conseil s'organise en deux commissions visant à répondre à l'objectif de « *favoriser la sécurité et prévenir la délinquance* ». Le Conseil réunit l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention (services de police, préfecture, gendarmerie, CIAS, élus locaux, éducateurs, associations, ...) dans le but de proposer des actions cohérentes et coordonnées dans un contexte de baisse de moyens et d'effectifs (fermeture du commissariat de la Côte Sainte Catherine par exemple).

ACTION DE PREVENTION ROUTIERE A L'ECOLE JEAN ERRARD

- * **Qui ?** : une action collaborative entre l'école Jean Errard, le collègue André Theuriet, le réseau TUB, la police municipale et les parents d'élèves
- * **Quoi ?** : une formation et une sensibilisation des enfants sur les déplacements, sur les comportements à avoir, ...
- * **Comment ?** : prêt d'un bus pour la journée, accompagnement par les professeurs et les parents

2) Alimentation et prévention des comportements à risque : des problématiques majeures pour la promotion de la santé et du bien-être

L'alimentation et certains comportements à risques (addictologie notamment) sont au cœur des enjeux de santé du développement durable. La sensibilisation pour une alimentation équilibrée et la prévention contre les comportements à risque représentent des enjeux importants de l'Agenda 21, via par exemple :

- * Les questions relatives à **l'alimentation dans la restauration scolaire** : le temps de restauration scolaire constitue un temps propice à la sensibilisation et à la convivialité. A l'échelle de la ville, le service de restauration est piloté par la Cuisine centrale. Les acteurs de l'éducation pointent le manque d'attractivité des plats servis dans des barquettes en plastique, moins recherchés, moins familiaux et inadaptés au goût des enfants.
- * **Les actions de prévention devant des comportements à risque** : alcoolisation, addictologie, ... Plusieurs acteurs du territoire tels que l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de la Meuse (ANPAA 55) ou encore l'association « Vie libre » tiennent des stands lors de divers événements communaux ou organisent des temps de rencontres à ce sujet (témoignages de personnes souffrant ou ayant souffert d'addictologie). On recense également des fêtes sans alcool (« Baradise », Festi/fruit), la mise en place d'un bar à eau dans le cadre du projet Emilien...

PRINCIPAUX ENJEUX

CADRE ET QUALITE DE VIE :

- * Le **maintien de la qualité et du cadre de vie** à Bar-le-Duc, des espaces de respiration, des liens ville campagne, des perspectives paysagères... Sources de bien-être, d'épanouissement et d'attractivité

VIE LOCALE

- * Le **maintien de la dynamique associative et des temps de rencontres** entre habitants et l'adaptation en continue de l'offre proposée en lien avec les demandes et attentes des barisiens
- * L'incitation aux **rencontres entre les générations** de barisiens sans distinction sociale, d'âge...

PREVENTION

- * La poursuite du développement d'**actions de prévention** autour des questions de santé et de prévention routière (CISPD, fêtes sans alcool, Emilien...)
- * La mise en œuvre des plans départementaux pour le **logement des personnes défavorisées**

Faire de la culture et du sport des leviers de développement durable

La culture et le sport constituent de fait des leviers importants de développement durable. Ils sont vecteurs de rencontres, d'insertion et contribuent à la santé et l'épanouissement de tous.

A. Bar-le-Duc, ville sportive

Le **sport et les loisirs actifs** tiennent une place majeure dans une logique de développement durable. Ils sont à la fois un moteur d'insertion, un vecteur de santé et d'épanouissement, un facteur d'attractivité et de dynamisme pour la vie locale (manifestations sportives). Le sport jouit également d'une position intéressante dans l'économie locale via la dynamique commerciale qu'il entraîne, le « sponsoring » ou encore les créations d'emplois qui l'accompagnent. Par ailleurs, certaines pratiques sportives participent à l'étude de l'environnement (chasse, pêche, randonnée, course d'orientation, ...). L'intégration de mesures écoresponsables dans les événements sportifs et la gestion des équipements participent également à l'intégration de ces pratiques dans une logique environnementale.

I. Un environnement propice pour les pratiques sportives à Bar-le-Duc

Bar-le-Duc constitue un **espace propice** aux pratiques sportives et à leur développement. Le **territoire** lui-même comme la **politique municipale et d'agglomération** et la **dynamique associative** contribuent au déploiement de ces pratiques et à leur accessibilité pour le plus grand nombre.

1) Un cadre vert favorable aux pratiques sportives en extérieur

Les espaces ouverts jalonnant la ville et son agglomération permettent la pratique de nombreuses **activités sportives de plein-air et loisirs actifs** : les voies d'eau permettent les pratiques de la pêche et la navigation de loisirs (halte fluviale), les forêts permettent la pratique des randonnées équestres, pédestres, cyclistes, ... ; les sentiers pédestres et la voie verte donnent eux-aussi accès à de nombreux chemins de randonnées. L'ensemble de ces **espaces de récréation** se situent aux portes de la ville. Le sport se présente ainsi comme un **véritable lien entre la ville et la campagne**.

Le **Comité départemental des espaces, sites et itinéraires** identifie les espaces de pratiques de pleine nature. Plusieurs associations assurent également la promotion de ces différentes pratiques (associations de pêche, de chasse, cyclistes, randonnées, ...). La ville avec certains de ses partenaires a **aménagé certains de ces espaces** afin d'étoffer l'offre proposée et la rendre plus attractive : un **parcours de santé** a ainsi été aménagé dans la forêt de Petit-Juré (partenariat avec l'Office national des Forêts).

Les **loisirs actifs** constituent une piste importante de **valorisation du territoire** retenue par l'Office de tourisme via la promotion du **tourisme vert**. Ce tourisme pouvant notamment s'appuyer sur plusieurs itinéraires cyclables départementaux : dont un itinéraire de près de 50 km dans la vallée de l'Ornain, reliant l'ensemble des sites Renaissance du territoire.

Renaissance en Vallée de la Saulx
[Bar-le-Duc - 46,8 km]

- Office de Tourisme de Bar-le-Duc, prend le droit sur Bar-le-Ville.**
 - > 0 km • Port sur l'Ornain.
 - > 0,20m • Au feu prendre à droite.
 - > 0,30m • Au premier rond-point prendre à droite • Autres directions.
 - > 0,5 • Au deuxième rond-point prendre tout droit vers Paris-les-Sources.
 - > 2,20m • Avant la voie ferrée prendre à gauche à gauche lenticille à RT et 500 m/h. Alors vous arrivez dans la forêt de Petit-Juré.
 - > 5,00m • Vial.
 - > Dans Vial prendre pour être la direction de Combaux-en-Bassin, puis prendre la direction de Combaux par la D142.
 - > 11,30m • Au « Stop » prendre à gauche vers Trémont-sur-Saulx par la D2.
 - > 12,00m • Parcours botanique.
 - > 13,00m • Au feu de stop, repartir à l'arrière de Trémont-sur-Saulx.
- Village agricole, partagé par un cours d'eau, affluent de la Saulx.**
- Prendre la direction de Stainville par la D2.**
 - > 30,30m • Pour suivre tout droit vers Stainville par la D202.
 - > 30,70m • À la jonction-Rigault prendre à droite • Autres directions.
- Dans le centre de Lisle-en-Rigault se trouve un château remontant au 16^{ème} siècle. Les traces du pont-levis et le cœur intérieur datent de l'époque médiévale.**
- Pour suivre en direction de Stainville par la D202.**
 - > 20,40m • Villi-sur-Saulx.
- Villi-sur-Saulx est bâti sur un plateau dominant la vallée de la Saulx.**
- C'est dans le château Gille de Tennes que Paul Claudel a écrit en 1903 « Le partage de nuit ».**
 - > Pour suivre vers Stainville par la D202.
 - > 22,50m • Pour suivre tout droit vers Stainville par la D202.
 - > 24,70m • Hainautville.
- Vous trouverez à Hainautville le superbe château de la Vierge.**
- Ce château dijonnaise fut construit en une succession maisons fortes, en 1506.**
 - > Pour suivre vers Stainville par la D202.
 - > 28,00m • Ruch-aux-Nonains.
- Vous le point de Rupt-sur-Monnoir. Celui-ci date de 1592, on trouve en son milieu une croix enjagée en anneau.**
 - > Pour suivre vers Stainville par la D202.
 - > 20,40m • Ruzicourt-sur-Saulx.
- Autre village : autre point, celui de Baccourt date de 17^{ème} siècle.**
 - > Pour suivre tout droit vers Stainville par la D202.
 - > 32m • Prendre à gauche vers Bar-le-Duc - Montprez par la D162.
 - > 34,00m • Montprez.
- Vous ne manquez pas de remarquer l'absence de bâtiment ancien à Montprez.**
- En effet, cette commune a été détruite par les bombardements de 1940.**
 - > Pour suivre tout droit vers Bar-le-Duc par la D162.
 - > 37,00m • Ferme St. Martin.
 - > 38,00m • Ferme du Chêne.
- 42,00m • Forêt Domanière du Petit-Juré.**
- > 43,00m • Passera de saint.**
- > 43,30m • Bar-le-Duc.**
- > 44,00m • Canal Général de la Meuse. À partir de ce point prendre la direction « Centre Ville ».**
- > 45,00m • Mairie de Bar-le-Duc.**
- > Arrivée au kilomètre 46,8.**

Arrivée :
Bar-le-Duc
Ville d'Art et d'Histoire.
Bar-le-Duc fait partie des « Plus Beaux Villages de France ».

À voir aussi : Place Michaux et son feu éteint, tous deux barbares de naissance, sont les inventeurs de vélocipède à pédales. La mémoire des deux hommes est encore honorée à Bar-le-Duc où un monument en leur honneur fut inauguré en 1924.

Hébergements sur le circuit
 Bar-le-Duc-Hôtel Restaurant Hôtel Bertrand 00 33 (0) 29 79 02 97
 Bar-le-Duc-Chambres d'Hôte-Maison France Tourisme 00 33 (0) 29 79 02 97
 Bar-le-Duc-Chambres d'Hôte-M. Gauthier 00 33 (0) 29 79 02 97

Emploi en 2017 : 12 • Déficit annuel : 619 euros.

Contact : Office de Tourisme de Bar-le-Duc • Tél. : 00 33 (0) 29 79 02 97
 www.tourisme-bar-le-duc.com • www.bar-le-duc.com

Les itinéraires cyclables du Comité départemental du tourisme de la Meuse : la boucle de Bar-le-Duc, 50 km sur la thématique Renaissance

2) Une offre sportive diversifiée

a. L'offre en équipements et activités

En dehors des **espaces ouverts de plein-air**, Bar-le-Duc présente également une **offre en équipements sportifs urbains** diversifiée et répartie sur l'ensemble des quartiers (Marbot, Libération, centre-ville, Ville-Haute, Côte-Sainte-Catherine, Fédération). Les différents sites sont occupés par une quarantaine d'associations sportives, offrant un **panel d'activités très large**. Ces associations font preuve d'un **dynamisme important** (nombre d'adhérents important, volonté d'élargir l'offre, de se renouveler, ...).

La **richesse associative et la demande sportive** représentent de véritables atouts pour la ville mais présentent également plusieurs problématiques :

- Une **offre vieillissante et des structures coûteuses en entretien**
- Une **offre qui arrive aujourd'hui à saturation** devant le nombre d'associations et la multiplication des demandes (nouveaux sports, ...). Si les moyens financiers ne permettent pas aujourd'hui de nouveaux équipements, la réflexion peut se porter sur les possibilités d'occupation des équipements des établissements scolaires, en dehors des heures de fréquentation scolaire. Par ailleurs, si à terme, un nouvel équipement devait voir le jour, il pourrait se présenter comme un site polyvalent (espace sportif, espace de spectacles, de rencontres, ...)
- Des équipements qui devraient à terme devenir d'ordre communautaire. Un **schéma directeur de développement du sport à l'échelle de l'agglomération** pourrait par exemple se dessiner.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS A BAR-LE-DUC

- * 1 centre nautique communautaire
- * 4 gymnases dont un comportant un dojo
- * 2 stades dont un regroupant des terrains de tennis
- * 1 espace multisport
- * 1 skatepark
- * 1 salle de musculation
- * Plusieurs salles d'évolution dans les centres socio-culturels
- * ...

b. Le sport comme acteur de la vie locale

Afin de coordonner l'ensemble des activités proposées, de même que les attentes et besoins de chaque association, un **Office municipal des sports** a été mis en place. Cet office **fait le lien entre les associations et les services municipaux** pour l'organisation de l'occupation des équipements sportifs. A l'heure actuelle, il est de plus en plus sollicité pour des demandes de subventions, des besoins en créneaux pour l'occupation des équipements...

Par ailleurs, l'office joue un **rôle important d'animation de la vie locale** en organisant ou en appuyant l'organisation d'évènements et de rencontres autour du sport tels que :

- La **Fête du sport**, organisée à chaque rentrée scolaire de septembre et visant à faire connaître les associations sportives et l'offre existante sur la commune mais également de nouveaux sports via l'organisation de démonstrations
- La **Barisienne**, trois courses à pied organisées en novembre dans le centre-ville à destination des écoles, du grand public et également des coureurs plus confirmés (« course des as »)
- Un **tournoi de handball** régional
- Des **projets divers** tels que l'organisation d'un gala d'Art martial, par exemple.

L'Office réfléchit aujourd'hui aux moyens permettant de maintenir le dynamisme de ces évènements : comment étendre ces animations, les rendre plus transversales et faire venir de nouveaux publics ?

Malgré les baisses de moyens, notamment financiers, la ville cherche à **maintenir son dynamisme sportif** via l'entretien des équipements, le versement de subventions aux associations ainsi que l'encouragement à l'animation et à l'éducation via le sport.

II. La place du sport dans les logiques de développement durable

Tel que précisé en introduction, le sport se présente comme un véritable levier de développement durable. Depuis 2003, le **Comité Olympique départemental** s'est même doté d'un Agenda 21 pour mettre en évidence cette intégration du développement durable et proposer à ce titre différentes actions. Le sport représente ainsi un **levier d'intégration et d'éducation** ainsi qu'un **support important de l'économie locale** au sens où :

- * Le sport contribue à la **création de lien social** grâce aux nombreux équipements de proximité faciles d'accès, aux nombreuses associations facilement accessibles, aux divers manifestations qui animent la vie locale, à des pratiques collectives qui favorisent les rencontres, ...
- * Le sport se présente comme un **vecteur important d'insertion et de sensibilisation des personnes en situation de handicap** : on recense notamment une association handisport à Bar-le-Duc et des personnes en situation de handicap qui peuvent facilement intégrer les associations. Le sport est un vecteur de sensibilisation des personnes handicapées elles-mêmes (des associations d'accompagnement des publics handicapés encouragent par exemple l'équipement des personnes en podomètre) mais également à destination du grand public (bien que de nombreux préjugés existent encore dans le sport au regard du handicap).
- * Le sport est également au cœur des politiques et des problématiques de **santé** : lutte contre l'obésité, appui important pour retarder autant que possible la perte d'autonomie liée à l'âge (maintien des capacités physiques via des exercices adaptés), modes de vie sédentaires, ...
- * Le sport constitue un **levier éducatif** important dans le sens où il se base sur des valeurs saines (esprit d'équipe, respect, dépassement de soi, arbitrage, ...)
- * Des associations qui bien qu'elles s'appuient sur le bénévolat, se professionnalisent progressivement. L'engagement associatif est ainsi **formateur pour les adhérents et les bénévoles** (formation des membres des conseils d'administration et bureaux associatifs, ...), notamment grâce aux différentes fédérations (départementales, voire régionales ou nationales).
- * Le sport contribue au **dynamisme économique local** via l'appel à contribution de partenariats locaux pour du « sponsoring » lors de l'organisation des manifestations (lots recueillis auprès des commerçants, publicité pour les sponsors locaux, ...).

Par ailleurs, le monde du sport intègre de plus en plus les **problématiques environnementales**, notamment dans le cadre de l'organisation des manifestations. Le tournoi de handball comprend ainsi un volet écoresponsable important (gobelets réutilisables, brigade verte...).

B. Une importante dynamique culturelle à Bar-le-Duc

La **diversité culturelle et l'accès à la culture** constituent eux-aussi des axes importants de toute politique de développement durable. Ils sont des **vecteurs d'éducation et d'épanouissement**, suscitent des **temps de rencontre**, valorisent le **patrimoine, les arts et les pratiques artistiques**. Ils incitent à la réflexion personnelle et à l'ouverture vers les autres et à la sensibilisation à la différence.

I. Une offre culturelle riche et diversifiée portée par la municipalité et les associations

La culture s'adresse à un public très large. Son approche varie en fonction de chaque individu : espace d'expression pour certains, espace d'accès à la connaissance ou espace de loisirs pour d'autres... L'objectif des acteurs porteurs de l'offre culturelle du territoire demeure donc d'être en mesure de proposer une **offre assez large pour tous**.

1) Des équipements structurants

Bar-le-Duc dispose d'équipements structurants à l'échelle de tout le département dont plusieurs portés par l'agglomération : la Médiathèque, le Musée et le Centre intercommunal de musique.

a. La Médiathèque

La Médiathèque est un animateur important de la vie culturelle barisienne via :

- * le développement de la **lecture publique** d'une part et la **conservation des ressources publiques** (numérisation des archives)

LES EQUIPEMENTS CULTURELS A BAR-LE-DUC

- * 1 Médiathèque
- * 1 Musée
- * 1 Conservatoire intercommunal (le CIM)
- * Des espaces d'expositions
- * 1 théâtre
- * 1 cinéma
- * Des salles pour accueillir les pratiques artistiques
- * ...

- * la **promotion de la lecture, du cinéma, de la bande dessinée, du film documentaire.**
- * L'organisation d'**expositions** (exposition du fond patrimonial, exposition sur les livres parus entre 1914 et 1948 dans le cadre du centenaire, ...)
- * La Médiathèque est également un **centre de ressource éducatif et pédagogique** et accueille à ce titre 2500 élèves par an.

Par ailleurs, l'implantation de la Médiathèque dans le Château de Marbeaumont en fait un site propice à la détente, agréable aux usagers et favorise son attractivité. Ce site constitue une porte d'entrée au patrimoine local.

Toutefois, la Médiathèque souffre d'une baisse générale de sa fréquentation et notamment celle des jeunes adultes. Elle éprouve des difficultés à toucher ces publics.

b. Le Musée barrois

Le Musée constitue lui-aussi à la fois un **espace culturel et de découverte historique** via son implantation dans le Château des ducs de Bar. Le Musée bénéficie du label **Musée de France** et présente un **profil généraliste**. Son contrat d'établissement est en cours de renouvellement. Le Musée accueille 25000 à 30000 objets et présente à ce titre un **rôle de conservatoire**. Il propose également deux à trois expositions temporaires par an et participe ainsi à l'animation culturelle de l'agglomération.

Le Musée accueille environ 10000 visiteurs par an, une fréquentation stable. Parmi ces 10000 visiteurs, on compte 3500 scolaires.

c. Le CIM

Le **Centre intercommunal de musique (CIM)** est un lieu à la fois :

- * d'**apprentissage de la musique** (instruments classiques, instruments amplifiés et instruments anciens) et du **chant**
- * de **prestations musicales** : il bénéficie à ce titre d'un auditorium accueillant différents concerts.

L'ensemble de ces trois équipements structurants fait preuve d'une **volonté importante de croiser les publics et d'engager des partenariats avec les acteurs locaux** : échanges avec les établissements scolaires, échanges entre établissements, échanges avec les associations locales telles que l'association culturelle du barrois (ACB), avec les centres socio-culturels (dans le cadre du Café des parents par exemple avec la Médiathèque).

d. Le théâtre municipal

Le théâtre municipal est géré par l'**association ACB (Association Culture en Barrois)** qui en organise la programmation. Le théâtre est labellisé **Scène Nationale**.

2) *Des associations culturelles nombreuses et dynamiques*

De nombreuses associations viennent compléter l'offre culturelle du territoire. Elles sont à l'origine de **manifestations diverses** et proposent également des **formations et activités**.

Parmi les associations principales on peut recenser : les **Compagnons de la Foliolle** (troupe de théâtre amateur), l'association **Expressions** (association structurante à l'échelle du département qui accompagne les projets associatifs), la **Société des Lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc** (qui organise des conférences, des visites patrimoniales, ...), l'association **Patrimoine en Barrois** (une nouvelle association pour rester en veille sur la préservation du patrimoine local).

Ces associations sont à l'origine de l'organisation de **manifestations culturelles structurantes** dont :

L'ASSOCIATION EXPRESSIONS

- * **OBJECTIF** : développer la culture sur l'ensemble du département avec un accent fort mis sur les pratiques amateurs.
- * **QUOI** : soutien aux associations via la mise à disposition de matériel et du conseil, des propositions de formations variées (théâtre, photos, vidéo, céramique, ...), gestion d'un espace d'exposition d'Art contemporain (l'espace Saint-Louis installé dans une ancienne chapelle transformée en centre d'Art) – 5 à 6 expositions par an

- * Le **festival RenaissanceS** : manifestation culturelle principale de Bar-le-Duc qui draine un public régional important. Le festival regroupe les Arts de la rue, un marché local (organisé par l'association Bar animation) et diverses animations. Ce festival est organisé par la ville.
- * Des **festivals de musique** avec par exemple un festival de musiques actuelles (Watt's a Bar) organisé par l'Association Be Real ainsi qu'un festival de jazz organisé par le CIM (Festi'Cuivre)
- * La **fête de la musique** organisée annuellement
- * Une **programmation théâtrale**
- *

II. La place de la culture dans les logiques de développement durable

Au-delà de la diversité associative et des manifestations culturelles proposées, la culture se présente elle-aussi comme un véritable levier de développement durable. Via une politique importante menée pour **favoriser son accès au plus grand nombre** et intégrer des **pratiques écoresponsables** dans les différentes manifestations.

L'agglomération et les structures culturelles mettent en place différents dispositifs pour permettre l'ouverture culturelle, via par exemple :

- * La mise en place de **tarifs préférentiels** en fonction du quotient familial dans le cadre des enseignements du CIM notamment
- * La signature d'un **Contrat territoire lecture à la Médiathèque** avec la région dans le but de bénéficier d'un soutien pluriannuel (financier et expertise) pour favoriser l'accès de tous à la lecture.

Par ailleurs, l'agglomération fait l'objet d'un **Plan local d'éducation artistique**. Ce plan permet la mise en relation d'artistes avec les établissements scolaires et des projets sont menés en partenariat avec la Médiathèque, le Musée, le CIM, le théâtre et l'Action Culturelle du Barrois (ACB).

Pour finir, parmi les manifestations organisées sur la commune, plusieurs font l'objet de **démarches éco-citoyennes**. Le festival RenaissanceS et le festival Watt's a Bar sont classées en « **éco-manifestations** ». Le festival Renaissance a bénéficié de fonds LEADER pour développer cette démarche qu'il poursuit aujourd'hui.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

- * Le maintien de la **diversité de l'offre culturelle et sportive** du territoire et son adaptation aux nouvelles demandes
- * Le maintien du **bon niveau d'équipements de la ville** (mise à niveau si nécessaire, mise en accessibilité...)
- * Le développement de **dispositifs de promotion du sport et de la culture** (fête du sport, plan local d'éducation artistique...)

VIE ASSOCIATIVE

- * Le **maintien de la dynamique associative** (associations sportives et culturelles, adaptation aux évolutions des attentes des bénévoles)
- * La **structuration du tissu associatif local et ses relations avec l'administration** (budgets...)
- * Le **maintien et le développement des manifestations locales** (festival RenaissanceS, festival de musique, barisienne...) source d'animation, d'attractivité et de convivialité
- * Le besoin de **décloisonnement entre les associations**

Fonder le développement durable sur la connaissance et la sensibilisation

L'accès et la formation à la citoyenneté et la sensibilisation aux enjeux du développement durable font partie des questions clés à prendre en compte dans le cadre des projets d'Agenda 21 : Quelle équité face aux technologies de la communication et de l'information (TIC) ? Quelle communication publique ? Quel engagement citoyen et quelle place lui laisser dans la vie municipale ? Quelle sensibilisation des acteurs ? ...

A. Favoriser la communication et le partage des connaissances...

I. ... via le développement des TIC

1) *Un enjeu majeur : la réduction de la fracture numérique*

La Meuse est un département rural où l'enjeu de fracture numérique est important. De nombreux espaces ruraux n'étant pas desservis par les réseaux de téléphonie mobile et internet. De nombreuses **zones blanches** existent encore sur le territoire. La résorption de ces zones est nécessaire afin de :

- * permettre l'**accès à tous les citoyens aux technologies de l'information et la communication** (TIC)
- * favoriser le développement des **zones d'activités économiques**, le numérique constituant aujourd'hui une condition nécessaire à l'installation
- * proposer une **offre en services publics** dans des zones où ces derniers tendent à disparaître (formulaires et informations en ligne, conseil téléphonique, accès aux plateformes d'achat, ...).

Le département, via le **dispositif « Net55 »**, s'engage à proposer un accès haut-débit dans les zones où l'ADSL n'est pas ou peu développé. En tant que pôle urbain, Bar-le-Duc est sans doute moins concerné par cette situation mais des manques sont encore identifiés, notamment pour ce qui concerne la couverture des zones d'activités : le haut-débit étant devenu une condition essentielle d'implantation des entreprises.

L'opérateur Orange s'est engagé à assurer la couverture de Bar-le-Duc en fibre optique. Un projet suivi par la collectivité mais qui ne relève pas de sa compétence à proprement parler. La Côte-Sainte-Catherine et le Petit-Juré seront les premiers desservis.

La **fracture numérique est aussi financière**. Afin de permettre l'accès au numérique mais également renforcer l'attractivité de certains espaces publics, la ville et l'agglomération mettent en place des **points d'accès gratuits** à internet, via le Wi-Fi. La Médiathèque, par exemple vient de se doter d'un point d'accès Wi-Fi.

2) *Le développement du numérique, un enjeu d'attractivité pour le territoire*

Plus globalement, le **développement du numérique** devient un **réel facteur d'attractivité pour la collectivité**. L'Office de tourisme, la Médiathèque mais aussi le Musée barrois s'appuient sur les outils numériques pour diversifier leur offre, la rendre plus attractive et la faire connaître. Ce développement se traduit par exemple par :

- * le prêt de liseuses numériques à la Médiathèque, la mise en place d'un portail informatique pour assurer la gestion des prêts et l'accès à la banque de données
- * le développement d'applications touristiques au Musée et à l'Office du tourisme pour permettre un accès facile et ludique aux informations relatives à l'histoire de la commune, aux services et opportunités touristiques du territoire, ...

II. ... Via l'amélioration de la communication municipale

La communication publique et la diversification des moyens proposés représentent également des enjeux importants d'amélioration de la **visibilité et de la lisibilité de l'action publique et de l'information sur le fonctionnement des services publics**. Bar-le-Duc revoit actuellement une partie de ses supports de communication dont son **site internet**, qui intégrera notamment une plateforme d'échanges en ligne. La ville et l'agglomération se sont également chacune dotées d'un compte Facebook.

Outre les outils numériques, la ville publie également mensuellement un **journal d'information** : le « Bar Info » dont la forme vient d'être revue. Elle s'appuie également sur **différents dispositifs de réunions et d'informations publiques des citoyens** : l'affichage municipal (panneaux lumineux par exemple), les réunions de quartier qui constituent des espaces d'échanges et d'information des citoyens sur l'action de la collectivité et de recueil de leurs remarques.

Des dispositifs sont également mis en place pour permettre la rencontre des habitants avec les élus et notamment :

- * Un système de **permanences mensuelles** dans les différents quartiers de la ville,
- * des échanges lors des **réunions des comités de quartier**
- * l'organisation de **réunions de quartier**
- * des possibilités de **prises de rendez-vous** à l'accueil de la mairie.

B. Encourager la mobilisation citoyenne et sensibiliser aux enjeux du développement durable

La mobilisation citoyenne et la sensibilisation au développement durable sont deux éléments clés des démarches de développement durable. De nombreuses actions sont déjà engagées sur le territoire pilotées par différents acteurs (collectivités, associations, ...).

I. Des acteurs investis dans l'éducation au DD et à la citoyenneté

Les **acteurs de l'éducation en milieu scolaire** jouent un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté et au développement durable :

- * La **thématique du développement durable** est inscrite dans les programmes scolaires (scientifique et éducation civique) pour les classes de cinquième et de seconde
- * Des **établissements s'engagent à plusieurs échelles** (classe, établissement entier). Le lycée Poincaré a par exemple lancé une démarche Agenda 21. L'EPL agro quant à lui s'est engagé dans un programme transversal. Le projet touche l'ensemble des acteurs de l'établissement (personnel, jeunes, ...), intègre un volet pédagogique important, comprend des mesures de développement des circuits-courts et la constitution d'un réseau autour de ces circuits...
- * L'organisation de **temps de sensibilisation auprès des enfants** via les classes de découverte par exemple ou dans le cadre des activités périscolaires.

AGENDA 21 SCOLAIRE DU LYCEE POINCARE :

- * Un état des lieux
- * **10 thématiques** de travail
- * **Un projet et un programme d'actions collaboratifs** réalisés avec les élèves et le personnel de l'établissement
- * **12 actions** dont 10 mises en place telles qu'une Charte des éco-mandements, l'installation de détecteurs de présences, le développement du tri sélectif et la mise en place de filières spécifiques (bouchons, piles, ...), des concours de tri, ... la mise en place d'un atelier environnement, la constitution d'une brigade « DD », l'installation d'une serre, la diffusion des informations par écrans pour réduire la consommation de papier...

L'ensemble de ces missions de sensibilisation auprès du jeune public mais également de l'ensemble des habitants via les engagements associatifs (actions de l'association Meuse Nature Environnement par exemple précédemment évoquées dans ce diagnostic) doivent impérativement mettre en évidence **que les questions posées ne relèvent pas d'un effet de mode** et auront des conséquences sur le long terme pour répondre aux enjeux sociétaux des siècles à venir.

II. La démocratie participative : mobiliser les acteurs locaux et les citoyens dans la décision municipale et la vie locale

1) Le travail en mode projet

La ville met en place de **nombreuses collaborations avec ses partenaires**. La plupart des projets menés le sont en collaboration avec les services correspondants et les acteurs locaux concernés (acteurs du monde associatifs, de l'éducation, partenaires institutionnels, ...). Le schéma de développement touristique, le projet éducatif local, le contrat de ville... sont élaborés via cette méthodologie de projet privilégiant le travail partenarial et transversal.

2) La mobilisation des citoyens

Les différents services et les acteurs locaux ont mis en évidence une **évolution dans la relation avec les usagers**. Ces relations deviennent pour la plupart de plus en plus « consuméristes ». L'exigence des usagers au regard des services publics devient elle-aussi de plus en plus importante. Le temps consacré à la médiation prend de plus en plus d'ampleur dans les différentes structures (relations avec les parents, ...). Les associations relèvent le même type de phénomène.

La nécessité d'encourager **l'implication des habitants dans la vie publique et la vie locale** devient ainsi de plus en plus évidente pour permettre une meilleure relation entre les acteurs du territoire. A ce titre, différentes instances permettent une implication directe des usagers et des citoyens dans les décisions dédiées au fonctionnement des structures publiques (au Foyer logement, dans les quartiers, ...).

Par ailleurs, la création d'**instances participatives** se développe dans le montage des nouveaux projets tel que celui de **l'Agenda 21** via l'organisation d'ateliers de concertation. Ces projets sont l'occasion pour les habitants de prendre part à la vie communale et ce, même si les décisions finales relèvent toujours des instances délibérantes traditionnelles (Conseil municipal, communautaire, Conseil d'administration, ...). La population peut parfois encore rester sceptique au regard de ce type d'instances, notamment sur leur capacité à peser sur la décision politique (inquiétudes vis-à-vis des coupes budgétaires, du panorama politique national, ...). La sensibilisation et l'organisation de temps de mobilisation en amont de l'animation de ces temps de concertation demeurent donc primordiales. La nouvelle municipalité s'est engagée à ce type d'échange. L'Agenda 21 constitue ainsi un outil important pour encourager ce développement.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES

- Le **Conseil de la vie sociale du foyer logement**
- Les **Comités d'usagers des centres sociaux** qui participent à la décision quant au choix des activités du centre. Des commissions développement durable ont également été créées dans les centres.
- Le **Conseil citoyen** mis en place dans le cadre du Contrat de ville
- Les **Comités de quartier**, constitués de citoyens habitant les quartiers. 6 Comités sont institués à Bar-le-Duc. Une Charte des Comités de quartier permet de structurer leur action et l'organisation des temps de rencontre de ces Comités.

3) L'accès à la citoyenneté et l'implication citoyenne pour tous, des publics exclus

Certains publics demeurent encore éloignés des instances de participation citoyenne. Les associations encourageant l'insertion des **personnes en situation de handicap** par exemple mettent en avant l'éloignement de ce public aux questions citoyennes : le vote, la participation aux instances de démocratie participative, ... par faute de compréhension et d'adaptation à ces publics.

La question se pose également pour certaines personnes en **situation de précarité ou de repli et de scepticisme vis-à-vis du monde politique et de la vie locale**, ou encore des publics qui se désengagent complètement. Le jeune public par exemple demeure souvent difficile à mobiliser, même dans le cadre des offres qui lui sont proposées.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

COMMUNICATION

- * La poursuite de **l'amélioration des outils de communication institutionnels** pour faciliter les interactions entre la ville et ses administrés
- * La poursuite du développement des **outils numériques** (fibre optique, points d'accès internet...)

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A LA CITOYENNETE

- * Le **travail multi-partenarial sur l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté** (liens entre les associations locales, les écoles, ...)
- * **L'implication des habitants dans la vie municipale** via les instances en place (Conseil de la vie sociale, foyer logement, comités d'usagers, comités de quartier...) et la poursuite du développement de temps d'échanges comme les temps organisés dans le cadre de l'Agenda 21
- * **L'intégration de l'ensemble des habitants à la vie municipale** via des réponses adaptées
- * Le besoin de **décloisonnement entre les associations**

Partie 2 : ANALYSE DU FONCTIONNEMENT ET DES PRATIQUES INTERNES DES SERVICES AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En parallèle de son Agenda 21 territorial, la commune de Bar-le-Duc a souhaité élaborer un **Agenda 21 interne**. Compte-tenu de la proximité des services de la ville et de l'agglomération via les différents processus de mutualisation, la ville a souhaité **étendre la réflexion sur ce projet de structure aux services de l'agglomération**. Cette extension permettra d'aboutir à un projet plus cohérent, impliquant l'ensemble des agents et des services locaux.

L'Agenda 21 interne concerne le **fonctionnement de la collectivité** dans toutes ses composantes : management, pratiques quotidiennes (en termes de gestion des déchets, de l'eau...), bien-être des agents... Ce volet de l'Agenda 21 ne se limite donc pas à des exigences environnementales mais vise également à prendre en compte les volets sociaux et économiques constitutifs de la notion de développement durable. L'Agenda 21 pourra de fait :

- * constituer une **réponse à la baisse des dotations globales** dont font l'objet les collectivités et permettre une optimisation de la gestion des services publics et des économies financières sans impact sur la qualité des services rendus
- * appliquer la **méthodologie de travail en mode projet à l'ensemble des services** via les rencontres et les échanges interservices qu'il entraîne
- * **valoriser le travail des agents et faciliter leur rencontre**
- * afficher **l'exemplarité de la ville et de l'agglomération** à l'échelle de leur territoire et des territoires alentours et susciter ainsi un effet d'entraînement auprès de la population locale et des territoires voisins.

Tout comme le volet territorial, l'Agenda 21 interne est **élaboré en 3 étapes** : le diagnostic, la stratégie de développement durable et le programme d'actions. En revanche, les deux volets sont réalisés de manière concomitante afin d'assurer une cohérence entre leurs différentes orientations stratégiques.

Eco-responsabilité de la collectivité

A. Un enjeu fort : l'adaptation des établissements et espaces accueillant du public aux enjeux du développement durable

La qualité et la gestion du patrimoine bâti sont au cœur des enjeux de développement durable qui peuvent se poser pour une collectivité, tant au regard de son patrimoine bâti ancien que de ses nouveaux projets.

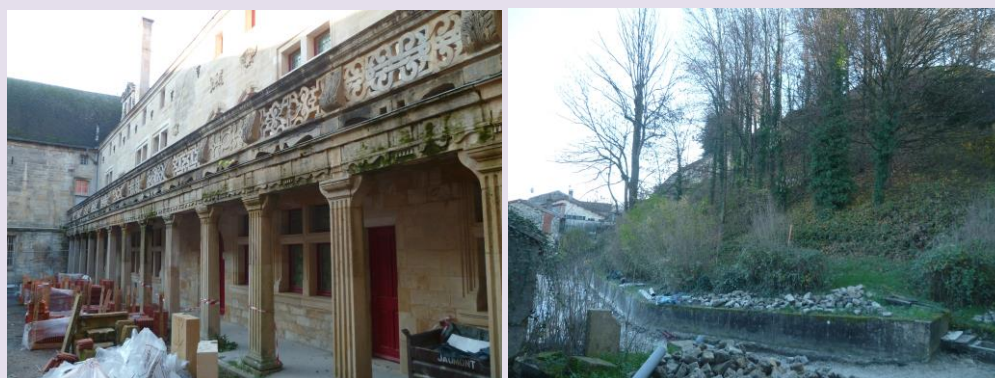
I. Un patrimoine bâti ancien, un frein à la mise en place d'une politique de développement durable efficace

En tant que **cité administrative et ville centre d'agglomération**, Bar-le-Duc regroupe un ensemble important de bâtiments publics et plus globalement d'**établissements recevant du public** (ERP). Nombre de ces établissements sont implantés sur des sites historiques ou dans des bâtiments de plus de vingt ans (Médiathèque implantée dans le château de Marbeaumont, Musée barrois dans l'ancien château des ducs de Bar, expositions d'Art contemporain organisées par l'association Expressions dans une ancienne chapelle, parmi les plus emblématiques).

Les **reconversions d'usage de ces bâtiments** jouent un rôle majeur dans leur préservation, leur valorisation et leur possibilité de rénovation. Elles permettent également de maintenir cette activité administrative dans les centres villes tout en maintenant la valeur patrimoniale de ces derniers. Dernier exemple en date sur le territoire, le collège Gilles de Trèves qui fait actuellement l'objet d'une réhabilitation complète. L'usage futur de ce bâtiment n'est pas encore déterminé.

Le **Collège Gilles de Trèves** est un collège du **XVI^e siècle**, créé pendant la contre-réforme (lieu d'éducation catholique pour contrer la réforme) et situé à mi-chemin entre la ville haute et la ville basse. Donné à la ville par Gilles de Trèves, le bâtiment a accueilli une école primaire jusqu'à la fin 2007 et est actuellement en cours de réhabilitation. L'achèvement de cette **réhabilitation est prévu pour 2017**. La réhabilitation se fait selon les règles de construction de l'époque dont le Collège conserve encore la charpente d'origine. Ce site présente des enjeux forts en matière **de recherche et de connaissance des techniques architecturales historiques**.

L'accessibilité du bâtiment et sa taille posent question quant à ses possibilités d'affectation future.



Le collège Gilles de Trèves, un site en réhabilitation à mi-chemin entre ville haute et ville basse

L'ancienneté du patrimoine bâti et le manque de fonctionnalité (luminosité de certains bâtiments, agencement peu ergonomique des espaces, ...) qui peut en résulter posent des problématiques importantes pour l'accessibilité au public PMR et l'amélioration des performances environnementales. Ce patrimoine bâti ancien présente des impacts environnementaux, sociaux et financiers non négligeables.

1) Un patrimoine bâti ancien à l'accessibilité limitée

L'accessibilité concerne aussi bien l'accès au bâtiment (voirie adjacente par exemple), que l'ensemble des services proposés par un bâtiment (présence de marches, passage des portes, accès aux interrupteurs, ...). Elle concerne le public accueilli comme les agents de la collectivité.

Au classement national des chefs-lieux en matière d'accessibilité réalisé par l'association des paralysés de France (AFP), Bar-le-Duc se classe 44^e sur 96 en 2013. La ville se situe ainsi dans la moyenne des chefs-lieux français. Par ailleurs, la ville a conduit en 2012 **plusieurs études relatives à la mise en accessibilité des établissements recevant du public**¹⁶ révélant encore des lacunes, notamment dans les bâtiments publics. Le tableau ci-après reprenant les résultats d'accessibilité de plusieurs bâtiments publics met en évidence les différences de niveau d'accessibilité et de coût de mise en accessibilité pour la commune ainsi que l'impossibilité d'aboutir à un niveau complet d'accessibilité pour l'ensemble de ces bâtiments.

¹⁶ Les ERP (établissements recevant du public) font référence à des bâtiments publics comme privés.

ERP	Niveau d'accessibilité en 2012	Estimation du niveau à atteindre	Estimation du coût des travaux de mise en accessibilité
Maison Poincaré	6%	100%	23 470€
Pavillon du cimetière	16%	78%	33 080€
Salle des fêtes	44%	100%	19 620€
Centre de loisirs Fédération	31%	87%	194 150€

*Une accessibilité des ERP variable mais globalement encore limitée à Bar-le-Duc
(Tableau comparatif réalisé sur la base des résultats des diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de la ville de Bar-le-Duc en mars 2012)*

Les bâtiments anciens sont pour la plupart peu adaptés et compliqués à rendre accessibles à 100% (disposition et taille des pièces peu adaptées, impossibilité de créer des colonnes d'ascenseur en interne, ...). Par ailleurs, le classement de certains bâtiments et/ou leur insertion dans un périmètre de protection (château de Marbeaumont, bâtiments de la ville haute) complexifient d'autant plus leurs possibilités d'adaptation.

Afin de travailler sur la question de l'accessibilité des espaces publics, une commission accessibilité a été créée lors des mandats précédents mais n'a pas encore été réinstallée.

2) Un patrimoine bâti ancien aux performances environnementales limitées

Le patrimoine ancien et son vieillissement présentent des conséquences importantes en matière de performances environnementales. On peut par exemple recenser :

- * Des **problèmes d'isolation majeurs** de certains bâtiments (Musée, Médiathèque, ...)
- * Des fuites le long des fenêtres au Musée Barrois, créé au cours des années 70 dans l'ancien château et dans lequel très peu de travaux de rénovation ont été effectués depuis
- * ...

La structure de certains bâtiments et leur manque d'ergonomie accentuent d'autant plus ce manque de performance. Les hauteurs sous plafond du patrimoine Renaissance, la multiplication des pièces, le manque de luminosité, ... en sont autant d'exemples. La commune s'engage progressivement dans l'amélioration des performances environnementales et de la mise en accessibilité de ce patrimoine existant, un engagement qui lui permet de valoriser et de protéger ce dernier. Lors des temps de concertation, les agents ont mis l'accent sur la nécessité de réfléchir sur le long terme à la gestion de ce patrimoine, une action à court terme seule pouvant faire peser des risques importants sur les collections qu'il abrite (œuvres d'Art, ouvrages écrits...).

II. Un enjeu fort : être exemplaire dans les nouveaux projets

Si la commune s'engage dans l'amélioration de son patrimoine existant, elle s'attache également à **faire preuve d'exemplarité dans ses projets neufs futurs**. Deux projets en réflexion pourront ainsi jouer la carte de l'exemplarité en matière de développement durable : **l'éco-quartier du quartier Saint-Jean** et le **nouvel EHPAD**.

L'éco-quartier, implanté sur une **friche industrielle en reconversion** devra concilier :

- * La mixité des usages
- * La mixité sociale
- * La performance environnementale des bâtiments
- * L'accessibilité avec une place importante accordée à la qualité des espaces publics, leur fonctionnalité et leur desserte via des modes de déplacements doux
- * La logique de réflexion en concertation, tel que mis en évidence par les agents, chaque service pouvant être impliqué d'une manière ou d'une autre dans un projet de ce type, qui s'inscrit dans l'ensemble des champs du développement durable.

Le **futur EHPAD** devra lui aussi faire l'objet de performances environnementales élevées (dispositifs d'économie d'eau et d'énergie, performances d'isolation, ...). L'enjeu est d'autant plus important dans le cadre du fonctionnement d'un EHPAD (quantité de déchets produits, éclairage continu, ...).

L'**emplacement** de l'EHPAD sur le site de la Sapinière, parc arboré du quartier de la Côte Sainte-Catherine, n'est quant à lui pas encore définitivement arrêté et **pose question** :

- * le site retenu se situe à **proximité directe du centre hospitalier et du chauffage urbain central du quartier de la Côte**. Cette situation permet de :
 - faciliter les échanges entre établissements de soins et renforcer de fait le pôle santé du quartier de la Côte.
 - de greffer directement l'établissement sur le chauffage urbain, aujourd'hui sous utilisé. Cette greffe aurait pour conséquence d'alléger les charges, en général, des résidents du quartier et réduire de fait leur exposition au risque de précarité énergétique.
- * Dans le même temps, **plusieurs réserves sont émises** sur cet emplacement compte tenu :
 - De l'artificialisation d'une part importante d'un des seuls espaces verts du quartier qu'il suppose
 - De son éloignement des commerces et espaces d'animation de la ville et du manque d'accessibilité qu'il entraîne pour les futurs résidents.

Les temps de rencontres avec les acteurs du territoire dans le cadre du diagnostic Agenda 21 mettent en évidence que ce projet fait l'objet d'attentes importantes au regard de la concertation à mettre en place.

Le **futur foyer logement** : un projet en cours qui prendra en compte l'ensemble des normes environnementales en vigueur (bâtiment à énergie positive).

La **restructuration du multi-accueil Elisa** (réouverture en février 2014) en centre-ville a quant à lui permis une rénovation entière du bâtiment intégrant l'ensemble des normes et critères de développement durable : seuls les murs et le toit d'origine ont été conservés. Les travaux ont notamment concerné : l'isolation du bâtiment, l'installation d'un dispositif d'eau chauffée via des panneaux solaires, l'utilisation de matériaux respectueux des normes environnementales.

L'enjeu pour la ville en matière de projets neufs repose sur la **volonté de réfléchir de manière globale à la durabilité des projets** tant du point de vue de leur impact environnemental, que de celui de leur impact socioéconomique à long terme.

B. L'Eco-responsabilité interne dans la gestion durable des ressources¹⁷ :

Chaque service développe ses propres pratiques et initiatives en matière d'éco-responsabilité, via des pratiques internes limitant l'impact du fonctionnement des services sur l'environnement, mais également en réduisant leur coût de fonctionnement. S'il n'existe pour le moment **pas de politique générale** à ce niveau, les directions se fixent chacune des priorités et les agents démontrent pour la majorité une relative sensibilité à la question.

Globalement, les possibilités d'amélioration de chacun des services varient également selon les missions des uns et des autres : impact du service des espaces verts et des services techniques via l'utilisation de produits phytosanitaires, impact des services administratifs via leur consommation de papier, impact des services des sports via la gestion d'équipements spécifiques aux consommations de ressources importantes (piscine, ...). Le groupe interne a toutefois bien mis en évidence les marges d'amélioration importantes possibles en matière de pratiques internes.

I. La gestion des déchets de la collectivité

Les services de la ville comme de l'agglomération sont pour la plupart des **émetteurs importants de déchets** : **organiques** (dans le cadre des missions du service des espaces verts, de la cuisine centrale, ...); **papier et cartons** pour la plupart des services ; **ménagers** (couverts jetables par exemple dans le cadre de l'organisation de manifestations, de l'utilisation des machines à café, ...); **plastiques et verre** ; ... Certains services sont également producteurs de déchets plus spécifiques à l'impact environnemental non négligeable : les déchets issus des services de santé et des établissements médico-sociaux (couches, médicaments, ...) par exemple qui ne font pas tous l'objet de traitements spécifiques.

Afin de réduire l'impact de la collectivité en matière de production de déchets, **plusieurs initiatives** sont menées dans le but, d'une part, de **réduire cette production de déchets à la source** et pour encourager la **valorisation des déchets** produits d'autre part.

¹⁷ NB : les services techniques mettent en place des tableaux de suivi des consommations (eau, énergie...) dans les bâtiments, mais ce dispositif manque de suivi régulier.

1) **La réduction des déchets à la source : une étape essentielle pour réduire la quantité de déchets produits par la collectivité**

La réduction des déchets à la source constitue un enjeu fort pour limiter l'impact de la collectivité en matière de production de déchets. Des initiatives nombreuses permettent cette réduction.

a. **Les éco-gestes des agents**

Les agents constituent les premiers producteurs de déchets de la collectivité. La quantité de déchets papier produite a été pointée du doigt par les agents, particulièrement dans les services administratifs. Les agents ont la possibilité d'œuvrer simplement au quotidien à sa limitation, via certains gestes :

- * La généralisation de la communication par mail
- * La non-systématisation de l'impression documentaire et des photocopies et l'utilisation préférentielle du Scan
- * L'impression recto-verso
- * La réutilisation du papier en brouillon, une pratique déjà bien en place d'après le groupe interne
- * L'utilisation de papier recyclé.

b. **La dématérialisation des tâches administratives pour une réduction du coût environnemental et financier**

La législation encourage les pratiques de dématérialisation dans le but de limiter la consommation de papier dans les collectivités et réduire les coûts liés à cette consommation. Cette dématérialisation est d'ailleurs très encadrée pour certains services :

- * Les marchés publics : qui passent de plus en plus par des mesures de dématérialisation.
- * Les services financiers : la législation imposant depuis 2014 la dématérialisation des transmissions de bordereaux et mandats émis par les collectivités. D'autres obligations suivront pour 2016. Au-delà de ces obligations, les services ont la possibilité de réfléchir aux moyens d'aller plus loin sur cette question.

c. **La lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le **gaspillage alimentaire dans les structures accueillant du public** et notamment les établissements scolaires et de santé constitue une source importante de production de déchets par la collectivité. Les raisons de ce gaspillage sont multiples : plats qui ne plaisent pas, portions inadaptées, comportement des publics concernés, ...

Les écoles maternelles et élémentaires mettent ainsi en avant des **quantités importantes de nourriture jetées** par les enfants. Par ailleurs, la livraison aux établissements scolaires des plats préparés par la cuisine centrale dans des barquettes en plastique filmées et jetables accentuent d'autant plus les quantités produites. Une réflexion importante pourrait être menée sur ces questions :

- * Comment proposer une offre la plus adaptée aux enfants (enquête sur l'avis que portent les enfants et le personnel encadrant sur les plats fournis ; réduction des portions servies tout en laissant la possibilité de se resservir ; ...) ?
- * Comment sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire ?
- * Quelles évolutions possibles des modalités de livraison de la cuisine centrale ?
- * Quelle possibilité de généraliser la réflexion à d'autres dimensions du développement durable (travail sur les circuits-courts, les produits de saison, la convivialité du temps de repas pour le scolaires, ...) ?

Retour d'expérience d'actions menées au titre de la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

- * Actions menées par l'EPL Agro :
 - Réduction des portions servies et incitation au Rab'
 - Opération flash : « un plateau vide un Mico » pour récompenser les bons élèves (Lycée Poincaré)
- * Action menée par le lycée Poincaré :
 - Récupération et pesée régulière du pain jeté pour sensibiliser les élèves

autant de pistes à creuser pouvant s'inspirer, à la fois :

- * du **travail déjà mené par la collectivité** (transmission des surplus de la cuisine centrale à des associations caritatives et réflexion sur les menus de l'EPHAD menée avec la commission « menu » de l'établissement.
- * et des **démarches menées par d'autres établissements du territoire** (EPL Agro et lycée Poincaré par exemple, dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire).

2) La valorisation des déchets : un enjeu fort pour limiter l'impact des déchets produits

a. Le tri sélectif : une pratique en place dans plusieurs services

Le tri n'est pas généralisé à l'ensemble des services mais des pratiques peuvent être recensées dans le but de valoriser certains déchets produits. Plusieurs services dont la Médiathèque et le Musée disposent ainsi de **poubelles de tri**.

Les collectivités sont également des émettrices importantes de déchets papier. Les tâches administratives, la correspondance, la comptabilité, l'information, ... en sont encore des vecteurs importants et ce, malgré les pratiques de dématérialisation et les éco-gestes évoqués précédemment. Pour limiter l'impact de la collectivité au titre de la consommation papier :

- * la plupart des services utilise du **papier recyclé**
- * les **déchets papiers produits** dans les services administratifs et les écoles sont transmis à l'**Association Meusienne d'Insertion et d'Entraide (AMIE)** pour la confection de pâte à papier. Cette action répond ainsi à des enjeux socio-environnementaux en permettant à la fois la valorisation des déchets papiers et favorise l'insertion.

b. Le compostage : une pratique à développer

Des pratiques de compostage existe dans différents services et notamment **le service « déchets »** qui bénéficie en son sein d'un lombricomposteur. Par ailleurs, le **service des espaces verts** met en place des pratiques permettant la valorisation des déchets verts (mulching et fabrication de copeaux: broyage et réutilisation des déchets bois pour du paillage, transmission de près de 70 tonnes de déchets organiques à un agriculteur pour du compostage...).

La concertation des agents a mis en évidence de nombreuses actions pouvant être mises en place pour **aller plus loin sur ce volet** : quelles possibilités d'élargir la mise à disposition de lombricomposteur, de développer le compostage... ?

II. Limiter la production d'énergie et réduire l'impact du fonctionnement de la collectivité sur le climat

Les enjeux liés à l'énergie et au climat sont partie intégrante de l'impact environnemental de la collectivité. La faculté à répondre à ces enjeux amène également sur les territoires des perspectives importantes de réduction du budget énergétique de la collectivité.

Dans le cadre des études menées pour l'élaboration de son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**, le **Pays barrois** a collaboré avec ses collectivités membres pour évaluer **leur bilan carbone** et définir des actions à mettre en œuvre. Le Pays met également à disposition des collectivités, un **référént énergie** ayant pour rôle :

- D'évaluer les consommations énergétiques de ses collectivités membres
- De conseiller les collectivités dans l'optimisation de leurs ressources
- De les accompagner dans leurs projets d'installation de dispositifs d'énergies renouvelables.

Les services de la ville et de l'agglomération ne bénéficient pas d'une stratégie globale visant la réduction et l'optimisation des consommations énergétiques, déclinaison des objectifs du Pays et adaptée à leurs problématiques. Un manque relevé par le groupe interne, une telle stratégie permettant de mettre en évidence les priorités, d'évaluer le coût global et d'optimiser en fonction les améliorations possibles.

1) *Limiter les consommations énergétiques liées à l'éclairage public*

La ville de Bar-le-Duc et son agglomération se sont lancées depuis plusieurs années dans la réduction de leurs consommations énergétiques liées à **l'éclairage public**.

La ville de Bar-le-Duc vient, par exemple, de passer en alimentation LED, l'ensemble de son éclairage public réduisant ainsi ses consommations énergétiques, réduisant de fait leur coût pour la collectivité et améliorant la visibilité dans les zones concernées.

Les possibilités de remplacement des ampoules par des ampoules Basse Consommation constituent des leviers d'économie majeurs dans le cadre de l'éclairage interne des bâtiments publics. La Médiathèque, par exemple, a ainsi évalué l'impact financier global du passage de l'ensemble de son éclairage en LED, ce dernier présentant un retour sur investissement global très rapide. Ces dispositifs s'inscrivent plus largement dans les préconisations du Pays pour réduire le bilan énergétique des bâtiments publics, mais leur coût à court terme freine leur développement.



L'éclairage LED : un pas en avant pour la réduction des consommations énergétiques de la collectivité

2) L'éco-responsabilité des agents dans le cadre des déplacements professionnels

Les déplacements des agents dans le cadre professionnel présentent également des impacts non négligeables sur les enjeux énergie/climat, tant sur le plan de leurs déplacements domicile/travail que des déplacements réalisés en journée dans le cadre de leurs fonctions. Les discussions réalisées avec les agents font état :

- * Un **éclatement des services** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération multipliant les déplacements et limitant parfois leur optimisation
- * D'une **utilisation quasi-systématique de la voiture** pour se rendre sur les lieux de travail et effectuer les aller/retour quotidiens domicile travail (matin/midi/ et soir pour certains)
- * De **pratiques de covoiturage limitées** dans le cadre des déplacements domicile/travail mais plus développées dans les services dans le cadre des déplacements en journée, réalisés dans le cadre des missions des agents
- * D'un **usage des modes de déplacement doux** largement dépendant des initiatives individuelles des agents, le groupe d'agents pointant l'absence de dispositifs incitatifs (douches, parking vélos protégés...).

Par ailleurs, certains services où l'usage de la voiture demeure indispensable engagent des changements réguliers de véhicules. Le service « Bar Santé » par exemple, dispose de véhicules de moins de 5 ans, la collectivité investissant dans un nouveau véhicule tous les ans. A l'heure actuelle, la ville possède deux véhicules électriques, une Zoé et un transporteur "Méga". Un projet d'achat de véhicule électrique est fixé dans les projets d'investissement 2015. Le groupe interne se pose tout de même la question de l'impact écologique réel des véhicu

Devant l'ensemble de ces initiatives, **les services s'accordent malgré tout sur la possibilité d'aller beaucoup plus loin**. Les actions de l'Agenda 21 viseront ainsi trois objectifs majeurs :

- * Faciliter les pratiques éco-citoyennes des agents
- * Inciter les agents, via la sensibilisation, à faire évoluer certaines de leurs pratiques
- * Réduire l'impact environnemental et aboutir à des économies financières sur le long terme dans le cadre de la gestion publique.

III. La ressource en eau

Les possibilités d'économie de la ressource en eau sont multiples au sein des collectivités. Certains équipements publics et certaines missions de service public requièrent l'utilisation de volumes d'eau très importants : la **gestion des piscines, l'entretien des espaces verts en sont deux exemples majeurs**. A l'heure actuelle, il n'existe pas de dispositif de « recyclage » des eaux utilisés par ces services et notamment des eaux de vidange de la piscine (deux vidanges par an représentant chacune environ 600m³ d'eau non réutilisés).

Par ailleurs, les services techniques mettent en évidence les **problématiques liées aux nombreuses fuites d'eau sur le territoire**. En outre, certains quartiers ne bénéficient pas encore d'une séparation réseau d'eau potable/réseau des eaux usées qui complique la gestion des stations d'épuration. Les fortes pluies entraînant un **engorgement des réseaux**.

C. L'éco-responsabilité interne via les politiques d'achat et les pratiques des services techniques

I. La prise en compte des questions environnementales dans le cadre de l'action des services techniques

Les services techniques et espaces verts sont souvent au cœur des réflexions relatives à l'impact environnemental de la collectivité.

Les services visent ainsi :

- * la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec la mise en place de zones d'expérimentation « zérophyto » dans certains espaces dont le lotissement du Petit Juré (des pratiques qui devraient se développer)
- * les pratiques de paillage et de compostage précédemment évoquées qui limitent les consommations d'eau et permettent de valoriser les déchets organiques
- * le fauchage tardif
- * l'installation de « petit mobilier urbain » alimenté à l'énergie solaire (horodateurs...)
- * la formation des électriciens et des plombiers de la ville (installation de détecteurs de mouvement, calibrage des chasses d'eau et installation de dispositifs de réduction des consommations...)
- * la formation des conducteurs de poids-lourds à l'éco-conduite

Ce type de pratiques se heurte souvent à l'**incompréhension des habitants et usagers du territoire**, nécessitant un travail important de sensibilisation des publics. Le groupe interne a également mis en évidence la nécessité pour les services techniques et espaces verts de travailler ensemble sur ces questions.

II. La prise en compte de l'environnement dans les politiques d'achat des marchés

Les marchés publics intègrent de plus en plus des clauses environnementales, sociales et d'insertion, dans la mesure du possible, avec par exemple, l'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés dans les écoles.

La concertation a mis en évidence la possibilité d'encourager le recours à des produits locaux dans la restauration collective. Une réflexion pourrait être menée pour étudier les possibilités pour favoriser ce recours dans les marchés.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

GESTION DES BATIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS

- * La poursuite et la généralisation des efforts en faveur d'une **gestion plus écologique des espaces publics** : actions des services techniques et espaces verts
- * La **rénovation énergétique et la mise en accessibilité** des équipements et bâtiments publics

ECORESPONSABILITE INTERNE

- * La formalisation d'une **politique globale d'éco-responsabilité interne** (éco-gestes, réduction de la consommation de ressources, optimisation des déplacements des agents, valorisation des déchets ...)
- * La lutte contre le **gaspillage alimentaire** et le développement d'une **logique de circuits courts** dans la restauration collective
- * **L'amélioration de la connaissance** sur les consommations et leur évolution
- * La poursuite de l'**intégration de clauses socio-environnementales** dans les marchés publics

Permettre l'épanouissement et l'insertion du plus grand nombre, via l'action de la collectivité

I. Une politique de gestion interne favorisant la formation et l'insertion

1) Une politique d'insertion et de formation pour favoriser la création d'emplois durables

La collectivité favorise l'intégration dans le cadre de ses missions de service public comme dans le cadre de sa politique de ressources humaines interne :

- * La collectivité emploie ainsi du **personnel en situation d'insertion** et du **personnel en situation de handicap**. A ce titre, elle dépasse les quotas nationaux fixés pour favoriser l'insertion. Le service des ressources humaines travaille notamment avec le service d'insertion du CIAS (SILO) pour la création d'emplois aidés et l'accompagnement vers la formation et l'emploi durable.

- * En outre, la collectivité s'emploie à **former et sensibiliser ses agents aux problématiques de l'insertion des personnes en situation de handicap**.

Dans les établissements scolaires et les multi-accueils notamment, la collectivité encourage l'inclusion des enfants en situation de handicap (physique comme mental). Les personnels sont régulièrement sensibilisés et formés via des partenariats avec des acteurs locaux dont, par exemple, l'association handisport de Bar-le-Duc.

Pour autant, les services et notamment l'accueil en Mairie ne bénéficient **d'aucune labellisation** au titre de l'accueil des personnes en situation de handicap physique et mental (pas de labellisation S3A notamment). Ce type de labellisation met l'accent sur la nécessité de former les agents d'accueil, d'utiliser des pictogrammes adaptés, compréhensibles également par les publics analphabètes (démarche FALC « facile à lire et à comprendre » par exemple).

Par ailleurs, la ville, comme l'agglomération, mènent une politique d'insertion via la **passation des marchés publics**. Cette politique s'exprime sous différentes formes, telles que :

- * La passation de marché avec des **structures locales d'insertion** dans le cadre de prestations de service déterminées : un atelier protégé local (ancien ESAT) assure ainsi le service de blanchisserie de la collectivité (linge des EHPAD, du SIAD, ...) ; une entreprise d'insertion assure une prestation de lavage des vitres et cuisines des EHPAD ; une entreprise d'insertion gère l'entretien des espaces verts du multi-accueil (Louise Marie) ; le chantier d'insertion du CIAS mène de menus travaux et des activités de manutention, ...
- * La systématisation dans les marchés passés de **l'intégration de clauses sociales** (à l'exception des marchés de prestations intellectuelles) : 5% des heures travaillées dans le cadre de la prestation proposée sont du ressort d'une politique de formation ou d'insertion
- * Le choix, dans la mesure du possible, d'entreprises locales pour **contribuer à la valorisation de l'économie locale**, notamment dans le cadre des politiques d'achat de fournitures.

2) La formation des agents

Pour encourager la formation des agents en dehors des cycles traditionnels de formation de la fonction publique territoriale, la collectivité met également en place de **nombreux partenariats**. Outre les partenariats mis en place dans le champ de l'accueil des enfants en situation de handicap, les établissements d'accueil des enfants travaillent également en collaboration avec les structures d'aide à la parentalité. Ces rencontres permettent aux agents de la collectivité d'offrir un véritable accompagnement des parents via le conseil et leur responsabilisation dans l'éducation des enfants.

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les multi-accueils :

- Un contrat d'avenir dédié (3 an)
- Des rencontres avec des partenaires locaux
- Un accompagnement personnalisé des enfants via des partenariats avec des structures spécialisées pour favoriser la socialisation des enfants

II. Sécurité, convivialité et reconnaissance du travail des agents : des actions importantes pour assurer la cohésion entre les équipes et le bien-être au travail

1) *Convivialité, dialogue social et valorisation du travail des agents*

Les temps de convivialité et de reconnaissance vis-à-vis du travail des agents sont indispensables à une bonne gestion publique, pour assurer la **cohésion entre les équipes**. Cette convivialité peut s'exprimer à l'échelle d'un service comme celle de l'ensemble des services voire de la municipalité elle-même via la rencontre des autres acteurs locaux (élus locaux, barisiens, commerçants, ...).

a. Convivialité entre les services et dialogue social

La **répartition des services locaux dans plusieurs espaces bien différenciés** limite les possibilités de rencontres et d'échanges entre les agents de la collectivité. La cérémonie des vœux au personnel lors de la première quinzaine de janvier constitue le seul temps de rencontre entre tous les agents. S'y greffent, la cérémonie de remise des médailles du mérite et les remerciements aux agents retraités qui permet une valorisation et une reconnaissance du travail des agents.

Le groupe d'agents référents a mis en évidence le **manque de connaissance et de rencontres entre les services**. Ce groupe dynamique et volontaire a affiché sa volonté de pouvoir travailler dans ce sens, en pérennisant sa mise en œuvre. Plus globalement, le groupe a affiché sa motivation pour pouvoir travailler ensemble aux projets de la collectivité et poursuivre ainsi le travail collaboratif déjà mis en place à l'échelle de certains services.

Au-delà du manque de connaissance et de rencontres, les agents se sont également arrêtés sur des **questions liées à la communication** dans les services via par exemple l'existence d'un journal interne mis à disposition dans les services mais pas toujours visible de tous.

Des **collaborations existent également entre certains services**, dans le cadre de la réalisation de leurs missions de service public : les multi-accueils et établissements scolaires, par exemple, mènent des actions partenariales avec les services de la Médiathèque et du Musée dans le cadre de l'ouverture des enfants à la culture. Ces mêmes établissements organisent également des rencontres avec les établissements d'accueil des personnes âgées dans le cadre d'action et rencontres intergénérationnelles.

L'Agenda 21, via la constitution du groupe de travail interne, sera l'occasion de créer de nouveaux temps de rencontre interservices entre les agents.

b. Expression de la convivialité au sein d'un service

Au sein d'un service, les possibilités de rencontre et d'échanges entre les agents sont multiples (temps de réunions, machine à café, ...). Par ailleurs, la collectivité s'emploie à consulter et à encourager le dialogue social avec les représentants du personnel dans le cadre des décisions et projets sources de changements majeurs dans la collectivité : projets d'établissement, évaluations internes, ...

Toutefois, elles peuvent également être favorisées par la création d'espaces de convivialité bien identifiés, différenciant ainsi les temps de pause du temps de travail (Cuisine, salles communes, ...). Plusieurs services dont les services administratifs, par exemple, ne disposent pas d'espace de ce type. Un manque relevé dans le cadre des discussions du groupe de travail des agents.

c. Echanges avec les acteurs et les partenaires locaux pour encourager les retours d'expérience et valoriser le travail des agents

Des **temps d'échanges** sont également organisés entre les agents et certains partenaires locaux pour favoriser les retours d'expérience. On peut par exemple recenser :

- * l'association « **Meuse qualité** » structure le réseau des cuisiniers des structures de restauration collectives. Ces rencontres permettent d'échanger sur les pratiques des uns et des autres, de sortir du cadre des cuisines et de valoriser le travail et les actions menés par les cuisiniers

- * L'**établissement scolaire Paul Eluard** organise des temps de rencontres entre l'ensemble du personnel des écoles, les instituteurs et les parents. Ces temps de convivialité permettent de sortir du cadre scolaire et incitent à la rencontre
- * Le **buffet de pré-rentrée du collège/lycée Poincaré** a vu l'augmentation de la fréquentation du personnel de l'établissement témoignant de l'intérêt des agents pour ce type de rencontre.

2) Sécurité au travail

Une **sensibilisation aux risques psycho-sociaux** a été organisée en décembre 2013 à destination des agents. A noter également, la présence d'une **assistante sociale**, à disposition des agents.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

METHODES DE TRAVAIL

- * La **participation des agents** et le développement du **travail en transversalité : en interne mais également** avec les élus et les partenaires locaux
- * L'amélioration de la **diffusion de l'information et du retour sur information** à destination de l'ensemble des agents

EPANOUISSEMENT

- * Le développement de **lieux ou temps de convivialité** entre agents permettant de mieux se connaître et de faciliter le décroisement
- * La poursuite de la politique en faveur de **l'insertion socio-professionnelle**
- * **La valorisation du travail des agents** en interne et auprès du grand public

Partie 3 : Analyse ATOUTS / FRAGILITES / OPPORTUNITES / MENACES

Le document suivant constitue une synthèse des éléments de diagnostic mis en évidence dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Bar-le-Duc. Il reprend les conclusions du pré-diagnostic établi en mars 2015 et celles liées aux temps de concertation organisés depuis le mois de février 2015 auprès des partenaires locaux, des habitants et des agents de la collectivité.

Le document s'organise en deux parties :

- Une partie reprenant les éléments de diagnostic relatifs au territoire de Bar-le-Duc*
- Une deuxième partie s'intéressant plus spécifiquement à la gestion interne des services de la ville et de l'agglomération*

VOLET TERRITOIRE

Comment la ville de Bar-le-Duc et les acteurs locaux aménagent la ville compacte et développent l'offre en logements durables ?

ATOUTS	FRAGILITES
<ul style="list-style-type: none">- L'Ornain : un axe structurant de la ville et de l'agglomération qui participe à la qualité du cadre de vie- Un patrimoine riche aux influences de la Renaissance et de la révolution industrielle- Un caractère rural conservé dans une ville chef-lieu (caractère tranquille de la commune, cadre de vie très vert...)- Bar-le-Duc : un pôle structurant pour le réseau de villages alentours (services, emplois, ...)- Le faible prix du bâti (800€/m²)	<ul style="list-style-type: none">- Le manque de valorisation de l'Ornain- L'encaissement de la vallée, une forte contrainte pour l'accessibilité et la circulation à Bar- Un étalement diffus et un mitage amorcé sur les coteaux et les espaces agricoles résiduels (ex : quartier excentré de la Fédération)- Un PLU qui favorise le mitage- Un manque de connexions entre les quartiers, beaucoup trop segmentés (organisation en « bandes de la ville » : Ville Haute, Ville Basse, Côte Sainte Catherine // Ornain, canal, voie ferrée, voie de contournement dans la vallée)- Une organisation fonctionnelle qui limite le lien entre quartiers et en isole certains de manière générale (zones d'activités, zones résidentielles, d'habitat collectif, zones pavillonnaires, ...)- Des problèmes de lisibilité des entrées de ville, pas assez marquées (zones d'activités)- L'absence d'une politique habitat concertée entre les communes du pôle urbain et à l'échelle de l'agglomération- Le manque de terrains à bâtir à Bar-le-Duc- Une fiscalité foncière importante, avec de fortes inégalités entre les quartiers

OPPORTUNITES

- Une **réduction de 20% de la consommation d'espace sur l'ensemble du Pays Barrois** annoncée par le PADD du ScoT
- Des **réglementations structurantes** à plusieurs échelles pour définir les objectifs et les grandes lignes d'aménagement de la ville compacte : PLH (élaboration stoppée suite à la création de l'agglomération Sud Meuse), le ScoT du Pays Barrois
- Des **friches potentiellement reconvertibles pour aménager la ville compacte** via, par exemple la reconversion des vestiges historiques (canal des usines, brasseries, château etc.) et les possibilités de densification des espaces anciennement industriels
- Des **projets de construction montrant une certaine ambition environnementale (renouvellement urbain, éco-quartier dans le quartier Saint-Jean** pour la création d'habitat, des nouveaux services (école par exemple) et le développement des déplacements doux)
- **Une forte mobilisation pour la rénovation urbaine** (politique ANRU sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine, subventions, incitation par le CAUE, encadrement par l'animateur du patrimoine et l'architecte des bâtiments de France dans la partie Ville Haute)

PRESSIONS

- Un **parc de logements vieillissant** pouvant peser sur les ménages installés (santé, énergie)
- La **progression de la vacance dans les quartiers dégradés**
- La **diminution progressive de la taille des ménages** et le vieillissement de la population nécessitant une adaptation des logements
- La **logique de périurbanisation** qui incite les « familles » à partir s'installer dans le reste de l'agglomération au détriment de la ville centre et qui accentue le caractère « vieillissant » de la population à Bar-le-Duc
- Le manque de « **maisons de ville** » en locatif
- Le **manque de possibilités de rénovation de l'habitat ancien** (structure des habitations, mesures de protection architecturales...)
- Le **risque inondation**
- Des **problématiques endémiques de la dynamique démographique** : la diminution de l'emploi et la perte de population, la disparition de l'enseignement supérieur à Bar-le-Duc, les hypothèses de croissance de la population du SCoT qui semblent incohérentes et irréalistes

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux favorisent l'emploi et le développement économique local durable ?

ATOUS

- La présence de plusieurs **zones d'activités commerciales** (zone de la Grande Terre, ...) en périphérie et sur les villes voisines
- Le **secteur tertiaire** alimenté par le commerce et le **caractère administratif** de la ville de Bar-le-Duc (ville Chef-lieu), créateur d'emplois
- La **requalification de certaines infrastructures** pour une nouvelle orientation économique telles que l'ancienne caserne Oudinot devenue zone d'activités dans le quartier Bradfer et qui bénéficie de l'implantation d'une zone commerciale et de pôle emploi
- La requalification du boulevard de la Rochelle pour **dynamiser l'activité commerciale en centre-ville**
- Des **activités de loisirs et touristiques** (halte fluviale, Label ville d'Art et d'Histoire, ...) à développer
- Des **acteurs agricoles** de plus en plus **mobilisés pour soutenir leurs activités et valoriser leurs productions** (association pour la mise en place du Drive fermier, vente à la ferme, vente directe aux établissements collectifs, ...) : des activités à développer
- Des **facteurs d'attractivité annexes** qui peuvent encourager le dynamisme commercial et l'attractivité économique:
 - le **tissu associatif et son dynamisme**, les **structures culturelles et sportives** (théâtre, médiathèque, musée, cinéma), les manifestations (festival RenaissanceS), les **spécialités locales** (confiture de groseilles, Bergère de France), des **formations** (ESPE (formation enseignante), agriculture à l'EPL agro...)
 - Des **éléments stratégiques**: les forêts et les espaces ouverts (qualité du cadre de vie), les infrastructures (gare), la proximité des grandes villes (Paris, Strasbourg, Nancy)

FRAGILITES

- Le **manque de diversité des activités économiques** (peu d'industries)
- Le **manque de dynamisme des activités économiques** (un dynamisme entrepreneurial limité, un nombre d'emplois réduit, un fort taux de chômage surtout chez les jeunes...)
- Le **manque d'attractivité et de disponibilités foncières pour l'installation de nouvelles entreprises**
- Des **modes de consommation tournés vers les lieux de travail et les grands centres d'activités commerciales**, au détriment des petits commerces de proximité :
 - Une activité commerciale en centre-ville en perte de vitesse
 - La disparition progressive de l'activité commerciale dans les quartiers (quartiers monofonctionnels, quartier de la Libération et quartier Marbot)
- Des **difficultés endémiques** pour le maintien de l'activité commerciale dans certains quartiers
 - La Côte Sainte Catherine (mauvaise image du quartier, quartier excentré, ...)
 - Les réglementations de la ville Haute qui contraignent l'activité commerciale
- Le **manque d'infrastructures d'hébergement** et de **restauration** pour le tourisme (des hôtels surtout occupés dans le cadre de déplacements professionnels, une seule chambre d'hôtes en centre-ville, ...)
- Une **activité touristique très limitée** dans l'année
- Des inégalités dans l'**accès à l'emploi** qui perdurent (égalité hommes/femmes)

OPPORTUNITES

- Le **projet CIGEO** susceptible de créer de l'activité et de l'emploi à proximité du territoire
- Des leviers de développement : les **services à la personne, le tourisme** (stratégie de développement touristique de l'Office de tourisme)
- La poursuite de la **requalification du patrimoine industriel**
- La poursuite de l'aménagement et de la requalification du centre-ville (Bd de la Rochelle) pour le rendre plus attractif
- **L'insertion sociale et économique des personnes en difficulté et en situation de handicap** via des activités de jardinage, blanchisserie, métallerie, chantiers d'insertion, etc. (ESAT, ...)
- **L'expérimentation et la valorisation des nouvelles filières et débouchés agricoles** (méthanisation, circuits courts, pratiques raisonnées, vente à la ferme) avec des acteurs moteurs (EPL agro, réseaux d'agriculteurs relayés par la chambre d'agriculture)
- Le **choix de prestataires locaux** dans les prestations de marchés publics (par exemple : l'EPL agro pour les commandes de la cuisine centrale pour les cantines des écoles, des maisons de retraite)

PRESSIONS

- Le **contexte national** peu favorable à une dynamique de création d'entreprises
- La **concurrence économique** de Bar-le-Duc avec les autres agglomérations meusiennes et les grandes villes de Lorraine et de Champagne, plus visibles et attractives
- La **désindustrialisation progressive du territoire** à l'origine de la disparition d'emplois et les difficultés de reconversion que pose ce type d'évolution
- **L'extension des zones commerciales** en périphérie portant atteinte aux commerces du centre-ville
- La **transformation des paysages** avec une disparition progressive des emplois agricoles, due à un manque de rentabilité de certaines filières (élevage et maraîchage), l'étalement urbain lié au développement des zones d'activités commerciales telles que la grande Terre
- Le **départ des jeunes** du fait du manque d'emplois et de formations diplômantes (manque d'une formation universitaire qualifiée)
- La **baisse progressive du nombre d'habitants** qui accentue le manque d'attractivité de la commune (zones de chalandises, consommation par les acteurs locaux)
- Le **retrait de Bar-le-Duc à venir vis-à-vis des secteurs de développement préférentiel identifiés dans la grande région** (Nancy/Metz...)
- La **dépendance de la ville aux activités de la Fonction publique territoriale**
- La **fiscalité lourde** pour les entreprises et notamment les commerces de centre-ville

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux créent les conditions d'une mobilité durable ?

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne accessibilité du territoire par le train (TGV et TER) et aux grandes agglomérations (Paris, Châlons-en-Champagne, Metz, Nancy) - Une offre de transports en commun structurée et récemment mise à niveau (4 lignes de bus régulières, transports à la demande, bus scolaires, location de vélos...) - Un réseau rendu lisible et accessible aux usagers (code couleurs, tarification très incitative) - Un usage très important des transports en commun : une fréquentation de fois plus importante qu'à Saint-Dizier – 1000000 de validations par an comptabilisées - La présence d'un transport zonal à la demande en complément, qui fonctionne du lundi au vendredi et dont la fréquentation augmente - Un parc de véhicules des TUB qui répond à 80% aux normes Euro 6 - Des liaisons douces s'appuyant sur des axes de circulations « historiques » (voie verte le long du canal de la Marne au Rhin, parcours piétons via les escaliers de la Côte-Sainte-Catherine et entre les jardins ouvriers, pistes cyclables) 	<p style="text-align: center;">FRAGILITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des flux routiers importants liés à l'utilisation préférentielle de la voiture par les ménages et au caractère central de Bar-le-Duc (logique centre/périphérie pour les déplacements), avec des pics de circulation aux heures de pointe (matin et fin d'après-midi) - La médiocrité des horaires du TGV et du TER : une offre insuffisante; des liaisons TER pour Nancy-Metz unilatérales (mauvaise liaison Metz-Bar le matin comparativement à la liaison Bar/Metz) - Un réseau de transports en commun qui a vite ses limites (concentré sur le noyau central de l'agglomération, fréquences de passage adaptées) - Le manque de communication sur les transports en commun : besoin d'interlocuteurs capables d'informer - Le déficit du budget des transports communautaires - Des villages dispersés, une vallée encaissée et des centres commerciaux en périphérie nécessitant presque systématiquement l'utilisation de la voiture - Des quartiers excentrés qui ne bénéficient pas des circulations douces et d'un accès beaucoup plus limité au réseau de transports en commun (quartier de la Fédération) - Des pistes cyclables oubliées lors de la requalification du Bd de la Rochelle
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une plateforme de covoiturage à l'initiative du Pays Barrois (« Covivo ») qui pourrait s'élargir au réseau d'entreprises locales - La requalification du centre-ville qui a élargi les espaces réservés aux piétons - L'incitation à l'utilisation du vélo (mise à disposition de vélos en location par l'agence TUB) à Bar et Ligny 	<p style="text-align: center;">PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pollutions et les nuisances causées par les transports, dommageables pour la santé des habitants (émissions de particules polluantes) - Le coût engendré par l'utilisation de la voiture pesant sur le budget des ménages - L'équilibre financier fragile des transports en commun - La diminution progressive de la desserte, principalement TGV en gare de Bar-le-Duc (quelles possibilités de maintien de la gare centrale, de l'accès direct à Paris ?)

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux contribuent à la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et des services écosystémiques ?

ATOUTS

- Une **biodiversité remarquable et ordinaire variée** liée à la présence de plusieurs milieux : coteaux exposés différemment, forêts, rivières, canaux...
- Des **espaces de connexion entre ville et nature qui constituent des réservoirs de biodiversité** : jardins, parcs, cours d'eau, forêts, prairies, haies, délaissés urbains...
- La proximité de la ville avec la nature et les réservoirs de biodiversité (accès à pied aux forêts...)
- **L'intérêt écologique de l'Ornain et des milieux herbacés** mis en évidence par le SRCE Lorraine
- Le **caractère préservé de l'Ornain** dans son parcours en centre-ville (le canal étant resté l'axe de communication privilégié)
- **L'amélioration importante de l'état du canal des usines**
- **L'aménagement de l'Ornain** en épis avec risbermes

FRAGILITES

- Le **manque d'interconnexion Est/Ouest** et les impossibilités de franchissement pour la faune
- **L'absence de périmètres de protection** pour limiter suffisamment les changements d'occupation des sols
- Le **manque d'inventaires de biodiversité** (incomplets ou inexploités)
- La **confusion entre esthétisme, entretien et fonctions réelles de la biodiversité** par les acteurs locaux et les habitants
- La **méconnaissance par les décideurs, les aménageurs... et par le grand public du bon mode de fonctionnement** de la biodiversité et de la biodiversité adaptée localement
- Le **manque d'initiatives pour sensibiliser, éduquer, informer et mettre en valeur** la biodiversité
- **L'absence de prise en compte de la nature** dans le réaménagement du boulevard de la Rochelle
- **L'absence de périmètres de protection** qui laisse libre champ à l'urbanisation et au changement d'occupation des sols de certains milieux
- **L'absence de certification PEFC des forêts** pour apporter la preuve de leur gestion durable

OPPORTUNITES

- La **prise en compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité** dans les documents d'urbanisme et les réglementations (SCoT du Pays barrois)
- Des **documents structurants** pour permettre l'identification et la préservation : le SRCE, la trame verte et bleue dans le SCoT, le plan éco-phyto, la loi LABBE (interdiction généralisée de l'utilisation des pesticides)
- La **rivière comme point de départ intéressant pour parler de biodiversité** (élément identitaire de Bar-le-Duc)
- Les **actions de sensibilisation menées par les acteurs locaux** (nettoyage des berges de l'Ormain dans le cadre du projet d'un jeune en service civique, sensibilisation par le CME) et le développement d'actions locales
- Des **acteurs moteurs de cette sensibilisation** : Meuse Nature Environnement et le réseau d'associations environnementales, associations de chasse, de pêche, ...) et la nécessité de travailler en transversalité avec ses acteurs

PRESSIONS

- Les **pressions urbanisme/foncier** : **l'extension des zones en longueur**, le mitage pavillonnaire et des activités (ZAC) **sur les coteaux** concourant à la perte de biodiversité ou du moins à plus de barrières physiques (problèmes de cohabitation entre activités humaines et faune/flore), les **projets de contournement de Bar-le-Duc** actuels et futurs
- Des **pressions agricoles** banalisant le cortège floristique et questionnant l'avenir de l'élevage : disparition de l'élevage, retournements des prairies (disparition des zones humides « tampons »), l'utilisation de pesticides, engrais lessivables..., la simplification des milieux
- Les **pollutions par l'activité anthropique** (rejet de pesticides agricoles dans les nappes jusqu'au cours d'eau, les déchets sauvages nuisibles pour la biodiversité, les rejets industriels, ...)
- Les pressions des habitants : rejet de pesticides, engrais lessivables, déchets sauvages
- La **disparition de la biodiversité ordinaire** et des zones humides riches de cette biodiversité ordinaire

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux contribuent à une gestion durable des ressources naturelles ? (Energie, Déchets, Eau)

ATOUPS

- La **collecte des déchets recyclables par le tri sélectif bien assimilé chez les habitants** et un système de collecte organisé à l'échelle de l'agglomération
- Un **travail sur le gaspillage alimentaire** notamment chez les scolaires
- L'aide à l'achat de composteurs proposée par les services de l'agglomération pour les particuliers pour la **valorisation des déchets végétaux**
- La **mise en place de la ressourcerie** à partir de septembre 2015 gérée par l'association l'AMIE
- Un **chargé de prévention** qui travaille avec les administrations, l'EHPAD et l'hôpital

- **Deux bilans carbone en 2007 et 2012 et un PCET** à l'échelle du Pays Barrois
- Une **diminution des gaz à effet de serre (GES)** du réseau de chaleur et de la consommation d'eau à Bar-le-Duc
- Des **modifications récentes du PLU** allant dans le sens de meilleures performances énergétiques
- La présence à Bar-le-Duc d'un **Espace Info-Energie**

- Le **bon état chimique de l'eau de la rivière** dans le respect du SDAGE

FRAGILITES

- Des **pratiques de compostage des déchets verts encore peu valorisées**
- Des **déchets issus d'activités professionnelles (cartons) non recyclés** et assimilés aux ordures ménagères (pas d'application de la redevance spéciale)
- Le **mauvais tri du verre et des déchets verts**

- Des **émissions de GES directement liées aux consommations des ménages** et à leurs pratiques quotidiennes (logements, déplacements)
- La **diminution de la valorisation de la chaleur produite** par l'incinérateur des déchets ménagers (seulement EDF l'utilise...) et le rendement insuffisant du réseau de chaleur urbain de la Côte-Sainte-Catherine

- La présence de **quelques habitations encore non raccordées** aux réseaux d'eau
- Des **problématiques de fuites sur les réseaux d'eau** et de manque de rendement

OPPORTUNITES

- Un objectif de **réduction de 7% des quantités de déchets pour 2017** via le plan de prévention des déchets
- La **distribution de livrets de sensibilisation** pour inciter les ménages à la valorisation de leurs déchets et au tri
- Des **campagnes de communication sur le compostage individuel** à poursuivre
- La présence d'une **plateforme de compostage à Longeville-en-Barrois**
- La réflexion à l'EPL agro sur le **développement d'un méthaniseur** pour la valorisation des déchets fermentescibles du territoire et **l'évolution favorable de la réglementation** en ce sens
- Les **travaux du Conseil Départemental** sur la gestion de ses déchets

- La possibilité d'équiper la ville de **dispositifs de production d'énergie renouvelable** (géothermie, isolation, pare soleil ...)
- La rénovation énergétique avec l'utilisation des ressources et mains d'œuvre locales
- Des **initiatives « familles à énergie positive »** pour accompagner les ménages volontaires les plus précaires dans la réduction de leurs consommations énergétiques
- Des opérations de renouvellement permettant **l'amélioration des performances énergétiques dans certains quartiers** (Côte Sainte Catherine via le dispositif ANRU)
- La **renégociation de la DSP sur le chauffage urbain de la Côte-Sainte-Catherine** en 2019, nécessitant une mise à plat de la situation pour permettre une baisse des charges locatives (une décision à prendre vers la fin 2015)
- Le **passage aux LEDs** dans les programmes de renouvellement de la commune
- **Les initiatives locales** pour limiter l'impact de l'activité anthropique sur la qualité de l'eau potable (agriculture)

- La volonté politique affichée par la municipalité dans le cadre du programme « **Eco-cité** »

PRESSIONS

- Le **coût économique et environnemental** des déchets
- **L'augmentation des déchets sauvages sur le territoire de l'agglomération** suite à l'évolution de la réglementation de la COPARY (tarification incitative en fonction du poids des déchets)

- La **précarité énergétique chez certains ménages** : le contexte d'augmentation du prix du gaz et de l'électricité les contraint dans leur consommation, notamment sur le parc social dont le chauffage urbain est à repenser
- Le **vieillessement du parc de logements**

- Le **coût de l'eau** en forte évolution
- La **pollution de l'eau** par les pesticides agricoles, les industries et les foyers barisiens.

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux participent à la prévention des risques ainsi qu'à la lutte contre les pollutions et les nuisances ?

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une exposition limitée face aux risques naturels et aux aléas climatiques - Une organisation structurée pour la gestion des crises (le plan canicule qui implique par exemple une augmentation des tournées des agents du SIAD ; le plan grand froid) - Des réglementations pour limiter l'exposition aux nuisances : réglementation sanitaires dans la Ville Haute pour limiter l'installation d'équipements bruyants (systèmes de ventilation, chambres froides, ...) - Des documents de prévention pour la réduction de la vulnérabilité de la collectivité face aux risques (PPRI de l'Ormain) dont les prescriptions sont déclinées dans le PLU de Bar-le-Duc - L'adoption du plan communal de sauvegarde 	<p style="text-align: center;">FRAGILITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque naturel majeur : le risque inondation dont une zone située en aléa fort et deux zones située en zones d'aléa faible - Des équipements sensibles face aux risques d'inondation et aux phénomènes qui l'accompagnent (coulées de boue, engorgement des réseaux, ...) : des réseaux d'assainissement et des réseaux de récupération des eaux pluviales unitaires dans certains quartiers - La vulnérabilité de la ville face à un incident sur le captage de Neuville (ex : pompe qui lâche) - Des nuisances sonores avec des secteurs relativement exposés rue de Véeel et Boulevard Poincaré qui ne font pas l'objet de déviation - La pollution visuelle (publicités, zones d'activités peu attractives, ...) - L'absence de cohérence pour l'installation d'équipements bruyants dans Bar-le-Duc
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prise en compte de plus en plus importante des enjeux liés à l'exposition aux risques et aux nuisances par les acteurs locaux (réglementations dans les entreprises, pratiques agricoles plus raisonnées, ...) - L'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau potable - Le développement d'outils de communication sur les risques et les aléas climatiques pour le grand public... (en cours) - La possibilité pour Bar-le-Duc de dépanner les communes de l'agglomération en cas de sécheresse 	<p style="text-align: center;">PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité anthropique qui pèse sur les milieux (transport de marchandises dangereuses, pollutions des sols et des milieux par l'activité agricole et industrielle) - L'arrivée du projet CIGEO et la vigilance à maintenir sur la gestion des risques liés au transport des déchets nucléaires sur le territoire et de ceux liés à l'activité sur le site - Les réglementations sur les nuisances sonores en Ville Haute qui empêchent les installations d'activités et les limitent (chambres froides, ventilation) - Une prise en compte des risques qui n'est toujours pas acquise par beaucoup d'acteurs locaux et le grand public en particulier (quelle culture du risque sur le territoire ?)

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux contribuent au renforcement des solidarités et des politiques sociales sur le territoire ?

ATOUTS

- **L'échelle humaine du territoire** qui favorise le lien entre les services des différentes institutions
- Le **Contrat de ville** et **l'action du CIAS** en faveur du renouvellement urbain et de la cohésion sociale sur la Côte Sainte Catherine (programme ANRU)
- Le regroupement de nombreux **services de proximité sur le quartier de la Côte Sainte Catherine** (pôle santé, centre socio-culturel, pôle enfance,...)
- **L'action sociale de proximité** du CIAS à destination des publics enfants / jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap, de précarité ou en difficulté d'insertion et ses différents dispositifs (médiateur social, dispositif EMILIEN, SILO, ...)
- Les **jardins d'insertion et le chantier d'insertion** associé, pilotés par le CIAS
- Les **jardins ouvriers de Bar-le-Duc** (attribués sur la base de critères sociaux ; association les « **Jardins bartagés** »)
- Le **jardin d'insertion de Ligny-en-Barrois** (exemplarité environnementale, ...)
- Des **structures et équipements importants en matière d'accueil de l'enfance** et de la jeunesse (établissements scolaires, RAM, lieux d'accueil parents-enfants,...)
- Le **dispositif « Cod'Jeune » du CIAS** (citoyenneté, découverte d'activités, connaissance de l'environnement local,...)
- Le **projet de réussite éducative piloté par le CIAS** pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite entre tous les enfants et adolescents
- Le **projet éducatif territorial (PEDT)** qui fédère les initiatives autour de l'école (scolaire / périscolaire) et qui donne du sens et de la cohérence aux dispositifs, actions, projets entre les écoles et la ville
- Une **offre d'accueil pour personnes handicapées** qui dépasse la stricte offre de soins et permet de répondre à **des besoins liés à la vie professionnelle et à la formation** (foyers d'hébergement, instituts médico-éducatifs, établissements et services d'aide par le travail,)
- Plusieurs acteurs du territoire qui interviennent en faveur du **maintien à domicile des personnes âgées** et en **situation de handicap** (Service « Bar Santé » piloté par le CIAS, associations, ...)
- Des coordinateurs départementaux pour la **politique en faveur des personnes âgées et handicapées** (Coordination gérontologique, Comité départemental, Maison départementale des personnes handicapées,...)
- Le rôle du **vivier associatif dans l'action en faveur des solidarités** (services publics, associations caritatives,...)
- Les **actions de la municipalité et des partenaires** (associatifs, institutionnels) en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap (rencontres annuelles, travail pour l'obtention du label « *bien vieillir ensemble* »)

FRAGILITES

- Les **enjeux sociaux et urbains importants** sur le quartier de la **Côte Sainte Catherine** (logements vieillissants, difficultés sociales, perte du commerce,...)
- Une **fragilité sociale** qui s'étend à l'ensemble des quartiers
- **L'isolement de certaines personnes** (notamment âgées)
- La **difficulté à aboutir à une sortie positive d'un parcours d'insertion** (env 15% de réussite)
- Des **moyens d'accompagnement social jugés insuffisants**
- **Des délais d'instruction des dossiers** importants qui contribuent à l'accentuation des fractures sociales
- Le **manque d'information** des usagers sur les dispositifs sociaux et leurs droits
- Une **offre d'accueil des personnes âgées et handicapées** ne permettant pas toujours de couvrir les besoins (notamment concernant l'accueil temporaire)
- Parfois un **manque de lisibilité de l'action et des compétences des acteurs impliqués** dans le déploiement des actions en faveur des personnes âgées et handicapées
- Une **densité médicale départementale inférieure** à la moyenne nationale

OPPORTUNITES

- Le **renouvellement du Contrat de ville et sa dimension participative** via la constitution d'un Conseil citoyen
- La labellisation du quartier de la Côte « quartier d'intérêt régional » au titre de la politique de la ville
- Un **projet d'épicerie sociale** en lien avec le jardin d'insertion de Ligny
- La construction d'un **nouveau foyer logement et d'un EHPAD** pour une amélioration qualitative de l'offre qui pose néanmoins des problématiques de localisation et qui risque d'entraîner une augmentation des coûts d'hébergement pour les usagers
- Le **Pacte territorial de santé** pour le maintien de l'offre de soins sur le territoire

PRESSIONS

- Des **évolutions sociétales nationales** qui touchent également la ville de Bar-le-Duc et qu'il s'agit de prendre en compte : vieillissement de la population ; augmentation du nombre de foyers monoparentaux ; le contexte économique défavorable, les pressions existantes sur les finances publiques des collectivités,...
- Des **contraintes financières de plus en plus fortes** pour le financement des politiques sociales
- Une **précarité qui se creuse**
- Une augmentation des situations de **précarité énergétique** chez les ménages
- Une **population médicale vieillissante** qui pose à terme la question de son renouvellement

Comment Bar-le-Duc et les acteurs locaux participent au déploiement de politiques locales de santé et de prévention avec tous les acteurs, pour favoriser le bien-être, l'épanouissement de tous et les rencontres ?

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie de qualité (patrimoine historique remarquable, pierre de Savonnière, perspectives paysagères, habitat peu concentré, espaces verts...) - Un environnement favorable au maintien de conditions sanitaires convenables (espaces verts de qualité, circulation automobile raisonnable, ...) - Les 4 centres socio-culturels présents à Bar-le-Duc coordonnés par une association (soutien aux initiatives des habitants ; initiatives originales : jardin des rencontres, café des parents, le « mille bar » espace de convivialité,...) - Le tissu associatif riche et dynamique et l'activité bénévole en Meuse - Les manifestations communales qui participent au dynamisme de la vie locale (Festival Renaissance, Fête de la Musique, ...) - Des initiatives pour favoriser les rencontres intergénérationnelles (écoles, multi-accueils, foyer logement, EHPAD, ...) - Des petites unités scolaires, à taille humaine - Des actions de prévention et en faveur du civisme (actions de prévention routière, prévention de la délinquance avec l'action du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – CISPD ; prévention des pratiques addictives : festivals sans alcool, bar à eau dans le cadre du projet Emilien,...) 	<p style="text-align: center;">FRAGILITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - La disparition progressive des commerces de proximité dans les quartiers qui aboutit à une augmentation des déplacements et des difficultés d'accès aux commerces pour les personnes âgées et isolées - Un tissu associatif qui peut manquer de lisibilité et de visibilité - Un milieu associatif qui ne travaille pas encore assez en synergie, en complémentarité avec les acteurs locaux et les autres associations - L'adéquation des besoins des habitants et des politiques publiques
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - L'action du Centre Meusien d'Amélioration du Logement (espace info énergie de la Meuse ; depuis 2014 accompagnement de l'action « Familles à énergie positive »,...) 	<p style="text-align: center;">PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - La problématique du vieillessement du tissu associatif et la question de son renouvellement - Des contraintes de financement pour les centres socio-culturels

Dans quelle mesure la Culture et le Sport à Bar-le-Duc constituent des leviers de développement durable ?

ATOUTS	FRAGILITES
<ul style="list-style-type: none">- Le cadre « vert » de la ville et ses alentours, favorable aux pratiques sportives en extérieur (plein-air, loisirs actifs) : voies d'eau, forêts- Des associations pour encadrer ces loisirs (ONF, association de pêcheurs et de chasseurs, ...)- Des acteurs qui promeuvent les activités sportives de loisirs (Comité Olympique, Comité départemental des sites et itinéraires qui identifie les espaces de pratiques sportives de pleine nature, l'Office municipal des sports)- Un bon niveau d'équipements par rapport au nombre d'habitants :<ul style="list-style-type: none">▪ Des équipements sportifs et culturels structurants à l'échelle de l'agglomération et du département (CIM, Musée barrois, Médiathèque, Théâtre, ...)▪ Des équipements sportifs et culturels nombreux (centre nautique, 4 gymnases, ...)- Des événements sportifs et culturels qui participent à l'animation de la vie locale : le Festival RenaissanceS, la Fête du sport, la Barisienne, le tournoi de handball, des festivals de musique (WATTS A BAR, Festi'Cuivre, ...)- Des associations sportives et culturelles nombreuses et diversifiées qui participent à l'animation locale : l'association Expression, Be Real, ACB, ...- Une association coordinatrice de la politique sportive : l'Office municipal des sports- Des partenariats nombreux entre associations et institutions via des projets transversaux (Plan local d'éducation artistique)- Un réseau de bénévoles actif en Meuse	<ul style="list-style-type: none">- La difficulté à répondre à l'augmentation des demandes en matière d'occupation des équipements sportifs (sollicitation de l'OMS pour des recherches de créneaux, ...)- La sous-occupation de certains équipements lors de périodes creuses (fermeture des gymnases des établissements scolaires en dehors des temps d'ouverture de ces mêmes équipements)- Le manque de structuration de la vie associative locale et de la politique municipale envers les associations (manque d'harmonisation et de coordination dans l'attribution des subventions,...)- Le manque d'accessibilité de certains équipements aux personnes à mobilité réduite et le manque de communication autour des équipements accessibles- Le manque de communication autour des événements : comment les valoriser ?

OPPORTUNITES

- Le sport comme **lien entre la ville et les espaces ruraux**
- Le sport comme **vecteur de prévention au regard des politiques de santé**
- Le sport et la culture comme **vecteurs d'insertion et de création de lien social** (une association handisport à Bar-le-Duc, des tarifs préférentiels dans le cadre des enseignements du CIM via le quotient familial)
- Le **sport et la culture comme vecteurs d'attractivité** : sponsoring des manifestations, animation locale du centre-ville, ...
- Les **loisirs actifs** comme point **d'appui du développement touristique**
- L'intégration progressive de **mesures d'éco-responsabilité dans les manifestations locales** : Festival Renaissance « écoresponsable » par exemple qui demeurent pour l'instant compliquées à mettre en œuvre pour les services
- La possibilité de créer de **nouveaux équipements « polyvalents »** (quelles possibilités de financements, quel niveau de priorité ?)

PRESSIONS

- Le **vieillessement de certains équipements**
- **Une évolution des pratiques de bénévolat** (un engagement qui se fait de manière plus ponctuelle et qui nécessite des adaptations)
- La **baisse de fréquentation de certains équipements culturels** (Médiathèque), notamment par les jeunes actifs
- Des personnes (actifs, touristes, visiteurs lors des manifestations...) fréquentant la ville qui ne consomment pas forcément sur place

Par quels moyens Bar-le-Duc et les acteurs locaux fondent le développement durable sur la connaissance et la sensibilisation ?

ATOUTS

- L'existence de **points d'accès gratuits à internet** (Médiathèque)
- L'appui sur les **outils de communication existants** : Bar Info'
- Des **outils de communication nouveaux** : pages Facebook de la ville et de l'agglomération
- Des **acteurs investis dans l'éducation au DD et à la citoyenneté** (Agenda 21 scolaire du lycée Poincaré, les actions de l'association Meuse Nature Environnement)
- Des dispositifs permettant la **communication directe entre élus et citoyens** (réunions de quartiers, rendez-vous, ...)
- L'existence **d'instances participatives dynamiques** sur le territoire (le Conseil de la vie sociale du foyer logement, les Comités d'usagers des centres sociaux, le Conseil citoyen mis en place dans le cadre du Contrat de ville, les Comités de quartier)
- Des **initiatives citoyennes** pour sensibiliser aux problématiques environnementales et encourager le lien social

FRAGILITES

- Des **zones encore peu couvertes par les réseaux internet et de téléphonie mobile** bien que Bar-le-Duc demeure globalement beaucoup mieux dotée que la majorité des communes du département
- **L'éloignement de certains publics des lieux de mobilisation et d'expression citoyenne** (publics en situation de handicap mental par exemple)

OPPORTUNITES

- **L'installation progressive de la fibre optique à Bar-le-Duc** en commençant par le quartier de la Côte et du Petit-Juré
- Le **développement du numérique** pour favoriser l'attractivité et le dynamisme du territoire (liseuses à la Médiathèque, application de l'Office du Tourisme, ...)
- Le **travail en cours sur la révision des outils de communication** de la ville (logo, site internet, ...)
- **L'élaboration de l'Agenda 21** pour le développement du travail partenarial et la mise en place d'une politique de concertation plus approfondie
- Les **programmes de l'école primaire** (circulaire de février 2015), socle commun qui déclinent les compétences, connaissances et enjeux sur l'environnement, le développement durable (parcours citoyens) et qui représentent des opportunités pour créer du lien avec les partenaires locaux, la municipalité, le CME, le PEDT
- La **sensibilisation des enfants dès leur plus jeune âge** aux bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement et à la citoyenneté dans les écoles et les centres d'accueil

PRESSIONS

- **L'effet de « mode »** autour du développement durable bien que ce dernier soit de plus en plus perçu comme un besoin (dans les programmes scolaires...)
- Le **désengagement et le désintérêt montant des citoyens** pour la vie locale et leur scepticisme au regard du monde politique
- **L'attitude de plus en plus « consumériste » des usagers des équipements publics** (milieux scolaires, accueil petite enfance, ...) et dans les associations

DIAGNOSTIC INTERNE

Quelle éco-responsabilité de la ville et son agglomération dans la gestion des bâtiments et des espaces publics ?

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none">- Les reconversions d'usage des bâtiments et notamment des bâtiments à fort caractère patrimonial permettant ainsi leur valorisation et leur préservation (médiathèque, musée barrois)- La restructuration récente du multi-accueil Elisa (restructuration interne complète)- L'installation d'hôtels à insectes par le service des espaces verts dans les espaces publics- L'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés avec formation des agents à leur usage	<p style="text-align: center;">FRAGILITES</p> <ul style="list-style-type: none">- L'ancienneté du patrimoine bâti qui pose des problèmes de mise en accessibilité, de praticité, d'amélioration des performances énergétiques (hauteurs sous plafond, mesures de protection...)- Les mauvaises performances environnementales de nombres de bâtiments anciens : problématiques d'isolation au Musée, à la Médiathèque- Le manque de coordination entre les services voirie et espaces verts sur certaines problématiques liées à la gestion des espaces publics
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none">- La rénovation en cours du Collège Gilles de Trèves, quid de la fonction de ce bâtiment ?- L'exemplarité à mettre en avant dans les projets futurs (dispositifs d'économie d'énergie, performances d'isolation...)- La réduction progressive de l'usage des pesticides par le service des espaces verts et la possibilité des expérimentations « 0 phyto » réalisées dans la gestion du lotissement du haut-Juré	<p style="text-align: center;">PRESSIONS</p> <ul style="list-style-type: none">- La gestion à court terme de la conservation du patrimoine qui fait peser des risques sur la pérennité des collections- Les limites financières et le coût des rénovations- Les contraintes importantes que peuvent poser les structures des bâtiments anciens pour leur mise en accessibilité (impossibilité de créer des colonnes d'ascenseur en interne, les mesures de protections architecturales...)- Des incompréhensions de la population locale devant les pratiques plus vertueuses en matière de gestion des espaces publics- L'absence de politique zéro-phyto (zone expérimentale au petit juré)

Quelle éco-responsabilité interne dans la gestion des ressources ?

ATOUS

- Des **services qui se fixent chacun des objectifs en matière d'éco-exemplarité**, selon leur spécificité (administration, technique...)
- Les éco-gestes des agents pour favoriser la réduction des consommations de papier (généralisation de la communication par mail recto-verso...)
- **L'approche du « 0 déchet »** pour le service des espaces verts (mulshing, compostage des déchets verts avec l'appui d'un agriculteur...)
- **L'installation de bacs de tri dans les services voire de lombricomposteurs** pour certains (service « déchets »)
- Les **initiatives de la restauration** collective pour réduire le gaspillage alimentaire : le don des surplus de la cuisine centrale aux associations caritatives ; réflexion sur les menus dans les EHPAD
- Des **actions permettant la valorisation du papier** (via la transformation en pâte à papier par l'AMIE, utilisation de papier recyclé dans les services...)
- La **réduction de la consommation d'eau** dans le service des espaces verts
- **L'installation progressive de l'éclairage LED** pour l'éclairage public et dans les bâtiments
- **L'installation de petits mobiliers urbains** alimentés par le solaire par les services voirie
- Une **politique d'achat des véhicules** qui intègre une réflexion sur l'adaptation du véhicule aux usages qui en seront faits pour la réduction des consommations
- **L'achat progressif dans certains services de véhicules électriques**
- **L'organisation de stages d'éco-conduite** pour les chauffeurs poids-lourds
- Des **initiatives de covoiturage** dans cadre des déplacements professionnels au sein des services

FRAGILITES

- Les **marges d'amélioration possibles concernant l'utilisation de produits de saison, des circuits-courts** et la **sensibilisation** des enfants à l'alimentation
- Le **gaspillage alimentaire encore important dans la restauration collective** (cuisine centrale, cantines scolaires...)
- **L'utilisation importante de plastique et vaisselle jetable** en général dans les événements et la restauration collectivité
- Les **incivilités et le manque de respect des consignes de tri**
- Les **capacités limitées des boîtes mail pour les envois externes**
- **L'utilisation privilégiée de la voiture individuelle** pour les déplacements domicile-travail
- Des **déplacements doux encore limités** et une organisation de la circulation peu adaptée à ces formes de déplacements à Bar-le-Duc
- **L'éclatement des services** qui limitent le développement des pratiques de covoiturage et d'optimisation interservices en général
- **L'absence de dispositifs de récupération des eaux de pluie et de valorisation des eaux usées** de la collectivité (pas de valorisation des rejets liés aux vidanges de la piscine)
- Le **réseau unitaire eaux de pluie / eaux usées** dans certains quartiers
- Le **manque d'éco-gestes au quotidien** (appareils en veille, ...)

OPPORTUNITES

- Les **réglementations liées aux obligations de dématérialisation** (gestion compta, marchés publics) que la collectivité met en application (objectifs réglementaires d'ici 2016)
- **L'objectif de réduction de 7% de l'ensemble des déchets produits** fixé par le service « déchets »
- Le **développement et la généralisation du compostage**
- **L'évaluation du PCET du Pays Barrois** (conseil et accompagnement des collectivités)
- Le renouvellement régulier du parc de voitures de la collectivité
- Les **pratiques de sensibilisation des agents aux éco-gestes** (les électriciens et les plombiers par exemple)

PRESSIONS

- Les **comportements des usagers** (incivilités, déchets sauvages...)
- Les **réductions budgétaires** qui pèsent sur la gestion collective
- **L'absence de politique générale structurée** pour l'incitation à l'éco-exemplarité des services
- Le **manque d'une stratégie structurée** concernant la politique de remplacement des ampoules des bâtiments en LEDs (quelles priorités, quel calendrier en fonction des restrictions budgétaires et des usages)
- Les **limites de l'énergie électrique** (origine nucléaire, devenir des batteries)

Quel épanouissement et quelles possibilités d'insertion et de formation au sein des services de la ville et de l'agglomération ?

ATOUS	FRAGILITES
<ul style="list-style-type: none">- Une politique de gestion interne favorisant l'insertion :<ul style="list-style-type: none">• L'emploi de personnel en situation de handicap• L'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil des enfants et la mise à disposition de personnel formé (contrat d'avenir sur 3 ans créé à cet effet)• L'appel à des structures d'insertion dans le cadre des procédures de marchés publics• La mise en place de chantiers d'insertion au sein des services (chantier d'insertion du CIAS)- Les formations du CNFPT- L'organisation de rencontres entre les agents et les partenaires locaux sur la formation (au handicap, de la sensibilisation...)- Le choix, dans la mesure du possible, d'entreprises locales pour la réalisation des prestations dans le cadre de la passation de marchés- La présence d'une assistante sociale- Les échanges entre les agents, les partenaires locaux et les usagers (ex : les temps de rencontre parents/instituteurs/personnel organisés par l'école Paul Eluard ; le réseau Meuse qualité qui regroupe l'ensemble des cuisiniers de la restauration collective...)- Le journal interne informatisé pour permettre le retour sur information aux agents	<ul style="list-style-type: none">- Le manque de concertation / consultation des agents et de retour sur information (des agents qui se considèrent parfois comme simples exécutants)- L'absence de labellisation, de politique de communication pour favoriser l'accès des services aux personnes en situation de handicap (quid de l'installation de pictogrammes, d'accessibilité...)- L'absence d'espaces de convivialité dans de nombreux services (salle de pause méridienne)- L'absence d'équipements pour les agents cyclistes (douches, parkings vélos...)- L'éclatement des services dans différents points de la ville et de l'agglomération qui limite les rencontres interservices
<h3 data-bbox="465 1145 721 1177">OPPORTUNITES</h3> <ul style="list-style-type: none">- La constitution d'un groupe interne mixte dans le cadre de l'Agenda 21 pour permettre des temps de rencontres entre agents de l'ensemble des services- Le nouveau site internet pour faciliter la communication et certaines démarches envers les usagers	